



Elaboration du plan de gestion du polder de la savane Sarcelle

- MANA (973) -

PHASES 2 ET 3 :

Projet de site

Objectifs à long et court
termes

Plan d'actions

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Rapport Final

Version finale - novembre 2020



Citation recommandée	Biotope, 2020, Projet de site, Objectifs à long et court termes et Plan d'actions – Elaboration du plan de gestion du polder de Mana (973). Conservatoire du Littoral. 137p.	
Version/Indice	Rapport Final – Version Finale	
Date	4 novembre 2020	
Nom de fichier	2020_Projet, Objectifs et Actions_PG Polder Mana_CD_L	
N° de marché	2018M51	
Maître d'ouvrage	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	
Interlocuteur	Catherine CORLET Responsable de l'antenne Guyane	c.corlet@conservatoire-du-littoral.fr Tél : 05 94 28 72 81
	Lucie MATO Chargée de projet	l.mato@conservatoire-du-littoral.fr
Groupement		
BIOTOPE (Mandataire)	Stéphanie BARTHE	sbarthe@biotope.fr Tél : 05 94 39 18 02
SIMA-PECAT	Fanny MISS	fanny.miss@sima-pecat.org Tél : 06 94 14 93 18
SUEZ CONSULTING	Gilles BOUILLÉ	gilles.bouille@suez.com Tél : 05 94 28 35 99
DETAILS	Rodolphe BARD	details.paysage@gmail.com Tél : 06 94 90 56 14

Crédits photos de la première page de couverture (de haut en bas) !

- Photos 1 et 3 : F. Larrey -Cdl
- Photo 2 : P. Lenrumé - Biotope

Crédit photo de la dernière page de couverture : F. Larrey - Cdl.

Sommaire

I. Contexte et Méthodologie	4
1 Contexte	5
2 Méthodologie de la concertation	6
II. Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels	7
1 Projet et gestion de site	8
1.1 Projet de site	8
1.2 Gestion de site	12
2 Orientations et Objectifs opérationnels	13
III. Plan d'actions	17

I

Contexte et Méthodologie

I Contexte et Méthodologie

1 Contexte

Au début des années 1980, une partie du marais d'eau douce et saumâtre de la savane Sarcelle située sur la commune de Mana (973), a été poldérisée à des fins d'agriculture rizicole. Certaines parcelles ont été depuis abandonnées par l'agriculture et/ou subissent une forte érosion marine qui laissent incertain le devenir de ces paysages. Le polder couvre aujourd'hui (août 2018) une superficie d'un peu moins de 4 000 ha sur environ 17 km de littoral.

Ce paysage atypique en Guyane et la forte richesse ornithologique de la zone actuellement en danger de fermeture, ont mené le Conservatoire du littoral (Cdl) à faire l'acquisition d'une partie du polder. C'est dans ce cadre que le Cdl a commandité un plan de gestion auprès d'un **groupement de bureaux d'études** ayant chacun un domaine d'expertise :

- BIOTOPE, mandataire de l'étude, pour la partie patrimoine naturel et écotourisme ;
- SIMA-PECAT pour la partie agriculture ;
- SUEZ pour la partie hydraulique ;
- DETAILS pour la partie paysage.

Ce **plan de gestion** est composé de deux documents :

- l'état des lieux et la synthèse des enjeux du site ;
- **les orientations, les objectifs opérationnels et le programme d'actions composé de fiches actions.**

Le présent document constitue la deuxième partie du plan de gestion du polder de Mana. Il découle de l'état des lieux et du diagnostic patrimonial du site effectué précédemment et présente le projet de site, les objectifs à long et court termes définis en concertation avec l'ensemble des acteurs ainsi que le plan d'actions associé.

Le plan de gestion constitue un outil pour les acteurs du site et vise à apporter une cohérence des actions de gestion dans le cadre d'une stratégie à long terme. Il permet de donner les grandes orientations et les priorités pour la gestion du polder de la savane Sarcelle de Mana en tenant compte de l'ensemble du site et de ses interactions avec les milieux alentours tels que la Réserve Naturelle de l'Amana. Ce plan de gestion se veut simplifié pour faciliter sa prise en main par les futurs cogestionnaires. Il a été dimensionné en concertation avec les acteurs du territoire afin d'être le plus réaliste possible par rapport aux caractéristiques du terrain en termes d'environnement naturel et physique ou de moyens humains. **Mais en tant que premier plan de gestion, de nombreuses incertitudes, notamment d'un point de vue de la faisabilité hydraulique, restent à lever.** Ce document sera donc amené à évoluer au fur et à mesure des acquisitions de connaissances et des actions entreprises sur le site

Les actions proposées ont vocation à être appropriées et portées par les futurs cogestionnaires du polder de Mana. Elles ont été chiffrées en termes de temps de travail et les sources potentielles de financement ont été indiquées, les coûts d'investissement

I Contexte et Méthodologie

seront à préciser par chaque cogestionnaire. Il appartient à l'équipe qui portera la gestion du site de concrétiser les actions proposées dans ce document et de faire évoluer les fiches actions et le projet de site.

Le polder de la savane Sarcelle de Mana constitue un site d'une valeur exceptionnelle et unique en Guyane avec un riche passé historique rizicole qui a refaçoné le paysage et été favorable à l'avifaune dont l'intérêt international devra être révélé au grand public. L'enjeu pour les gestionnaires de ce site sera de réussir à allier des activités économiques (agricoles, écotouristiques, ...) et des usages (chasse, pêche, ...) dans un esprit de développement durable exemplaire permettant de retrouver et de préserver cette biodiversité.

2 Méthodologie de la concertation

La concertation effectuée dans le cadre de ce plan de gestion s'est traduite par la tenue de plusieurs COPIL lors desquels ont été présentés les éléments du projet suivis d'ateliers de travail permettant d'avancer sur les différentes phases :

- **COPIL de démarrage**
- **COPIL de la phase 1** : présentation du diagnostic patrimonial et des enjeux
- **1^{re} session d'ateliers de travail** : premières pistes de projet de site par thématiques
 - Analyse des convergences et divergences en COTECH
 - Orientations prises par le Conservatoire du littoral
- **2^e session d'ateliers** : affinage du projet de site et travail sur les objectifs
- **COPIL de la phase 2** : présentation des objectifs à long et court termes
- **3^e session d'ateliers de travail** : actions du plan de gestion
- **COPIL final** : présentation du plan de gestion

II

Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

II Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

1 Projet et gestion de site

1.1 Projet de site

La concertation a menée à un projet de site **zoné** permettant de prendre en compte les nombreux enjeux mis en exergue dans le diagnostic patrimonial et d'allier ainsi :

- **Protection de l'environnement et du paysage** : mise en défens de certaines zones, acquisition de connaissance et suivis écologiques, ...
- **Développement économique** : agricole (élevage dans un premier temps) et écotouristique (sentiers de découverte, visites guidées, observatoires de la faune, ...)
- **Maintien de nombreux autres usages** sur certaines zones (chasse, pêche, ...)

Plusieurs thématiques sont sous-jacentes et primordiales à la mise en œuvre de ce plan de gestion :

- **Le volet paysage, incontournable**, il devra être pris en compte dans l'ensemble des projets et des aménagements qui seront développés sur le polder.
- **L'érosion du trait de côte**, avec une prévision du BRGM indiquant une perte de plus de la moitié du polder existant d'ici 2050. Dans la cadre d'une position claire du Cdl de laisser le trait de côte évolué librement, ces éléments doivent cependant être pris en compte dans les projets et aménagements qui seront réalisés afin de limiter les pertes économiques liées à cette évolution naturelle du milieu.
- **L'aménagement hydraulique** et sa faisabilité conditionnent la bonne réalisation de l'ensemble du reste du plan de gestion et seront une priorité, à définir au début du plan d'actions afin de réajuster, très rapidement et si besoin, les orientations prises.

D'un point de vue financier, il est très vite apparu irréaliste d'envisager de remettre tout le polder en eau à cause :

- de la configuration initiale du site. En effet, le polder présente un point haut situé à l'est du polder, zone où se situent les terrains acquis par le Conservatoire du littoral. Ce point haut nécessite de sur-inonder l'ouest du polder pour pouvoir irriguer les casiers à l'est.
- du barrage qui avait été construit sur le chenal principal pour faire face au problème précédent et ne conserver en eau que la partie ouest du polder (abandon de l'irrigation de la partie est).
- de l'état des infrastructures existantes, qui ne sont, pour la plupart, plus fonctionnelles.
- de la nécessité d'avoir massivement recourt au pompage, énergivore, contraire à l'éthique du projet.

Le scénario qui a été envisagé est le suivant :

II Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

- aménager la crique appelée « C », située au sud-est du polder afin de rediriger une partie de ses eaux vers le canal d'irrigation primaire et le polder,
- un éventuel élargissement du canal d'irrigation primaire situé du côté de la RN2, entre les casiers 18 et 28, qui jouera un rôle de bassin de rétention ;
- la remise en état de certains tronçons de canaux d'irrigation afin de pouvoir remettre des zones en eau à certaines périodes de l'année. Il est d'ores et déjà pressenti que le débit de la crique C, prélevé par ailleurs pour l'agriculture sur le bassin Mines d'or, ne sera probablement pas suffisant pour alimenter des zones en eau toute l'année.
- la fermeture d'une partie du système de drainage : les anciens exutoires qui n'ont plus d'utilité devront être condamnés afin de limiter les entrées d'eau marines et les points de ruptures potentiels du chenier. Afin de fragiliser le moins possible le chenier, seuls un à deux exutoires seront conservés et restaurés pour tout de même permettre le drainage du site et l'évacuation des crues.

La faisabilité de ce projet, le dimensionnement du bassin et les détails techniques sont autant d'éléments qui devront être précisés dans des études préliminaires à mener rapidement car ils conditionnent une grande partie de la suite du plan de gestion.

Projet de site à long terme des polders de Mana

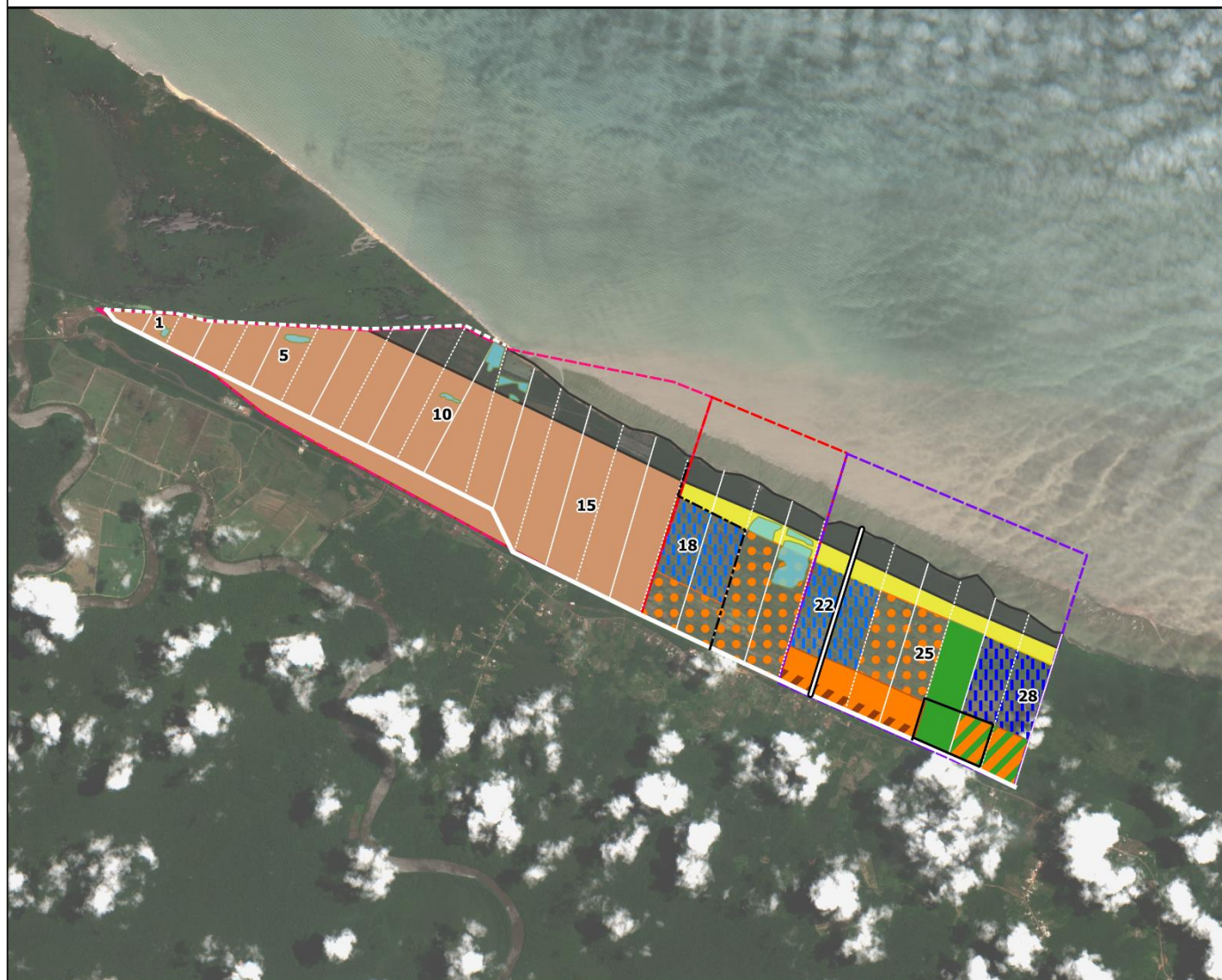
Atelier de travail dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du Polder de la savane Sarcelle - Mana (973)



Projet de site, Objectifs et Plan d'actions

PDG DU POLDER DE MANA

Cdl



Légende

Destinations et Usages

- Agriculture et divers
- Eau 20-40cm
- Eau profonde
- Elevage extensif sédentaire
- Elevage extensif itinérant (rotation de pâturage)
- Forestier
- Libre evolution trait de cote
- Tampon

Evolution vers

- Milieu forestier
- Maraichage

Chasse

- autorisée
- Non autorisée
- réglementée

Sentiers

- carrossable
- existant
- piéton



0 0.5 1 Km



Sources : ©Airbus Images Pléiades - Août 2018
Réalisation : Biotope - Novembre 2019

Le projet de site est composé :

- d'une **zone de libre évolution du trait de côte**, d'environ 280 ha au niveau des casiers 18 à 28 (d'après la position du trait de côte en 2018), située en amont du cordon sableux (ou chenier), certainement vouée à disparaître rapidement dans les prochaines années. Aucun investissement lourd ne sera réalisé sur cette zone et aucun porteur de projet ne sera installé.
- d'une **zone tampon** définie autour du cordon sableux afin de le protéger. En effet, ce chenier doit être conservé en bon état car il constitue l'un des derniers remparts de protection du polder contre l'érosion marine. Aucun aménagement, en dehors d'un éventuel système de drainage, ne devra traverser le chenier et son piétinement devra être réduit afin de limiter son altération.
- de **zones qui seront remises en eau** : ces zones sont envisagées à l'arrière de la zone tampon du chenier, sur les parties basses de plusieurs casiers. Elles devront être assez conséquentes afin de pouvoir accueillir l'avifaune migratrice notamment et les profondeurs devront varier entre des eaux peu profondes (entre 20-40 cm) plutôt favorables aux limicoles et des zones d'eau plus profondes pour les canards par exemple.
- de **zones réservées à l'agriculture** :
 - dans un premier temps, il est envisagé de mettre en place uniquement **de l'élevage**, sur une surface d'environ 750 ha située sur les casiers 18 à 28. Les méthodes d'élevage devront y être extensives et les pratiques adaptées aux objectifs environnementaux du polder.
 - dans un second temps, la mise en place du maraîchage sur le site sera étudiée. En effet, les sols du polder actuellement très pauvres et compactés ne permettent pas d'installer, dans l'immédiat, ce type d'agriculture. Les parcelles destinées au maraîchage sont plutôt envisagées loin de la côte, plus proche de la route et le long du probable bassin de rétention d'eau pour des raisons techniques évidentes (mécanisation, irrigation, ...). Les cultures devront évidemment respecter l'horizontalité du paysage, **prérogative** incontournable déjà mentionnée précédemment.
- de **zones accueillant des activités touristiques** sont envisagées des casiers 22 à 28. Elles sont compatibles avec des activités agricoles mais beaucoup moins avec la pratique de la chasse. L'ouverture d'un accès à la mer est déjà en projet entre les casiers 22 et 23 ; à terme ce sentier pourrait aussi être utilisé pour des balades à cheval. La création d'un autre sentier pédestre, sous forme de boucle située au sud-est du polder, permettrait de traverser plusieurs milieux afin de faire découvrir aux visiteurs la faune, la flore et l'agriculture qui y est pratiquée.
- de **zones de chasse** :
 - *une zone de chasse autorisée*, en lien avec la zone déjà ouverte à la chasse du côté de la savane Sarcelle de la Réserve Naturelle de l'Amana à l'ouest du polder.
 - *une zone de chasse réglementée* par des quotas et une adhésion souhaitée à une association locale qui aurait en charge l'organisation de cette activité sur la zone.

II Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

- *une zone de chasse non autorisée* permettant de préserver des lieux de quiétude pour l'avifaune notamment.
- de **zones laissées en libre évolution**. Certains casiers très reforestés, tels que le 27 par exemple, impliqueraient de mettre en œuvre des moyens importants et coûteux pour les rouvrir. La présence de cette végétation présente également un intérêt particulier en créant une mosaïque de paysage favorable au maintien d'une plus forte biodiversité au sein du polder.

Ce zonage a vocation à être affiné et à évoluer en fonction des connaissances qui seront acquises et des choix qui seront faits dans le cadre de la gestion du site.

1.2 Gestion de site

La complexité et les enjeux du site nécessitent l'implication de plusieurs acteurs (soit comme chef de file d'une ou plusieurs thématiques ou comme associé à une ou plusieurs d'entre elles) aux côtés du Conservatoire du littoral, pour mettre en œuvre le plan de gestion.

Le Conservatoire du littoral, propriétaire foncier qui finance également les aménagements essentiels au fonctionnement du site, établira une convention de gestion du polder de la savane Sarcelle dans laquelle seront explicités les rôles de chacun des acteurs :

- **Pour l'agriculture :**
 - suivi général,
 - lien avec les agriculteurs,
 - gestion des conventions d'usage agricole,
 - surveillance.
- **Pour la gestion écologique**
 - suivi général,
 - inventaires et études,
 - relations internationales,
 - mise en réseau.
- **Concernant l'entretien général :**
 - surveillance du site,
 - police de l'environnement,
 - maintenance des équipements hydrauliques et gestion hydraulique,
 - entretien courant (des voies d'accès publiques, aire d'accueil, ...).

II Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

- **Pour l'accueil du public et la gestion des usages :**
 - travaux et suivi des travaux de mise en valeur du site
 - animation dans le domaine de la chasse et gestion des conventions d'usage correspondantes
 - gestion des conventions d'usage tourisme/économie
 - animation et sensibilisation

L'ensemble des cogestionnaires devra travailler de façon concertée et rapprochée dans le cadre de ce plan de gestion tout en faisant évoluer le projet de site. Ils seront amenés à collaborer et à établir des partenariats avec de nombreux autres acteurs mananais, guyanais mais aussi internationaux.

D'autres usagers, sans être cogestionnaire à proprement parler, interviendront ponctuellement ou non sur le site et participeront à sa valorisation (agriculteurs, opérateurs touristiques, association locale de chasse, porteurs de projet, ...)

2 Orientations et Objectifs opérationnels

Le projet de site concerté a abouti à la définition du plan de gestion suivant organisé en :

- ⇒ **4 axes thématiques** organisés eux même en :
- ⇒ **13 orientations à long terme** déclinées en :
 - ⇒ **26 objectifs opérationnels à court terme** (plan d'action de 6 ans) comprenant :
 - ⇒ **57 actions** présentées sous la forme de fiches simplifiées afin de renseigner sur les axes de gestion à mener sur le site. Il appartiendra aux acteurs de la gestion de préciser ces actions afin de les décliner en tâches précises qu'ils effectueront au cours de 6 années à venir du plan de gestion.

II Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

AXES THEMATIQUES	ORIENTATIONS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION (6 ANS)	ACTIONS
AT-01 CONVERSION ET PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER DU SITE	OR-01 Gérer l'évolution du trait de côte avec une approche souple et un recul stratégique	OBJ-01 : Sanctuariser le chenier OBJ-02 : Adopter une approche par recul stratégique	ACT-01 : Sensibilisation sur la fragilité du chenier ACT-02 : Protection de chenier ACT-03 : Localisation des aménagements et activités couteuses et impactantes à distance du trait de côte
	OR-02 Maintenir des milieux ouverts	OBJ-03 : Restaurer le système hydraulique pour disposer de casiers en eau favorables à l'avifaune OBJ-04 : Restaurer les milieux et entretenir les casiers	ACT-04 : Acquisition de données sur le milieu physique ACT-05 : Etudes et réalisation des aménagements hydrauliques ACT-06 : Exploitation du système hydraulique ACT-07 : Restauration et entretien des casiers
	OR-03 Conserver une mosaïque de milieux forestiers	OBJ-05 : Maintenir des casiers avec de la végétation arborée	ACT-08 : Libre évolution des casiers aboutissant à la fermeture des casiers pré-identifiés
	OR-04 Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune	OBJ-06 : Organiser la chasse sur le site	ACT-09 : Désignation d'un interlocuteur cynégétique local et représentatif ACT-10 : Conventionnement avec une association locale (sur la zone chassable) ACT-11 : Formation sur la reconnaissance et la gestion des espèces ACT-12 : Concertation et définition de la réglementation et des pratiques de chasse sur le site avec l'ensemble des acteurs
		OBJ-07 : Mettre en place une surveillance et une Police sur le site	ACT-13 : Création d'une brigade de la nature ACT-14 : Missions de surveillances terrestres et maritimes an concertation avec la RNA
		OBJ-08 : Sensibiliser les usagers du site aux réglementations en vigueur	ACT-15 : Sensibilisation auprès des usagers et incitation aux bonnes pratiques
	OR-05 Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, les milieux et les espèces présentes sur le site	OBJ-09 : Réaliser un état initial précis	ACT-16 : Acquisition de connaissances faune et flore ACT-17 : Evaluation de l'état de conservation des habitats et définition d'un IQE ACT-18 : Diagnostic éventuel, veille et lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes ACT-19 : Création d'une base de données
		OBJ-10 : Suivre l'évolution de la faune et la flore	ACT-20 : Réalisation de suivis de la faune et de la flore ACT-21 : Mise en place d'un suivi photographique des paysages du polder ACT-22 : Suivi du trait de côte et de la remontée des eaux salées ACT-23 : Suivi des activités humaines et de leur impact sur l'environnement
		OBJ-11 : Maintenir l'horizontalité des paysages	ACT-24 : Maintien de sous-entités paysagères horizontales uniques

II Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

AXES THEMATIQUES	ORIENTATIONS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION (6 ANS)	ACTIONS
AT-02 : VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, HISTORIQUE ET PAYSAGER DU SITE	OR-06 Ouvrir le site au public	OBJ-12 : Développer des équipements permettant la découverte du site par les visiteurs	ACT-25 : Création d'équipements d'accueil à l'entrée du site ACT-26 : Création d'itinéraires de découverte ACT-27 : Mise en place d'une signalétique et de support d'interprétation ACT-28 : Mise en place de dispositifs d'observation de la faune sauvage
	OR-07 Faire connaître le site	OBJ-13 : Organiser et communiquer sur les actions et les événements OBJ-14 : Sensibiliser et éduquer	ACT-29 : Organisation d'événements ACT-30 : Communication sur les activités, les événements et les actions entreprises sur le site ACT-31 : Animations et sensibilisation à l'environnement à destination des scolaires ACT-32 : Communication auprès des professionnels locaux des filières touristique et agricole
AT-03 ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES	OR-08 Favoriser le développement d'activités écotouristiques sur le site dans un esprit de développement durable	OBJ-15 : Accompagner la création d'activités de loisirs OBJ-16 : Organiser les activités de loisirs sur le site en favorisant l'implication des acteurs du territoire OBJ-17 : Développer une offre écotouristique dans l'Ouest Guyanais	ACT-33 : Accompagnement des porteurs de projets ACT-34 : Promotion des activités auprès du public ACT-35 : Développement d'une offre de visites guidées et de promenades équestres ou en calèche ACT-36 : Implication dans les initiatives de développement touristique portées par la CCOG et le CTG
	OR-09 Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux sur une partie du polder	OBJ-18 : Mettre en place un système pilote d'élevage extensif rotatif qui préserve les milieux ouverts OBJ-19 : Si identification d'une demande, étudier la faisabilité de l'implantation d'autres activités agricoles (arboriculture, maraîchage...)	ACT-37 : Elaboration d'un référentiel technique d'installation des éleveurs en élevage extensif sur le polder ACT-38 : Accompagnement à l'installation des éleveurs et suivi administratif ACT-39 : Réalisation d'un suivi de la qualité environnementale des pratiques d'élevage au moyen d'indicateurs pertinents ACT-40 : Etudes techniques préparatoires à l'activité agricole en productions végétales du polder et diversification ACT-41 : Accompagnement à l'installation d'autres activités agricoles ACT-42 : Accompagnement administratif en prévision d'une éventuelle installation et suivi de l'activité

II Projet de site, Orientations et Objectifs opérationnels

AXES THEMATIQUES	ORIENTATIONS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION (6 ANS)	ACTIONS
AT-04 GESTION DU SITE	OR-10 Réaliser la Gouvernance du site	OBJ-20 : Organiser la gestion du site de façon concertée et participative	ACT-43 : Signature d'une convention de gestion ACT-44 : Association de la population au projet ACT-45 : Mise en place des différents comités de gestion et de suivi
	OR-11 Gérer les usages	OBJ-21 : Ajuster un zonage du site en concertation	ACT-46 : Définition et mise à jour du zonage ACT-47 : Analyse de l'évolution des usages et des enjeux sur et en périphérie du polder ACT-48 : Mise en place d'une signalétique pour informer des usages et des restrictions sur le site
		OBJ-22 : Analyser les situations d'occupations illégales	ACT-49 : Etablissement de conventions au cas par cas
	OR-12 Assurer l'entretien du site	OBJ-23 : Réaliser les petits travaux d'entretien et la maintenance des équipements	ACT-50 : Entretien des aménagements et des sentiers ACT-51 : Ramassage des déchets
	OR-13 Intégrer le polder dans le tissu guyanais et international	OBJ-24 : Intégrer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels	ACT-52 : Adhésion au réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés et participation aux échanges ACT-53 : Intégration du site à la RNA et harmonisation de la réglementation de la zone
		OBJ-25 : Appropriation du site par les acteurs institutionnels et socio-économiques	ACT-54 : Organisation de visites « institutionnelles » du site pour les décideurs politiques et acteurs du territoire ACT-55 : Recherche de Mécénat local ACT-56 : Intégration du polder à l'agropole de l'Ouest guyanais et valorisation des initiatives
		OBJ-26 : Faire connaître le site à l'international	ACT-57 : Etablissement de partenariat



Plan d'actions

ACT-01	Sensibilisation sur la fragilité du chenier	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-01	Gérer l'évolution du trait de côte avec une approche souple et un recul stratégique
Objectif du plan d'action	OBJ-01	Sanctuariser le chenier

CONTEXTE

*Le littoral guyanais est l'un des plus actifs du monde avec d'importants cycle d'érosions / envasements. Le secteur des rizières de Mana est marqué depuis plusieurs décennies par un très net recul du trait de côte (**pouvant dépasser les 100 m/an**). Des périodes de moindres érosions et d'érosions intenses alternent selon des cycles d'une vingtaine d'années en fonction de la position de bancs de vase qui agissent comme des boucliers protecteurs contre la houle.*

Une partie des rizières a déjà été emportée par les eaux et les secteurs restants seront à long terme, selon le diagnostic, amenés à disparaître au moins en partie. On cherche ici à retarder le plus possible cette échéance. Les objectifs écologiques des aménagements, les budgets allouables pour la protection d'une zone dénuée d'enjeux humains majeurs ou encore les dynamiques côtières ont amené à considérer une approche de gestion souple du trait de côte. Il ne s'agit pas ici de bétonner ou d'enrocher des secteurs entiers afin de les conserver coûte que coûte et quel que soit les coûts des dépenses mais plutôt de s'appuyer sur les forces actuelles du milieu afin de ralentir au maximum l'érosion, inéluctable.

Le chenier constitue justement un milieu offrant une meilleure résistance face aux assauts de la mer. Il est néanmoins fragile vis-à-vis des activités anthropiques (création d'ouvrage traversant ou de brèche, forte fréquentation...) et il apparaît donc utile de le protéger. Cette protection passe tout d'abord par une meilleure connaissance de l'importance du chenier et de sa fragilité par les différents acteurs et usagers du site. Rappelons toutefois que cette protection ne sera probablement que transitoire.

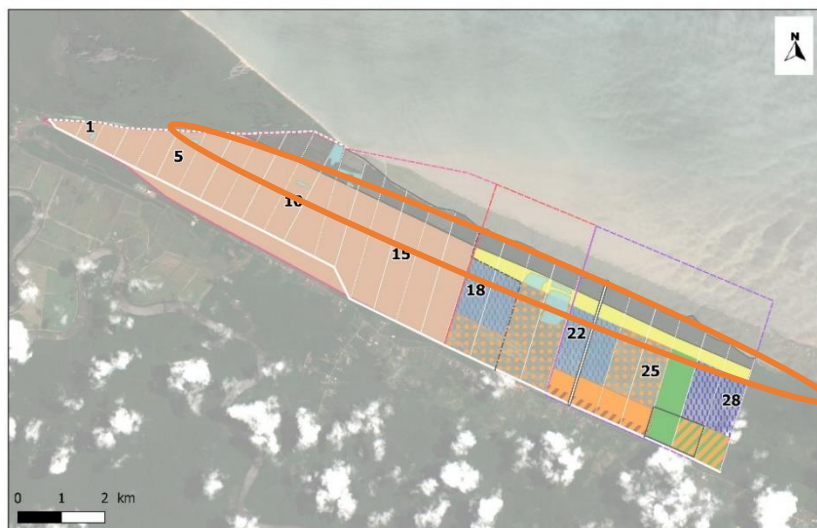
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Formation des acteurs intervenant sur le site afin qu'ils adaptent leurs pratiques à la fragilité du chenier.**
- **Réalisation de pancartes pédagogiques alertant sur l'importance et la fragilité du chenier aux entrées principales du site.**
- **Réalisation de dossiers de presse et réalisation de reportages pour informer le grand public du fonctionnement de ses côtes et de leur fragilité.**
- **Intervention dans les écoles de Mana afin d'alerter les jeunes (et indirectement leurs proches) sur l'importance et la fragilité du chenier et de la protection du littoral.**
- **Sensibilisation du public lors des visites guidées.**
- **Sensibilisation, voir sanction, des acteurs ou usagers ayant des comportements inappropriés pouvant nuire au bon état du chenier.**

Sensibilisation sur la fragilité du chenier

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-02 Protection du chenier
- ACT-14 Missions de surveillance
- ACT-31 Sensibilisation des scolaires

Période privilégiée et fréquence

De manière intense au départ (presse, école, panneaux, ...)
1 fois par an dans les écoles et la presse ensuite
Toute l'année pour les autres mesures

Surface concernée

Le chenier

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique, Structure responsable de la police de l'environnement, Gardes du littoral et de la Réserve de l'Amana (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Ecoles (Code acteur : C), Opérateurs touristiques (Code acteur : D)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, collectivités, ...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	5	8	2	0	1	5	2	0	1	5	2	0	1	5	2	0	1	5	2	0
Total jours/an	15				8				8				8				8			
Total	47																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Vacances scolaires pour communication externe et auprès des scolaires Pas de communication effectuée	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Pression anthropique sur le chenier** / Critère d'efficacité : Nombre d'action annuelle de sensibilisation mises en œuvre
- **Évaluation du respect du chenier** / Critère d'efficacité : Nombre d'opération de contrôle annuel

ACT-02	Protection du chenier	Priorité 1
--------	-----------------------	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-01	Gérer l'évolution du trait de côte avec une approche souple et un recul stratégique
Objectif du plan d'action	OBJ-01	Sanctuariser le chenier

CONTEXTE

Une partie des rizières a déjà été emportée par les eaux et les secteurs restants seront à long terme, selon le diagnostic, amenés à disparaître au moins en partie. On cherche ici à retarder le plus possible cette échéance. Les objectifs écologiques des aménagements, les budgets allouables pour la protection d'une zone dénuée d'enjeux humains majeurs ou encore les dynamiques côtières ont amené à considérer une approche de gestion souple du trait de côte. Il ne s'agit pas ici de bétonner ou d'enrocher des secteurs entiers afin de les conserver coûte que coûte et quel que soit les coûts des dépenses mais plutôt de s'appuyer sur les forces actuelles du milieu afin de ralentir au maximum l'érosion, inéluctable.

Le chenier constitue justement un milieu offrant une meilleure résistance face aux assauts de la mer. Il est néanmoins fragile vis-à-vis des activités anthropiques (création d'ouvrage traversant ou de brèche, forte fréquentation...) et il apparaît donc utile de le protéger. Aussi il apparaît utile de mettre en place une série de mesures afin d'assurer sa protection, qui rappelons-le ne sera probablement que transitoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

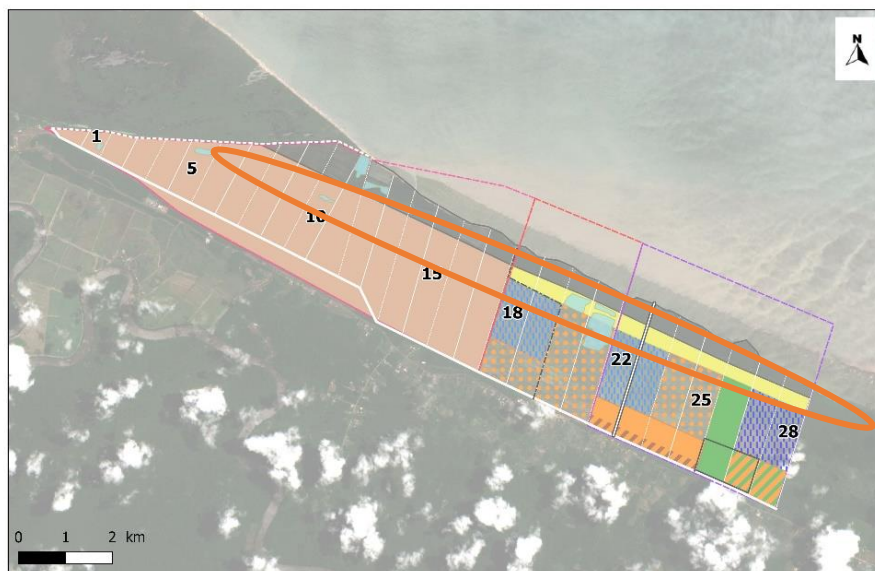
- **Interdiction de mettre en place toute infrastructure non indispensable sur le chenier**
 Limiter au maximum les infrastructures pouvant nuire au chenier, **en particulier les ouvrages traversants** qui pourraient créer un chemin préférentiel pour l'eau et entraîner une érosion plus rapide voire une brèche au sein du chenier.
 Prise en compte de l'interdiction dans le règlement d'usage du site.
- **Interdiction de la circulation et du cheminement non piétonnier sur le chenier**
 Interdire l'accès au chenier afin de limiter l'érosion due aux activités humaines. Un passage, de préférence piéton, pourra être aménagé pour passer au-dessus du chenier afin de rejoindre la mer si cet objectif ressort comme une volonté du gestionnaire.
 Mettre en place de panneau et de barrières légères.
 Les projets devront éviter ou sinon limiter leurs impacts sur le chenier (y compris le piétinement répété aux mêmes endroits).
- **Mise en place de haies vives**
 Des haies vives pourront être plantées dans la zone tampon afin de protéger le chenier des divagations du bétail. Ceci dépend des zones qui seront choisies pour le pâturage.
- **Poursuite de l'acquisition du chenier**
 Acquérir les parcelles où se trouve et se trouvera le chenier pour permettre d'en assurer une protection globale.

N.B. Si la protection apportée par le chenier apparaît importante, elle ne sera que transitoire et non géographiquement stable, aussi nous ne conseillons pas de réaliser des investissements trop lourds dans sa sauvegarde.

Protection du chenier

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-01 Sensibilisation sur le chenier
- OBJ-13 Communiquer
- OBJ-16 Organiser les activités de loisirs
- OBJ-18 Mettre en place l'élevage extensif

Période privilégiée et fréquence
Toute l'année

Surface concernée
Le chenier

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Entreprises pour la mise en place des haies vives (Code acteur B), Conservatoire du littoral (Acteur C)
Partenaires potentiels	-

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe, collectivité, ...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	0	0	2	20	2	0	2	0	2	0
Total jours/an	0		22		2		2		2	
Total	28									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Aucune mesure mise en œuvre	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Sauvegarde du chenier** / Critère d'efficacité : Nombre de mesures mises en œuvre
- **Protection directe du chenier** / Critère d'efficacité : Linéaire de haies vives de protection contre le bétail mise en place et linéaire de chenier acquis

ACT-03	Localisation des aménagements et des activités coûteuses et impactantes à distance du trait de côte	Priorité 1
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-01	Gérer l'évolution du trait de côte avec une approche souple et un recul stratégique
Objectif du plan d'action	OBJ-02	Adopter une approche par recul stratégique

CONTEXTE

Le littoral guyanais est l'un des plus actifs du monde avec d'importants cycle d'érosions / envasements. Le secteur des rizières de Mana est marqué depuis plusieurs décennies par un très net recul du trait de côte (pouvant dépasser les 100 m/an). Des périodes de moindres érosions et d'érosions intenses alternent selon des cycles d'une vingtaine d'années en fonction de la position de bancs de vase qui agissent comme des boucliers protecteurs contre la houle.

D'après les modélisations du BRGM présentées dans le diagnostic du site, le trait de côte va connaître un recul probablement important au cours des prochaines années. En effet, selon les premiers résultats provisoires, plus de la moitié de la surface actuelle des parcelles aura disparue à l'horizon 2050. Aussi, les aménagements devront être placés à distance du trait de côte afin de leur garantir une durée de vie optimisée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

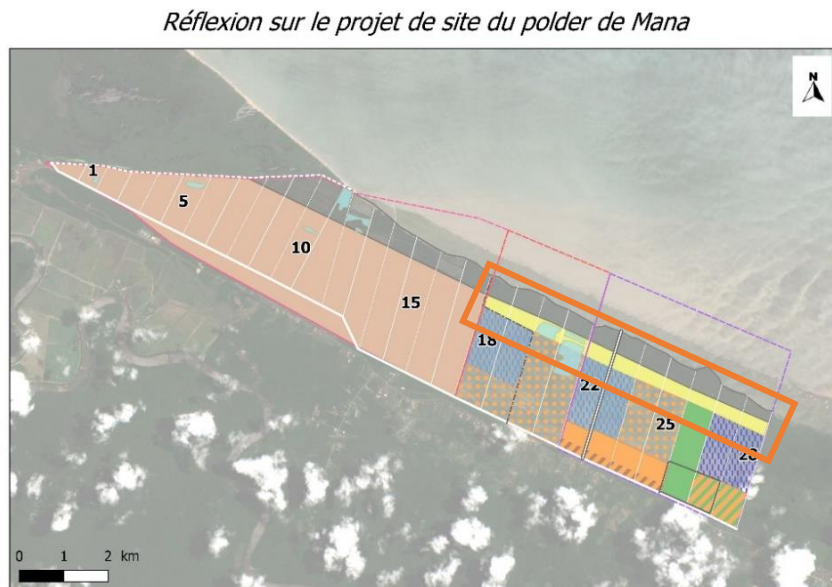
- **Respect d'une distance du trait de côte pour la mise en place d'aménagements et le déroulement d'activités afin de leur garantir une durée de vie raisonnable.**

La largeur de la zone tampon pourra être définie avec plus de précision à l'aide des études sur l'évolution du trait de côte réalisée par le BRGM sur la zone.

Cette approche devra être intégrée transversalement dans le choix, la conception et le développement des infrastructures et activités du site.

Localisation des aménagements et des activités coûteuses et impactantes à distance du trait de côte

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- OBJ-03 Restaurer le système hydraulique
- OBJ-11 Maintenir l'horizontalité
- OBJ-13 Communiquer
- OBJ-16 Organiser les activités de loisirs
- OBJ-17 Développer une offre écotouristique
- OBJ-18 mettre en place l'élevage extensif
- OBJ-19 Implanter d'autres activités

Période privilégiée et fréquence

Surface concernée

Bande comprenant le chenier et au moins le tiers des surfaces des parcelles les plus près du littoral.

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Bureau d'études spécialisé en génie côtier (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Acteurs économiques (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe, collectivité, ...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	1	0	0	1	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	1			17			0			0			0		
Total	18														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Localisation des aménagements près du trait de côte</i>	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Aménagement du site** / Critère d'efficacité : Nombre d'aménagements dans la zone tampon
- **Durée de vie des aménagements et activités** / Critère d'efficacité : Position des premiers aménagements coûteux par rapport aux projections d'évolutions du trait de côte du BRGM

ACT-04	Acquisition de données sur le milieu physique	Priorité 1
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-02	Maintenir des milieux ouverts favorables à l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-03	Restaurer le système hydraulique pour disposer de casiers en eau

CONTEXTE

Le projet de site prévoit d'alimenter les parties centrales et est des anciennes rizières, acquises par le Conservatoire du littoral, de manière gravitaire à partir des eaux précipitées sur le site et celles en provenance de bassin versant de la crique C. L'objectif est de recréer des bassins en eau pour l'avifaune notamment.

Pour rappel, l'utilisation de la station de pompage, présentant historiquement des difficultés à alimenter cette partie du site, située en dehors de la zone acquise par le Conservatoire et aux forts impacts écologiques et financiers, n'a pas été retenue.

Peu de données sur le milieu physique sont disponibles sur le secteur, or il apparaît nécessaire de :

- *Déterminer quels sont les volumes d'eau disponibles au cours de l'année pour alimenter les futurs bassins (mesure des débits de la crique C, de la pluviométrie, de l'évaporation, de la perméabilité...)*
- *Obtenir une topographie précise du site afin de définir les transferts d'eau envisageables et les emplacements privilégiés pour les bassins,*
- *Obtenir des données sur la perméabilité et la salinité afin de vérifier que ces emplacements sont propres à la fonction qui leur sera dévolue.*

Ces données permettront de déterminer les périodes possibles de mises en eau et de dimensionner les zones au plus juste, en fonction des volumes d'eau disponible.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Réalisation de topographie terrestre aux niveaux d'emplacements clefs :**
 - au niveau de la crique C, réalisation de profils en travers depuis l'amont de l'ouvrage routier jusqu'au niveau du canal d'irrigation primaire ;
 - au niveau des embranchements entre le canal primaire et les canaux secondaires que l'on souhaite desservir (un profil en travers sur le canal primaire et un sur le canal secondaire par embranchement) ;
 - quelques relevés topographiques ponctuels aux niveaux des emplacements pressenties pour les bassins pour caler de manière fine le LIDAR existant (ces derniers sont parfois peu précis en cas de végétation dense). *
- **Mise en place d'un suivi de la crique C.**
 - Mesure des débits de la crique C sur une période minimale d'un an.
 - Estimation de l'impact du prélèvement de l'eau et investigation sur les autres utilisations des eaux de la crique en amont et en aval afin de déterminer quels débits peuvent être prélevés dans le cadre du projet de site et l'impact sur les potentiels usages en aval.

Acquisition de données sur le milieu physique

➤ **Acquisition de données sur les sols.**

Acquisition de données de perméabilité et de salinité des sols aux endroits pressenties pour l'implantation des bassins afin de déterminer s'ils sont compatibles avec l'utilisation envisagée (avifaunistique notamment).

➤ **Acquisition de données météorologiques.**

Acquisition sur au moins un an des données de pluviométrie et d'évapotranspiration (ou de température et d'ensoleillement) au niveau du site étudié en parallèle des mesures de débits.

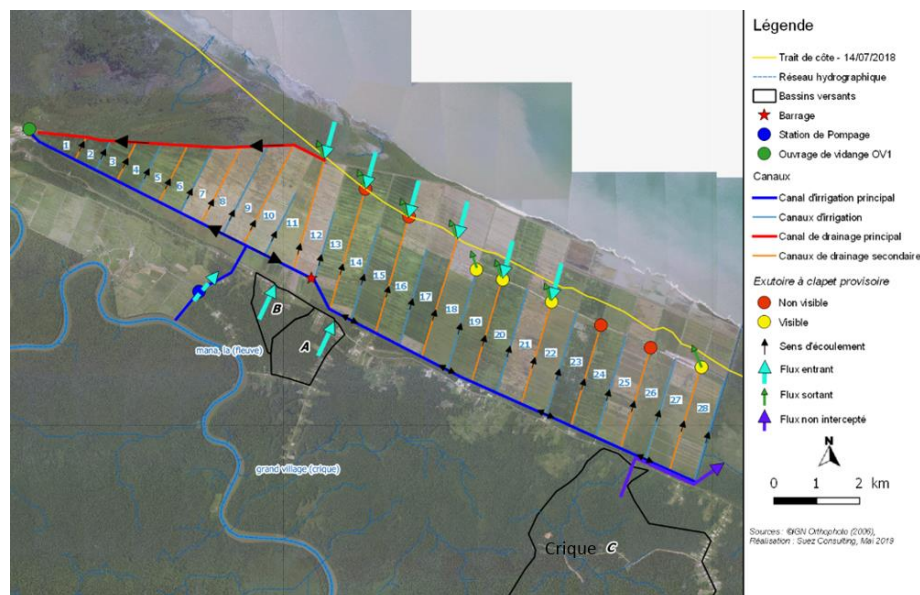
➤ **Mise en place d'un suivi de l'état des mares existantes à l'état initial.**

Suivi du niveau d'eau et de salinité des mares au cours de l'année (sondes piézométrique et conductimétrique). Ces données permettront de quantifier les entrées d'eau saline et de réaliser un meilleur calage des modèles hydrologiques.

Acquisition de données sur le milieu physique

LOCALISATION

Système hydraulique du site



Objectifs/Actions associées

- ACT-05 Etude et réalisation des aménagements hydrauliques
- ACT-06 Exploitation hydraulique
- ACT-40 Etudes techniques agricoles

Période privilégiée et fréquence

Suivi sur un an à un pas de temps journalier (ou horaire) :

- Débit crrique C
- Pluviométrie et évapotranspiration (ou température et ensoleillement)
- Niveau d'eau et salinité des mares

Début des suivis de préférence entre décembre et mai afin que les chroniques prennent en compte une partie significative de la « grande » saison des pluies et l'intégralité de la saison sèche d'un seul tenant.

Mesures ponctuelles (en saison sèche) :

- Topographie
- Etudes de sol

Une analyse des données disponibles (LIDAR notamment) devra être réalisée afin de confirmer les positions pressenties pour les bassins avant d'y réaliser le programme de mesure.

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Entreprises chargées des suivis (Code acteur : B), Entreprises chargées des relevés ponctuels (topographe, analyses de sols...) (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Eventuel AMO (Code acteur : D)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, fond propre, fond de recherche/appel à projet...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	5	10	5	3	5	5	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	23				18				0				0				0			
Total	41																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Etude de sol contre-indiquée en saison des pluies	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Qualité des données** / Critère d'efficacité : Exhaustivité des données acquises

ACT-05	Etudes et réalisation des aménagements hydrauliques	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-02	Maintenir des milieux ouverts favorables à l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-03	Restaurer le système hydraulique pour disposer de casiers en eau

CONTEXTE

Les données recueillies lors de l'action « Acquisition de données sur le milieu physique » permettront de réaliser des études préliminaires en hydrologie et en hydraulique. Ces dernières auront pour but :

- *de calculer les potentialités d'entrées en eau dans le système, de dimensionner les bassins, de définir les aménagements à mettre en place,*
- *de réaliser une projection des surfaces et périodes en eau des bassins au cours de l'année,*
- *de chiffrer le programme de travaux,*
- *de faire une analyse coûts / bénéfices.*

Une projection des bénéfices attendues d'un point de vue de l'avifaune pourra être réalisée en se basant sur ces résultats. Le Conservatoire du littoral pourra alors juger si ces bénéfices projetés sont en adéquation avec les investissements à réaliser. Si tel est le cas, des études plus approfondies permettront de préciser le programme de travaux avant la réalisation de celui-ci.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Mise en place d'une étude hydrologique.**

Cela permettra de connaître :

- le bilan hydrique** : Réaliser un bilan hydrique à partir des données recueillies lors de l'année du suivi afin de mieux appréhender le système considéré (état initial) ;
- les apports de la crique C** : Quantifier les apports d'eau supplémentaires disponibles au niveau de la crique C ;
- les apports de polder (pluviométrie)** : Etudier les surfaces mobilisables au sein des anciennes rizières pour l'alimentation des bassins. Il peut s'agir des casiers d'altitudes supérieures au sein d'une même parcelle ou des casiers des parcelles adjacentes via des systèmes de passage en syphons sous les canaux d'alimentations ou des modifications du système de drainage ;
- l'analyse statistique**. Réaliser une analyse statistique de la pluviométrie sur une station proche du site et possédant une série de mesures suffisamment longue. A partir de ces données, qualifier l'occurrence de la saison sèche de l'année étudiée (dans la moyenne, particulièrement sèche, plutôt humide...). Au besoin réaliser les ajustements nécessaires sur les différentes variables étudiées afin de se placer dans les situations qui font sens d'un point de vue faunistique pour le dimensionnement des bassins (par exemple l'étude de l'année de pluviométrie moyenne pour le dimensionnement classique des bassins et l'année sèche d'occurrence 5 ans pour tenter de conserver un niveau minimal d'eau dans les bassins).

Etudes et réalisation des aménagements hydrauliques

➤ Mise en place d'une étude hydraulique.

Cette dernière aura pour objectifs principaux :

- **l'aménagement de la crique C** : Déterminer les aménagements à mettre en place au niveau de la crique C et la cote jusqu'à laquelle il est envisageable de remplir le canal primaire ;
- **le stockage tampon** : Déterminer si un stockage tampon au niveau du canal primaire est possible et nécessaire (soutien d'étiage vers les bassins en saison sèche et / ou réserve d'eau pour d'autres usages) ;
- **les casiers desservis** : Déterminer les casiers les plus à même d'être desservis gravitairement par la crique C et par les autres casiers,
- **la profondeur des bassins** : Etudier les possibilités d'approfondissement des bassins, notamment vis-à-vis des problématiques de salinité ou de drainage ;
- **la conception des bassins** : Préciser l'emplacement et la forme des bassins (en tenant compte des volumes d'eau disponibles au cours de l'année, de la topographie, de la perméabilité et de la salinité des sols). Les périodes et surfaces en eau pour des bassins pour les occurrences étudiées seront calculées.
- **l'alimentation des bassins** : Concevoir les ouvrages de régulation à mettre en place pour l'alimentation des bassins (on privilégiera des ouvrages simples, rustiques et faciles d'entretien afin de garantir une longue durée de vie aux aménagements et un coût de gestion limité) ;
- **l'entrée d'eaux salines** : Identifier les ouvrages défectueux à l'origine d'entrée d'eaux salines qu'il conviendra de condamner.
- **le drainage de la zone**. Concevoir les ouvrages à mettre en place pour le drainage de la zone (vidange vers la mer au travers du chenier, en un seul point si possible, muni d'un dispositif empêchant les intrusions salines et d'un dispositif permettant l'évacuation des crues).
- **le chiffrage**. Réaliser le chiffrage des programmes de travaux et leur planning.

➤ Évaluation des besoins et des bénéfices attendues d'un point de vue faunistique des aménagements proposés (nombre d'hectares en eau, éventuelles périodes avec les bassins à sec...) à établir en partenariat avec le gestionnaire écologique.

➤ Analyse coûts / bénéfices.

➤ Vérification de la concordance entre les investissements à réaliser et les bénéfices écosystémiques attendus grâce à l'analyse précédente, le maître d'ouvrage pourra statuer.

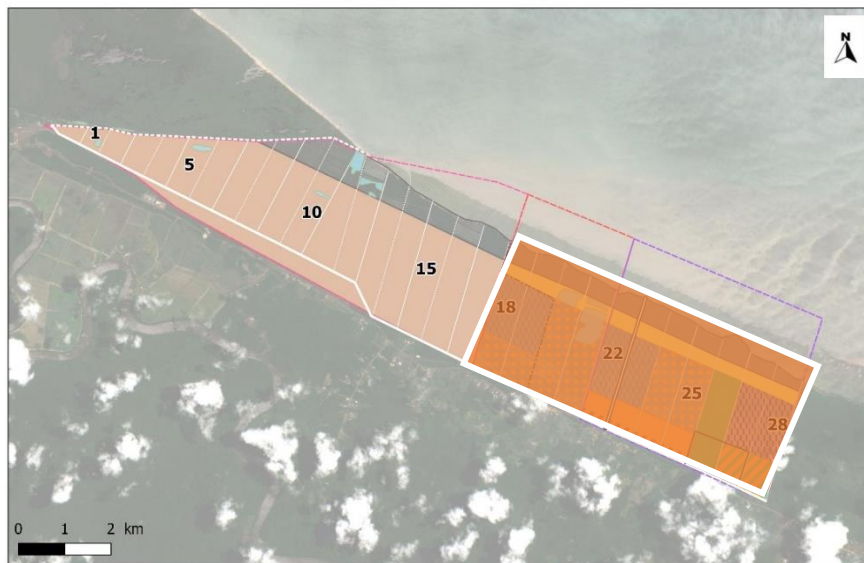
➤ Précisions et réalisation du programme de travaux défini en phase étude avec suivi par le maître d'œuvre.

Ceci nécessite la réalisation du dossier de consultation des entreprises de travaux, leur suivi par le maître d'œuvre et l'éventuel coordinateur en sécurité (CSPS).

Etudes et réalisation des aménagements hydrauliques

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associées

- ACT-04 Acquisition de données sur le milieu
- ACT-06 Exploitation hydraulique

Période privilégiée et fréquence

-

Surface concernée
L'ensemble des terrains acquis par le Cdl

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (code acteur : A)
Opérateurs concernés	Maitre d'œuvre en hydraulique (code acteur : B), Bureau d'études pour éventuel AMO (code acteur : C), Entreprise de travaux (code acteur D), Gestionnaire écologique
Partenaires potentiels	-

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe, collectivités, ...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	0	0	0	0	10	50	10	0	10	20	3	90	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	0				70				123				0				0			
Total	193																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Saison des pluies contre-indiquée pour la réalisation des travaux	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Phase étude : Éléments de décision** / Critère d'efficacité : Apporter au MOA les éléments techniques et financiers pour statuer sur la suite du projet (Oui / Non).
- **Après travaux : Performance hydraulique** / Critère d'efficacité : Mise en eau des bassins cohérente avec les objectifs fixés dans la phase étude (Oui / Non).

ACT-06	Exploitation du système hydraulique	Priorité 3
--------	-------------------------------------	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-02	Maintenir des milieux ouverts favorables à l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-03	Restaurer le système hydraulique pour disposer de casiers en eau

CONTEXTE

Les études préliminaires aboutiront à la mise en place d'un système hydraulique central au fonctionnement du site, d'un point de vue du maintien de la biodiversité mais également pour les activités économiques (touristiques, agricoles, ...). L'exploitation du système hydraulique du site devra être assurée par un agent en charge notamment de la surveillance des débits et niveaux d'eau au sein du site. Celui-ci assurera le maniement des différents organes de régulation ainsi que l'entretien courant du système hydraulique. Enfin, il participera également à l'optimisation des consignes de gestion du site en lien avec le gestionnaire écologique et l'OFB pour le volet faune notamment.

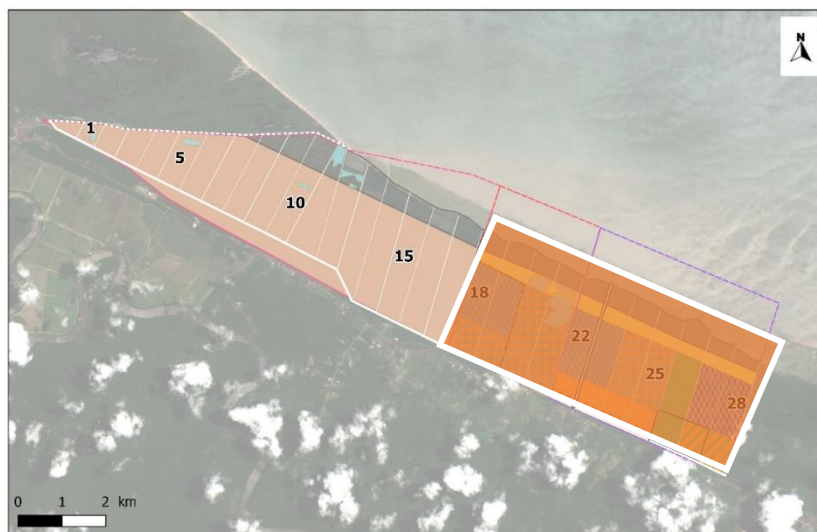
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Formation d'un agent au fonctionnement et à l'entretien des aménagements hydrauliques.**
- **Exploitation et entretien du système hydraulique.**
Cela portera notamment sur :
 - la surveillance des débits et niveaux d'eau (via des sondes et / ou visuelle – échelle limnimétrique),
 - l'actionnement des organes de régulation,
 - l'inspection et l'entretien courant des organes de régulation et des chenaux (envasement, embâcle, fauchage – avec exportation des résidus de fauche),
 - la programmation des entretiens lourds nécessitant l'intervention d'une entreprise extérieure (curage, remplacement d'organes complexe...). La mise en œuvre d'un marché à bon de commande pourrait-être utile.
- **Optimisation du fonctionnement par retour d'expérience avec :**
 - la réalisation d'un suivi des niveaux d'eau et du fonctionnement du site une fois les aménagements mis en place,
 - l'optimisation de la gestion en fonction de ces données et des connaissances acquises par le chargé d'exploitation.

Exploitation du système hydraulique

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-04 Acquisition de données sur le milieu
- OBJ-23 Réaliser travaux d'entretien et de maintenance

Période privilégiée et fréquence

Environ un passage hebdomadaire d'une demi-journée sur site (à ajuster selon les périodes et les besoins).

Surface concernée

La partie aménagée du site

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Chargé d'exploitation (Code acteur : B), Cogestionnaires
Partenaires potentiels	

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe, collectivités, ...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	0	0	0	0	10	32	2	32	2	32
Total jours/an	0		0		42		34		34	
Total	110									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Pas d'entretien du système hydraulique	Une attention accrue sera nécessaire en saison sèche Peut être réalisé conjointement à d'autres tâches d'exploitation du site

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Identification et formation d'un agent** / Critère d'efficacité : Réalisé (Oui / Non)
- **Fréquence de suivis** / Critère d'efficacité : Nombre de suivis
- **Efficacité du fonctionnement** / Critère d'efficacité : Nombre de dysfonctionnement par année
- **Révision du protocole de gestion de l'eau (retour d'expérience)** / Critère d'efficacité : Fréquence et nombre de révisions

ACT-07	Restauration et entretien des casiers	Priorité 1
--------	---------------------------------------	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-02	Maintenir des milieux ouverts favorables à l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-03B	Restaurer les milieux et entretenir les casiers

CONTEXTE

La restauration et le maintien des milieux ouverts favorables à l'avifaune sera favorisé par de nombreuses actions du plan de gestion, telles que :

- si les études préliminaires s'avèrent concluantes, la mise en place et la restauration d'un système hydraulique central au fonctionnement du site aboutissant à la remise en eau (même partielle) de certains casiers (zones de nourrissage, de reproduction, de quiétude, ...)
- la mise en place d'un élevage extensif permettant de maintenir une végétation rase sur certaines zones du polder (reposoirs, ...)

Ces actions devront être accompagnés :

- de réflexion concernant les espèces à utiliser lors de cette restauration de milieu afin de respecter la naturalité du site tout en permettant une activité agricole rentable.
- d'autres actions permettant de maintenir et d'entretenir à moindre coûts les milieux ouverts non occupés par des agriculteurs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Restauration des casiers en eau :

Le volet technique de cette action est largement traité dans les actions concernant la réalisation et l'exploitation du système hydraulique (Voir fiches actions associées). La localisation de ces casiers en eau devra être réfléchi en concertation avec tous les cogestionnaires afin de répondre à l'ensemble des objectifs du site (environnementaux, agricoles, écotouristiques...) et dépendra fortement de ce qu'il est possible de faire d'un point de vue hydraulique.

➤ Entretien des casiers en eau afin de maintenir des conditions favorables à l'accueil de l'avifaune :

Les hauteurs d'eau qui auront été définies en amont devront être maintenues, ajustées et les périodes les plus favorables à la mise en eau respectées, s'il n'est pas possible pour des raisons techniques d'avoir des casiers en eau toute l'année. Les données faune, flore et hydraulique récoltées en cours de gestion permettront d'affiner les choix qui seront faits.

Il faudra également veiller à ce que ces zones en eau ne soient pas envahies par de la végétation. Si telle est le cas, des mesures d'entretien devront être mises en œuvre (faucardage, ...).

➤ Restauration des casiers à sec

La végétation rase des casiers devra être restaurée de façon à respecter la naturalité du site notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'activités agricoles ou écotouristiques. Le gestionnaire écologique et l'OFB auront ici un rôle d'appui et de conseils concernant les espèces à utiliser ou non lors de la rédaction des cahiers des charges à destination des porteurs de projet par exemple.

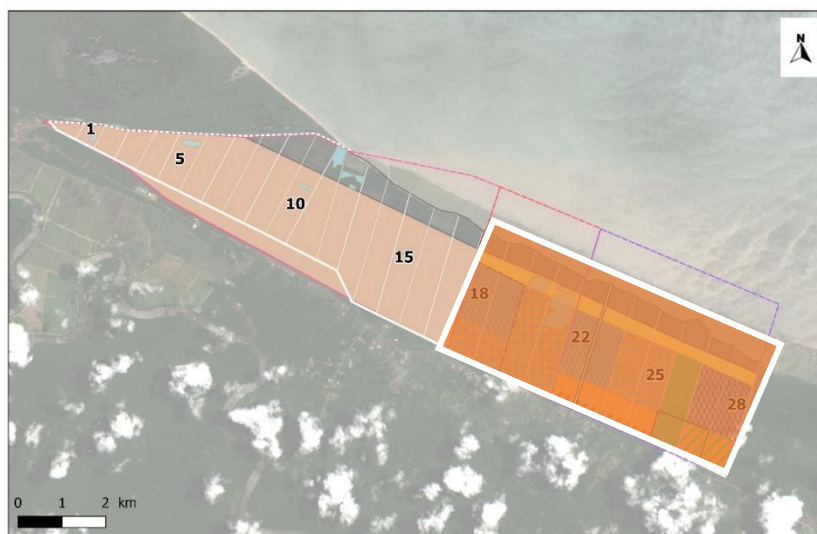
➤ Entretien des casiers à sec

Sur les zones confiées à des porteurs de projet, l'entretien des milieux sera à leur charge. Les autres zones devront également être entretenues de façon mécanique (fauchage, gyrobroyage, ...) ou en utilisant des méthodes moins coûteuses telles que des mises à feu contrôlées afin de conserver les milieux ouverts.

Restauration et entretien des casiers

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- OBJ-03 : Restaurer le système hydraulique pour disposer de casier en eau
- ACT-37 : Référentiel technique d'installation des éleveurs

Période privilégiée et fréquence

Entretiens annuels

Surface concernée

La partie aménagée du site

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : B), Conservatoire du littoral, Porteurs de projet agricoles
Partenaires potentiels	SDIS Entreprises (sous-traitance)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, collectivités, ...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	15	8	7	3	7	3	7	3	7	3
Total jours/an	23		10		10		10		10	
Total	63									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Pas de restauration des milieux Pas d'entretien de la végétation entraînant une fermeture des milieux</i>	<i>Une attention sera nécessaire concernant les espèces envahissantes</i>

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Restauration de milieu** / Critère d'efficacité : Réalisé (Oui / Non), espèces utilisées
- **Fréquence d'entretien** / Critère d'efficacité : Nombre et type d'actions réalisées par an
- **Efficacité de l'entretien** / Critère d'efficacité : Surface de milieux « ouverts » entretenus (en eau ou non) / Surface totale

ACT-08	Libre évolution de la végétation aboutissant à la fermeture des casiers pré-identifiés	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-03	Conserver une mosaïque de milieux forestiers
Objectif du plan d'action	OBJ-04	Maintenir des casiers avec de la végétation arborée

CONTEXTE

Afin de diversifier les fonctions écologiques et hydrauliques assurées par le site, le maintien d'une mosaïque de milieux forestiers s'avère primordia sur le long terme. Pour cela, dans le projet de site, ont été défini des zones sur lesquelles aucun entretien de la végétation ne sera réalisé ou sera réduit au strict minimum dans le but de laisser la végétation arborée se développer et le milieu se refermer.

La création d'un corridor écologique, rejoignant le milieu forestier de la Réserve Naturelle de l'Amana située à l'est du polder, permettrait à terme de maintenir une circulation de la grande faune dans les milieux boisés du polder.

DESCRIPTION DE L'ACTION

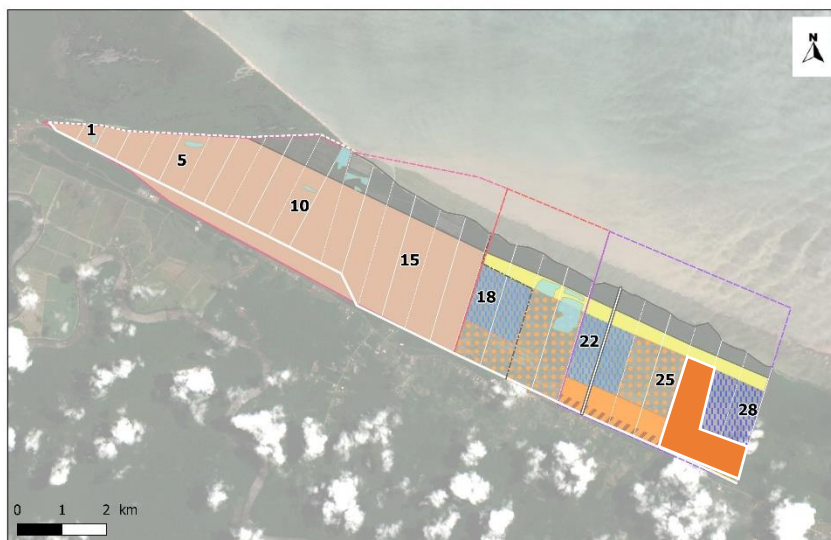
- Evolution libre de la végétation sur les casiers prédéfinis pour atteindre une strate arborée dense.
- Pas de d'intervention contre l'accroissement de la végétation sur les casiers prédéfinis, de type de fauche ou de gyrobroyage.
- Surveillance régulière de l'évolution des milieux en cours de fermeture.

Selon les besoins et les acquisitions foncières, certains casiers pourront dans un premier temps être occupés par de l'agriculture puis laissés en libre évolution.

Libre évolution de la végétation aboutissant à la fermeture des casiers pré-identifiés

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-14 Missions de surveillance

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Surface concernée

Environ 236 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écologique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : B), Gestionnaire écotouristique (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Commune de Mana

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	10	4	0	10	4	0	10	4	0	10	4	0	10	4	0
Total jours/an	14			14			14			14			14		
Total	70														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Pas de coupe de la végétation	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Recouvrement arboré** / Critère d'efficacité : hauteur de la végétation, diamètre des troncs
- **Diversité des espèces végétales** / Critère d'efficacité : Richesse spécifique (nombre d'espèces par unité de gestion)

ACT-09	Désignation d'un interlocuteur cynégétique local et représentatif	Priorité 1
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-04	Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-05	Organiser la chasse sur le site

CONTEXTE

Pour une gestion efficace du site, une communication de qualité entre les différents usagers est essentielle. Elle permet à chaque partie de faire valoir sa perception du site, et de signaler les difficultés rencontrées par chacun. Elle permet surtout d'avoir une vision globale des usages du site années après années et de connaître la dynamique de ce dernier dans son ensemble. Au vu de ces raisons, disposer d'une personne représentant la pratique de la chasse sur le site s'avère essentiel pour assurer une bonne communication entre le corps cynégétique et les autres usagers du site.

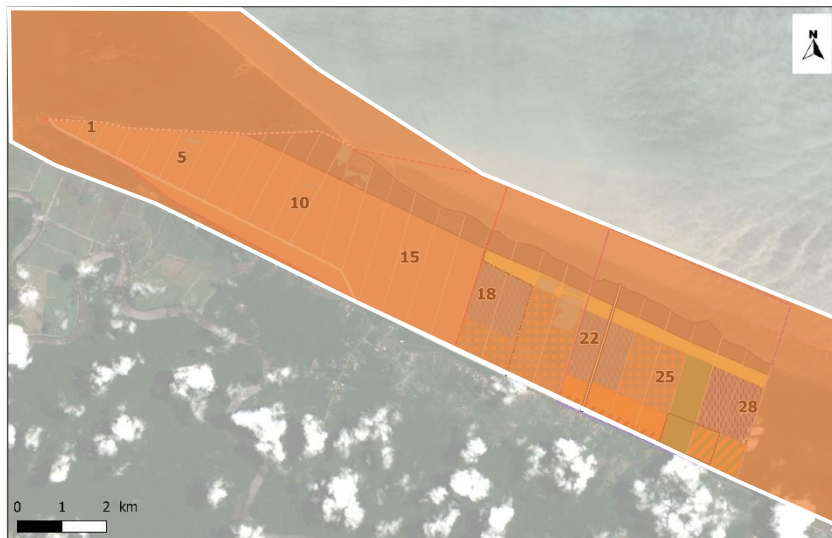
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Recherche d'un interlocuteur intéressé, représentatif, disponible et solidement intégré dans le territoire.**
Communication sur le besoin d'un représentant cynégétique sur ce territoire (plaquette de communication envoyées par courriel, diffusées sur les réseaux sociaux,...)
- **Information de l'interlocuteur des différentes missions qu'il aura à mener auprès des différents acteurs dont les chasseurs.**
- **Octroyer les outils et les informations nécessaires à la bonne réalisation des missions de cet interlocuteur.**
Impression de documents relatifs aux bonnes pratiques de la chasse sur le site et aux alentours, documentation sur les espèces fréquentant le site. Organisation des réunions d'informations, etc.
- **Maintenir un contact régulier avec cet interlocuteur.**
Organisation de réunions d'échanges régulières, etc. Transmission de rapports annuels rendant compte des pratiques sur le site et des difficultés dans l'exercice de ses missions.

Désignation d'un interlocuteur cynégétique local et représentatif

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-10 Conventiennement avec une association locale
- ACT-12 Réglementation concertée
- ACT-14 Missions de surveillance terrestres
- ACT-15 Sensibilisation

Période privilégiée et fréquence

Communication toute l'année

1 rapport annuel en fin de période de chasse

Surface concernée

L'ensemble du polder et de ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Structure responsable de la police de l'environnement (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Association de chasse locale (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C), Conservatoire du Littoral (Code acteur : D)
Partenaires potentiels	Mairie, Porteurs de projet agricoles et écotouristiques

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe, collectivités, fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	8	8	4	4	4	2	2	12	2	2	2	12	2	2	2	12	2	2	2	12
Total jours/an	24				20				18				18				18			
Total	98																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non-communication régulière avec les principaux acteurs concernés Non rendu de rapport annuel	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Qualité de la recherche de l'interlocuteur** / Critère d'efficacité : Nombre de supports produits et nombre de personnes ou structures intéressées
- **Qualité de la communication avec les autres parties** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports annuels rendus

ACT-10	Conventionner avec une association locale (sur la zone chassable)	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-04	Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-05	Organiser la chasse sur le site

CONTEXTE

Les différents usages du polder, dont la chasse, doivent être encadrés afin d'être en accord avec les objectifs fixés par le présent plan de gestion qui sont la protection et la préservation de la quiétude de la faune sur le site. Au vu de la diversité des techniques de chasse existantes et de la diversité même des usagers pratiquant la chasse sur le polder, le conventionnement avec une association cynégétique locale permettra d'aboutir à une chasse durable prenant en compte les spécificités de chacun. Cette convention permettra la mise en place d'une communication constante entre le propriétaire du site, les scientifiques, les naturalistes et les chasseurs, afin d'aboutir au maintien d'une diversité et d'une abondance élevée d'espèces animales sur le polder.

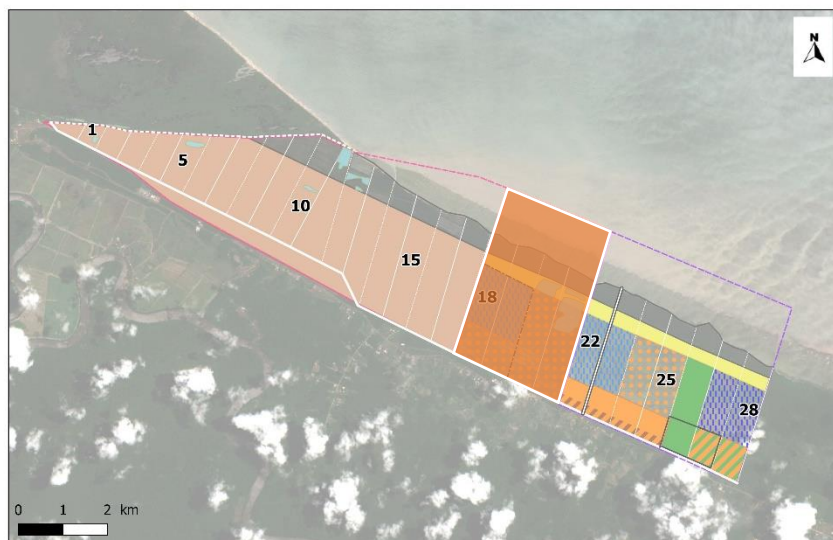
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Discussion des pratiques et des quotas autorisés sur le site.**
Organisation de réunions de concertation et de travail avec le Conservatoire du littoral, l'OFB et l'association locale conventionnée
- **Clarification des obligations des deux parties.**
- **Signature d'une convention définissant les pratiques, les quotas, les périodes et les restrictions de la chasse sur le site.**
- **Maintien d'un dialogue entre les chasseurs, les autres usagers et acteurs du site :**
 - mise en place de rencontres, d'événements, etc.
 - création et diffusion de supports d'information sur les pratiques et quotas de chasse sur le site
- **Acquisition de données permettant d'estimer les densités de gibier sur le site.**
Transmission de rapports annuels rendant compte des prélèvements sur le site (nombre d'individus chassés par espèce, classe d'âge approximative, date de prélèvement, etc.)

Conventionner avec une association locale (sur la zone chassable)

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-09 Désignation d'un interlocuteur cynégétique
- ACT-12 Règlementation concertée

Période privilégiée et fréquence

Communication toute l'année

1 rapport annuel en fin de période de chasse

Surface concernée

Zone de chasse réglementée
Environ 1 000 Ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Structure responsable de la police de l'environnement (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Association de chasse locale (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C), Conservatoire du littoral (Code acteur : D)
Partenaires potentiels	Commune de Mana, Porteurs de projets écotouristiques et agricoles

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, collectivités

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	8	8	4	4	10	4	4	12	2	2	2	12	2	2	2	12	2	2	2	12
Total jours/an	24				30				18				18				18			
Total	108																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Non communication entre les parties signataires Non rendu de rapports annuels</i>	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Accord** / Critère d'efficacité : Signature de la convention (oui/non)
- **Acquisition de données** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports annuels rendus
- **Qualité de la communication entre les usagers du site** / Critère d'efficacité : Nombre d'événements multi-pratiques organisés, de supports créés et diffusés

ACT-11	Formation sur la reconnaissance et la gestion des espèces	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-04	Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-05	Organiser la chasse sur le site

CONTEXTE

Dans le but de maintenir un bon état écologique du site, des quotas ou périodes de chasse doivent être définis. Cependant, bon nombre de chasseurs peuvent éprouver des difficultés quant à l'identification de certaines espèces. En effet, la faune guyanaise est si riche qu'il est difficile de l'appréhender dans sa globalité sans avoir suivi de formation spécifique. Mieux distinguer les espèces chassables des espèces protégées et connaître leur cycle de vie est nécessaire au maintien en bon état de santé des écosystèmes. Adapter les pratiques de chasse aux cycles de vie des espèces et aux abondances de gibier présent sur le site permettrait une gestion durable et responsable du site. Cela valoriserait également les chasseurs participant à ces formations qui deviendraient actifs dans la gestion raisonnée du gibier sur le site.

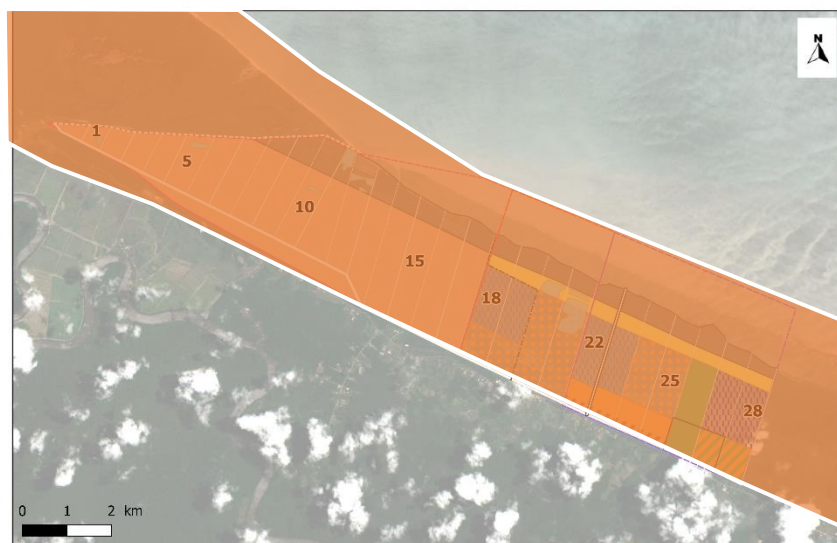
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Réflexion sur les besoins, le contenu (reconnaissance et cycle de vie des espèces chassables, protégées présentes sur le site, etc.) et les modalités (sur site, en salle, nombre de jours, etc.) de la formation en concertation avec l'OFB, les associations locales de protection de la nature et de chasse.**
- **Information des chasseurs sur la tenue des sessions et l'intérêt pour eux d'y participer**
- **Organisation de sessions de formations collectives.**

Formation sur la reconnaissance et la gestion des espèces

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-10 Conventiennement association de chasse locale

Période privilégiée et fréquence

Plusieurs fois par an dès la première année de gestion

Surface concernée

L'ensemble du polder et de ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Structure responsable de la police de l'environnement (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : B), Gestionnaire écotouristique (Code acteur : C), Association locale de chasse (Code acteur : D)
Partenaires potentiels	Mairie, MFR, ADNG, CAG, etc.

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	10	2	2	2	8	0	0	0	8	0	0	0	8	0	0	0	8	0	0	0
Total jours/an	16				8				8				8				8			
Total	48																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non organisation de formations Non-participation des chasseurs	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Qualité de la formation** / Critère d'efficacité : Nombre de sessions de formations dispensées et nombre de personnes formées
- **Qualité de l'échange et de la sensibilisation** / Critère d'efficacité : Nombre d'ateliers « gestion des espèces » organisés

ACT-12	Concertation et définition de la réglementation et des pratiques de chasse sur le site avec l'ensemble des acteurs	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-04	Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-05	Organiser la chasse sur le site

CONTEXTE

A terme, le polder de Mana accueillera de multiples usages (tourisme, agriculture, chasse, ...) qu'il conviendra de concilier en organisant des ateliers de concertation avec l'ensemble des acteurs et porteurs de projets intervenant sur le site. Il faudra très certainement pour cela adapter les pratiques de chasse sur le polder aux contraintes de chacun et vice-versa. L'objectif de ces ateliers est de créer de bonnes relations et un climat serein entre les différents acteurs du polder dans le but de maintenir un bon état écologique du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Organisation d'ateliers de concertation.

Il conviendra en premier lieu de recenser et contacter les participants à ces ateliers : association de chasse locale ou chasseurs, porteurs de projets écotouristiques et agricoles, etc.

Lors de ces ateliers, les participants devront être sensibilisés aux enjeux écologiques, économiques et humains présents sur le site. Dans un second temps, un espace de discussion permettrait aux participants d'échanger sur leurs retours d'expérience afin d'aboutir à la mise en place de pratiques en faveur d'une gestion durable des espèces et compatibles avec les activités présentes sur le site.

Il est possible de dissocier ces ateliers de concertation par thématique afin de traiter indépendamment des sujets sensibles ou qui ne concernent que certains acteurs (exemple : comment concilier chasse et agriculture sur la zone chassable).

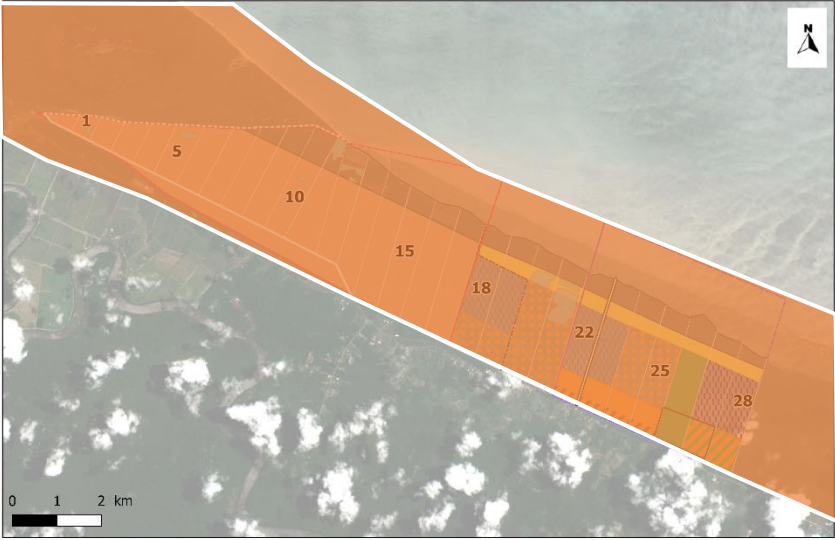
Cette concertation devra être mise en place dès la première année de gestion afin de préparer la pratique de la chasse sur le site.

➤ Définition de la réglementation sur chacune des zones

Définition des pratiques, des quotas ou périodes de chasse, ...

Concertation et définition de la réglementation et des pratiques de chasse sur le site avec l'ensemble des acteurs

LOCALISATION

<i>Réflexion sur le projet de site du polder de Mana</i> 	Objectifs/Actions associés ➤ OBJ-08 Sensibiliser les usagers du site ➤ ACT-46 Définition et mise à jour du zonage Période privilégiée et fréquence Plusieurs fois par an dès la première année de gestion Surface concernée L'ensemble du polder et de ses alentours
--	---

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Structure responsable de la police de l'environnement (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : B), Gestionnaire écotouristique (Code acteur : C), Association locale de chasse (Code acteur : D), Conservatoire du littoral.
Partenaires potentiels	

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	5	4	4	4	4	4	4	4	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Total jours/an	17				16				8				4				4			
Total	53																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non organisation d'ateliers	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Qualité de l'échange et de la concertation** / Critère d'efficacité : Nombre d'ateliers de concertation organisés et Nombre de participants
- **Définition de la réglementation concernant la chasse** / Critère d'efficacité : o/n et Mise en place de mesures

ACT-13	Création d'une brigade de la nature	Priorité 1
--------	-------------------------------------	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-04	Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-06	Mettre en place une surveillance et une Police sur le site

CONTEXTE

L'accès libre à un espace naturel géré tels que le polder de Mana, impose de mettre en place une surveillance et une sensibilisation du public afin que la réglementation et les bonnes pratiques soient respectées sur l'ensemble du site. Or une surveillance accrue du site, nécessite d'avoir des agents formés pour ce type de missions alliant sensibilisation et action de police.

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Création d'une brigade Nature

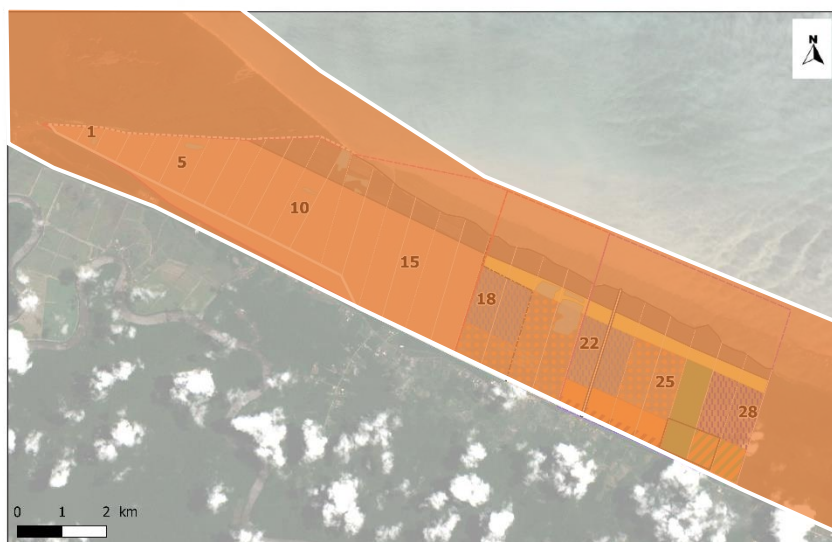
Cela passe dans un premier temps par la formation des gardes du littoral et de la Réserve de l'Amana. Cette formation consiste à commissionner et à assermenter l'ensemble des gardes pouvant appartenir à des structures gestionnaires différentes (Gestionnaire écologique, PNRG, ...). Les gardes devront régulièrement remettre à jours leurs commissionnement.

Enfin, la mise à disposition d'agents assermentés de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 50 jours Homme par an est nécessaire pour mener à bien cette action. Ces agents contribueront notamment à la réalisation des missions de surveillance (Voir fiche action).

Création d'une brigade de la nature

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-14 Missions de surveillance

Période privilégiée et fréquence

Mise en place de la brigade en début de gestion

Surface concernée

L'ensemble du polder et ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Structure responsable de la police de l'environnement (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C), Gestionnaire écotouristique (Code acteur : D)
Partenaires potentiels	

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, fonctionnement, fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	5	2	10	10	2	0	0	0	2	0	0	0	2	2	7	7	2	0	0	0
Total jours/an	27				0				0				16				0			
Total	43																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Mettre en place la brigade trop tardivement Brigade sous dimensionnée	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Création de la brigade** / Critère d'efficacité : Nombre de gardes du littoral dont assermentés et commissionnés

ACT-14	Missions de surveillance terrestre et maritime en concertation avec la RNA	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-04	Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-06	Mettre en place une surveillance et une Police sur le site

CONTEXTE

L'accès libre à un espace naturel géré tels que le polder de Mana, impose de mettre en place une surveillance et une sensibilisation du public afin que la réglementation et les bonnes pratiques soient respectées sur l'ensemble du site.

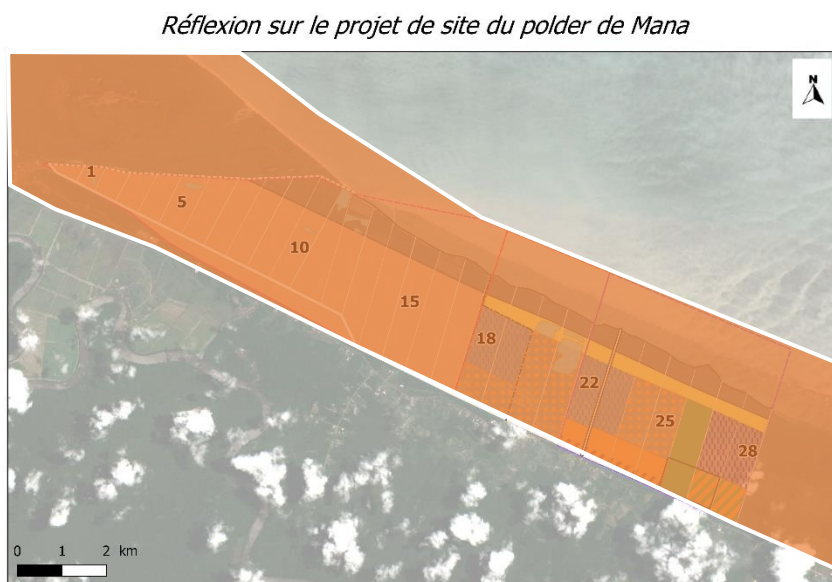
Deux types de surveillance sont à mettre en place en concertation avec la RNA : des missions terrestres afin de limiter le braconnage des oiseaux notamment mais également une surveillance du littoral. En effet, la pose des filets peut avoir des conséquences dramatiques sur la faune marine. Du fait de la nature des filets utilisés par les tapouilles, pour la plupart illégales, de nombreux animaux marins sont mutilés ou tués. Cela peut également engendrer une hausse de la mortalité des limicoles en migration.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Mise en place de patrouilles régulières terrestres et/ou fluviales en partenariat avec la RNA.**
Ces patrouilles permettront de vérifier le respect des bonnes pratiques, la présence d'embarcations de type « tapouilles », de constater la pose de filets sur ou à proximité immédiate du site, de faire de la sensibilisation auprès du public et de procéder si nécessaire à une action de police.
Ces patrouilles pourront être effectuées par des gardes du littoral et/ou par les agents de l'OFB soit par la brigade nature (Voir fiche action). Les missions menées de façon conjointe avec l'OFB permettront de mieux coordonner les actions et les méthodes de surveillances.
- **Veille active du site.**
Les structures participant à la gestion du site ou intervenant sur le site (gestionnaire écologique, porteurs de projets écotouristiques et agricoles, etc.) devront informer l'OFB et la RNA de la présence sur le site de tous filets, embarcations illégales ou toutes autres infractions au code de l'environnement ou activités interdites sur le site.

Missions de surveillance terrestre et maritime en concertation avec la RNA

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés
 ACT-12 Règlementation sur le site
 ACT-13 Brigade Nature

Période privilégiée et fréquence
 Toute l'année

Surface concernée
 L'ensemble du polder et ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Structure responsable de la police de l'environnement (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : B), Gestionnaire écotouristique (Code acteur : C), Conservatoire du littoral (Code acteur : D), Porteurs de projets écotouristiques ou agricoles
Partenaires potentiels	Gendarmerie

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

CALENDRIER DES ACTEURS																				
Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	12	24	0	0	20	48	0	0	20	48	0	0	20	48	0	0	20	48	0	0
Total jours/an	36				68				68				68				68			
Total	308																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non surveillance Ne pas rendre compte à la police et la RNA	Végétation difficilement pénétrable et immensité du site La RNA effectue régulièrement des survols de la réserve et du polder

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Qualité de la surveillance** / Critère d'efficacité : Nombre de missions de surveillance effectuées
- **Fréquence de la verbalisation** / Critère d'efficacité : Nombre de procès-verbaux établis et suivi des suites judiciaires de ces PV

ACT-15	Sensibilisation auprès des usagers et incitation aux bonnes pratiques	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-04	Protéger et préserver la quiétude de l'avifaune
Objectif du plan d'action	OBJ-07	Sensibiliser les usagers du site aux réglementations en vigueur

CONTEXTE

En vue de valoriser le patrimoine naturel du site et de préserver la quiétude de l'avifaune, mettre en place des aménagements indiquant les bonnes pratiques sont à prévoir. Ils permettront, outre le fait de sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques du site, d'apporter un support physique leur rappelant la réglementation en vigueur sur le site. Cela constituera de plus, une aide à la brigade de la nature dans l'exercice de ses fonctions.

L'accès libre à un espace naturel géré tels que le polder de Mana, impose de mettre en place une surveillance mais surtout de sensibiliser le public qui accèdera au site en vue de valoriser le patrimoine naturel et de préserver la quiétude de l'avifaune notamment. La signalétique et les panneaux pédagogiques apportent un support physique pour rappeler la réglementation en vigueur et informer les usagers sur les enjeux écologiques du site mais ce sont également une aide pour les missions de sensibilisation qui seront effectuées par les cogestionnaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Réalisation d'un plan de sensibilisation commun à l'ensemble des cogestionnaires et acteurs intervenant sur le site

Ce plan de sensibilisation commun permettrait d'éviter les actions dissociées et opportunistes et devra s'appuyer sur les outils de communication mis en place (livret pédagogique, support d'interprétation, ...)

➤ Sensibilisation lors des missions de surveillance ou lors de la réalisation des suivis écologiques sur le polder

Ces patrouilles permettront de faire de la sensibilisation auprès du grand public et inciter/rappeler les différents usages sur le site, leurs zonages et les bonnes pratiques à adopter.

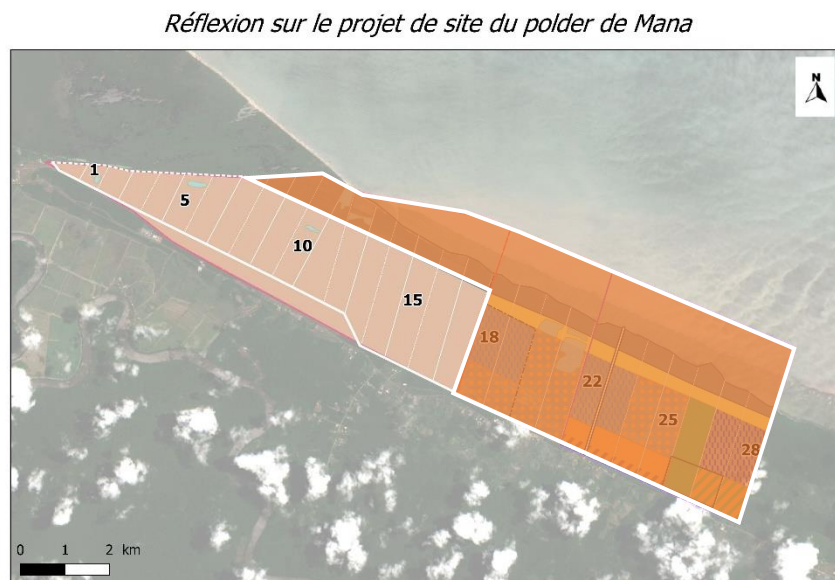
➤ Sensibilisation lors des événements, visites guidées ou des interventions sur ou en dehors du polder réalisées par les cogestionnaires et/ou prestataires

Les gardes du littoral et les structures participant à la gestion du site ou intervenant sur le site (gestionnaire écologique, porteurs de projets écotouristiques et agricoles, ...) devront participer à l'information des visiteurs qu'ils croiseront sur le site.

Cette sensibilisation devra porter sur l'environnement au sens large : découverte et respect du paysage, des milieux, de la faune et de la flore, pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement, respects de la réglementation et des restrictions d'usages sur le site.

Sensibilisation auprès des usagers et Incitation aux bonnes pratiques

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-48 Signalétique sur les restrictions d'usage
- ACT-30 Communication
- OBJ-14 Sensibiliser et éduquer

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année
Pendant toute la durée du plan de gestion

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le Cdl
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Structure responsable de la police de l'environnement (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : B), Gestionnaire écotouristique (Code acteur : C), Prestataires intervenants sur le site (Code acteur : D)
Partenaires potentiels	Mairie de Mana

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	2	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1
Total jours/an	5				5				5				5				5			
Total	25																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Sensibilisation non effectuée</i>	Action pouvant être réalisée en même temps que de nombreuses autres missions

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Qualité de la sensibilisation** / Critère d'efficacité : Nombre d'actions de sensibilisation effectuées et nombre de personnes sensibilisées (informées)

ACT-16	Acquisition de connaissances Faune Flore Habitat	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-08	Réaliser un état initial précis

CONTEXTE

En vue de parvenir à une gestion optimale du site, il est primordial d'avoir connaissance du patrimoine naturel qu'abrite ce dernier. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir des connaissances supplémentaires sur la faune, la flore et les différents habitats présents sur le site. Si les inventaires de l'avifaune et de la flore sur le site sont assez bien renseignés, celui des habitats nécessite d'être précisé et l'étude de l'écologie des limicoles ou les inventaires des autres groupes faunistiques gagneraient à être plus détaillés. Cela permettra d'adapter les pratiques effectuées sur le site afin de conserver et de valoriser au mieux les zones et les espèces patrimoniales et protégées qu'il est possible d'y rencontrer.

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Réalisation de l'état de l'art.

Cette étape bibliographique nécessite de passer en revue les études et les données existantes sur le polder et de consulter la base de données Faune Guyane. Le diagnostic patrimonial du présent plan de gestion constitue une bonne base.

➤ Priorisation et mise en place des inventaires complémentaires à effectuer par casier et par entité naturelle cohérente.

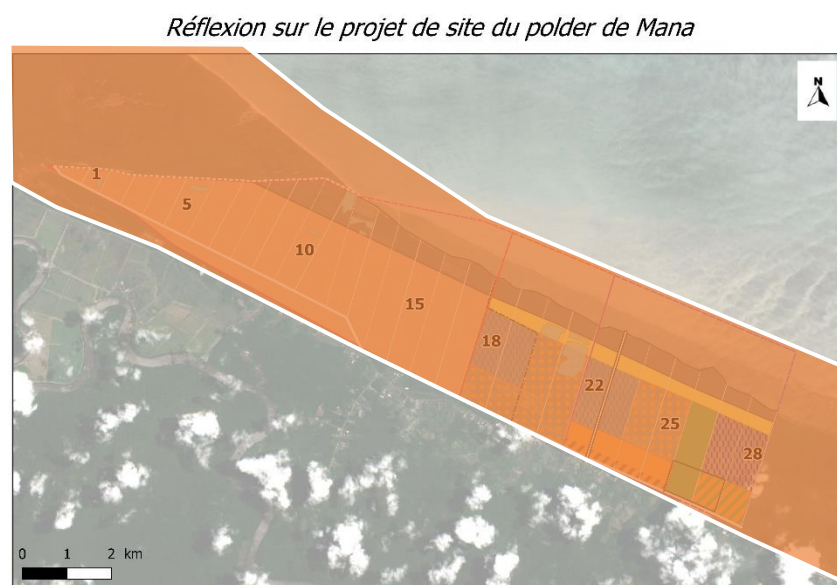
- Les inventaires de terrain devront être répartis tout au long de l'année afin d'englober les deux saisons (saison sèche et saison des pluies), lors desquelles la faune et la flore s'expriment de façons différentes, ainsi que l'ensemble des périodes de migrations et d'hivernage.
- Ces études complémentaires seront à prioriser en fonction des budgets disponibles et pourront concerner les reptiles, les oiseaux, les amphibiens, les poissons, les crevettes, les insectes et la flore vasculaire (liste non exhaustive) ainsi que des espèces charismatiques telles que la loutre, le cabiaï, ...
- Il serait également intéressant de trouver une espèce animale ou un groupe taxonomique EMBLEMATIQUE du site, pour lequel des études poussées permettraient de le valoriser et de mieux le connaître. Le chevalier à pattes jaunes ou encore le dendrocoryne sont des exemples d'espèces pouvant être retenues.
- Des données devront également être acquises afin d'améliorer les connaissances sur les habitats du polder ce qui permettra de faire des liens espèces-habitats et de travailler plusieurs scénarios d'évolution de la faune et de la flore en fonction des habitats présents.
- Le calcul d'indicateurs simples de la biodiversité sur la base des inventaires réalisés permettront de s'assurer que les protocoles mis en œuvre sont standardisés et reproductibles

➤ **Bancarisation des données (Voir fiche action) et rédaction de compte-rendu.**

L'ensemble des données acquises sur le site devront faire l'objet de compte-rendu et devront figurer dans un bilan annuel qui sera présenté en comité de gestion. Une communication devra également être faite sur les résultats de ces études auprès du grand public et des partenaires.

Acquisition de connaissances Faune Flore Habitat

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-20 Suivi Faune-Flore-Paysages
- ACT-19 Base de données
- OBJ-13 Communiquer

Période privilégiée et fréquence

Inventaires à réaliser sur les deux saisons : saison des pluies ET saison sèche

Surface concernée

L'ensemble du polder et ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écologique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : B), Autres cogestionnaires (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Experts naturalistes et bureaux d'études (Code acteur : D)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, Etat, collectivités, fonds canadiens

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	60	0	0	30	60	0	0	30	60	0	0	30	30	0	0	15	30	0	0	15
Total jours/an	90				90				90				45				45			
Total	360																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Négliger l'effort d'inventaire</i> <i>Non communication des données</i> <i>Non valorisation des données</i>	<i>Les inventaires sont à réaliser avant tout travaux d'aménagement de grande ampleur</i> <i>Certains inventaires nécessiteront l'intervention de sous-traitants.</i> <i>Un éventuel manque d'experts ou de leur disponibilité est à craindre pour certains groupes.</i>

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Rigueur des inventaires** / Critère d'efficacité : Nombre de données collectées par groupe taxonomique et nombre d'indicateurs biologiques calculés (ex : richesse des oiseaux, des amphibiens, richesse totale, estimation des abondances, ...).
- **Qualité des inventaires** / Critère d'efficacité : Nombre de jours déployés par an sur le terrain (effort de prospection)
- **Communication des résultats** / Critère d'efficacité : Nombre de comptes-rendus rédigés

ACT-17	Evaluation de l'état de conservation des habitats et définition d'un IQE	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-08	Réaliser un état initial précis

CONTEXTE

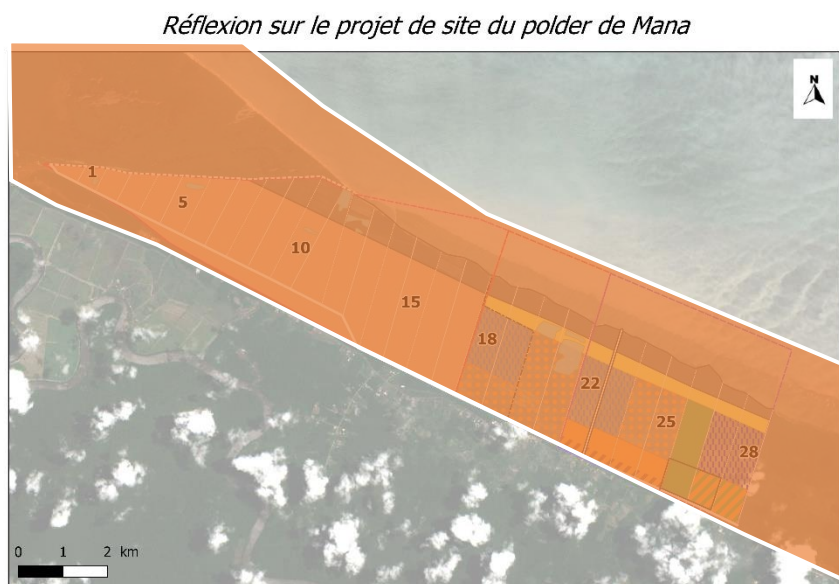
Une part non négligeable de l'état initial consiste en l'évaluation de l'état de conservation des différents habitats présents sur le site. Une fois cette évaluation effectuée, il est ainsi possible de mettre en place un suivi temporel de l'évolution des milieux pour adapter au mieux les mesures de gestion et les diverses actions mises en œuvre. De plus, la définition d'un indicateur de qualité écologique (IQE) des milieux sera réalisée par le MNHN dans le cadre du projet ADAPTO, porté par le Conservatoire du littoral et financé majoritairement via un programme LIFE. Ce projet a pour objectif d'expérimenter une gestion souple du trait de côte afin d'acquérir des connaissances quant à l'érosion et la submersion marine sur les territoires littoraux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Réalisation de la cartographie fine des différents habitats présents sur le polder.**
 Cette mission devra être menée par le biais de prospections pédestres qui pourront être couplées à des survols de la zone afin de couvrir la totalité de la zone. Elle nécessitera l'accès à du matériel tel que l'utilisation de drones, des photos aériennes, des images satellites haute-résolution, Lidar, ...
- **Evaluation et suivi de l'état de conservation des habitats**
 - Echanges avec des experts et consultation de la bibliographie afin de définir une liste des critères et des paramètres d'évaluation de l'état de conservation des habitats du polder en se basant sur la Directive européenne Habitats-Faune Flore
 - Campagnes de terrain annuelles pour relever les indicateurs et renseigner les paramètres de l'état de conservation de chaque habitat. Cette mission pourra être menée en même temps que les études, les suivis et les missions de surveillance menées sur le site et être élargie aux habitats présents sur la Réserve Naturelle de l'Amana.
- **Définition et mise en œuvre d'un indice de qualité écologique (IQE) basé sur un protocole semi-standardisé de diagnostic des enjeux naturalistes.**
 Cet indice, et sa variante, l'Indice de Potentialité Ecologique (IPE), permettent d'évaluer à l'échelle d'un site dans sa globalité, la biodiversité, la fonctionnalité écologique, et l'efficacité des mesures d'aménagements et de gestion écologiques dans une optique de suivi temporel. Reposant sur une expertise de terrain, il doit être mis en œuvre par des naturalistes expérimentés.
- **Synthèse des résultats issus des suivis et rédaction des rapports réguliers, accessibles à tous les usagers et présentés en comité de gestion, traduisant l'évolution de l'état de conservation des milieux et l'évolution de l'IQE.**
- **Maintien d'une cartographie actualisée des habitats.**

Evaluation de l'état de conservation des habitats et définition d'un IQE

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-16 Acquisition de connaissances
- ACT-14 Missions de surveillance
- ACT-45 Comités de gestion

Période privilégiée et fréquence

Variable selon les indicateurs

1 estimation de l'état de conservation de chaque habitat /an

Surface concernée

L'ensemble du polder
Elargie à la Réserve Naturelle de l'Amana

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écologique (Code Acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code Acteur : B), Autres cogestionnaires (Code Acteur : C)
Partenaires potentiels	MNHN (Code acteur : D), Experts indépendants et Bureaux d'étude

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, fonctionnement, Etat, collectivités

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	20	4	3	8	15	0	6	0	15	0	6	0	15	0	6	0	15	0	6	0
Total jours/an	38				21				21				21				21			
Total	122																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Irrégularité des relevés</i> <i>Non actualisation de la cartographie</i> <i>Non communication des résultats</i>	Action nécessitant des compétences en SIG

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Qualité de l'évaluation** / Critère d'efficacité : Nombre de critères et de paramètres d'évaluation (Simplicité, fiabilité, complétude et sensibilité)
- **Qualité du suivi de l'état de conservation** / Critère d'efficacité : Nombre de relevés de terrain et date d'actualisation de la cartographie
- **Définition et suivi de l'IQE** / Critère d'efficacité : Mise en œuvre (o/n)
- **Communication** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports rédigés et diffusés

ACT-18	Diagnostic éventuel, veille et lutte EEE	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-08	Réaliser un état initial précis

CONTEXTE

Selon l'UICN, une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Les espèces introduites n'induisent pas toutes des conséquences négatives au sein des écosystèmes dans lesquels elles s'installent. Seule une partie d'entre-elles peuvent présenter un caractère invasif dans certaines conditions et sont alors à l'origine d'impacts négatifs directs ou indirects, observés à différents niveaux. Elles peuvent causer de graves impacts écologiques en affectant la composition spécifique et le fonctionnement des écosystèmes d'accueil en rentrant en compétition avec des espèces locales par exemple, engendrer des conséquences socio-économiques en perturbant certaines activités (agriculture, foresterie, etc.) et affecter la santé humaine.

Prendre en compte ces espèces dans la gestion du site, en assurer une veille au cours du temps, et lutter contre ces dernières, permet de réduire les impacts négatifs liés à leur présence sur le site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Inventaire précis et localisation des EEE.

Travail de terrain et cartographie des patches d'espèces végétales EE et des lieux de reproduction des espèces animales EE sur et à proximité du site afin d'anticiper et d'éviter une introduction et/ou une introduction sur le polder.

➤ Bibliographie et échanges avec des experts et des gestionnaires pour définir des protocoles d'action adaptés aux différentes espèces (veille, frein de la progression, destruction des plans déjà existants).

Réalisation d'une synthèse bibliographique par EEE identifiée comprenant les risques encourus et des recommandations de gestion.

Sensibilisation des opérateurs affectés au maintien du site et sensibilisation des divers usagers du site.

➤ Mise en place d'un suivi temporel et spatial de la propagation des EEE.

Travail de terrain et cartographie années après années de la propagation des EEE

➤ Réalisation des actions à mener, mise en place du suivi et de la veille et analyse des résultats obtenus dans un rapport annuel.

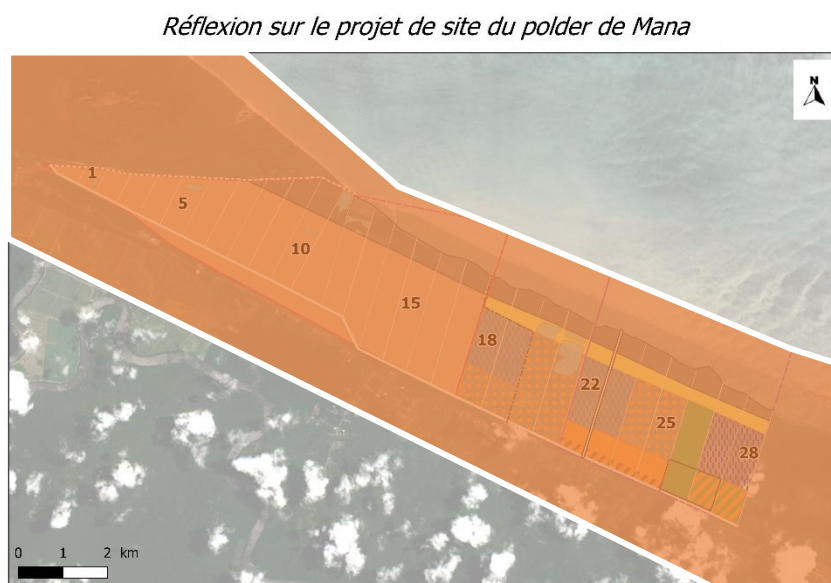
Les actions de lutte contre les EEE seront à coordonner avec la commune de Mana et la CCOG.

➤ Mise en place d'un suivi temporel et spatial de la propagation des EEE.

Travail de terrain et cartographie années après années de la propagation des EEE

Diagnostic éventuel, veille et lutte EEE

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-32 Communication professionnels du tourisme et agriculteurs

Période privilégiée et fréquence

Suivis annuels (en période de floraison)

Eradication et travaux d'arrachages avant la floraison des EEE

Surface concernée

L'ensemble du polder et ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écologique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : A)
Partenaires potentiels	Autres gestionnaires d'espaces naturels et experts en EEE, CCOG, Commune de Mana

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, Etat, fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Acteurs	A	A	A	A	A
Nbr de jours	8	8	8	8	8
Total jours/an	8	8	8	8	8
Total	40				

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Non intervention</i> <i>Intervenir dans une période favorisant la propagation de graines et plantules</i>	<i>Liste des EEE en Guyane établie par la DGTM (anciennement DEAL)</i> <i>Plan de lutte contre les Acacias et le Niaouli en Guyane actuellement en cours de définition</i>

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Evolution positive ou négative du nombre de stations d'EEE et de leurs tailles relatives /** Critère d'efficacité : Nombre de stations à l'année n+1/ Nombre de stations à l'année n ; Taille des stations à l'année n+1 / Taille des stations à l'année n
- **Efficacité de la lutte /** Critère d'efficacité : Nombre de protocoles d'actions de lutte rédigés et appliqués

ACT-19	Création d'une base de données	Priorité 1
--------	--------------------------------	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-08	Réaliser un état initial précis

CONTEXTE

Les observations de terrain sont à la base de tout travail de gestion d'un espace naturel. Elles permettent d'acquérir des connaissances sur les espèces, les écosystèmes ou encore les paysages d'un site et de comprendre leurs évolutions naturelles mais aussi face à des perturbations (aménagement, activités diverses, ...). Il est donc primordial de pouvoir bancariser et archiver ces données via une base rassemblant l'ensemble des observations réalisées et permettant d'effectuer les analyses nécessaires à la valorisation des connaissances acquises sur le site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Renseignement de la base données Faune-Guyane pour les données faunistiques.**
Les données faunistiques pourront être extraites facilement, à intervalles définis analysées à l'échelle du site et réservées dans une Base de données locale.
- **Conception d'une base de données numérique fonctionnelle pour la flore composée de :**
 - **tableaux comprenant l'ensemble des listes d'espèces végétales inventoriées sur ou à proximité directe du polder, la date des observations, etc.**
 - **une table attributaire reliée à un Système d'Information Géographique (SIG) comprenant la localisation des différentes espèces.**

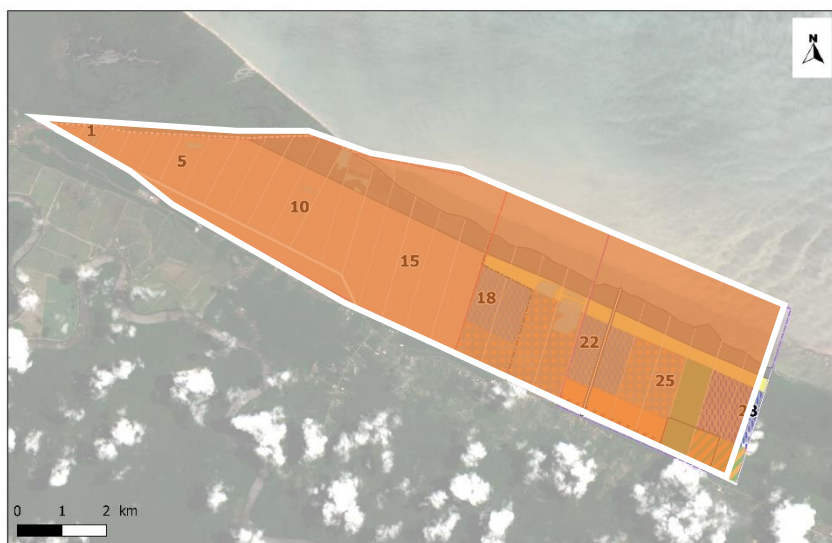
La base de données devra être compatible avec le SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages).

L'ensemble des données collectées sur le polder et à proximité directe devront être renseignées dans la base de données qui sera ainsi continuellement mise à jour.

Création d'une base de données

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-16 Acquisition de connaissances Faune Flore
- ACT-20 Suivi de la faune, de la flore

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année
A mettre en place au début du plan de gestion
A tenir continuellement à jour

Surface concernée

L'ensemble du polder
Environ 5 200 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écologique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : B), Autres cogestionnaires (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Experts indépendants et Bureaux d'étude

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement, Etat

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	8	1	1	6	2	2	6	2	2	6	2	2	6	2	2
Total jours/an	10			10			10			10			10		
Total	50														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Ne pas rentrer les données	La base de données Faune-Guyane (https://www.faune-guyane.fr/) sera une base de données complémentaires pour la faune.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Création de la base de données** / Critère d'efficacité : Création (oui/non)
- **Complétude de la base de données** / Critère d'efficacité : Nombre de données rentrées/Nombre de données totales

ACT-20	Réalisation de suivis de la faune et de la flore	Priorité 3
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-09	Suivre l'évolution de la faune, de la flore et du paysage

CONTEXTE

En vue de parvenir à une gestion optimale du site, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de l'évolution du patrimoine naturel sur ce dernier. Acquérir des données écologiques via la réalisation de suivi des espèces protégées ou présentant de forts enjeux de conservation, est primordial pour conserver efficacement ces taxons. Cela permettra par la suite d'être en mesure d'adapter les pratiques et de protéger de manière optimale ces espèces.

DESCRIPTION DE L'ACTION

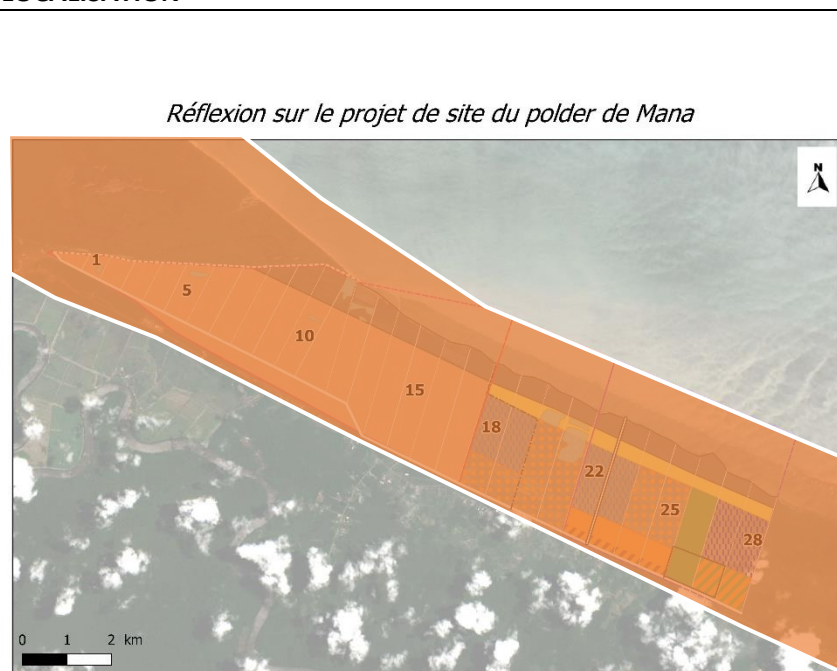
- **D'après l'état initial précis (Voir fiche action associée), concevoir et mettre en place des protocoles de suivi pour :**
 - les espèces végétales ayant un enjeu de conservation
 - des espèces animales du site ciblées, emblématiques et/ou menacées (mammifères, caïmans, limicoles, canards nicheurs ou migrateur et rapaces nicheurs)

Ces protocoles pourront être proposés et validés par un comité d'experts (CSRPN par exemple). Les méthodes de suivi des espèces ou de groupe d'espèces (cf. Limicoles) devront, au minimum être compatible avec celles utilisées au niveau national ou international.
- **Réalisation et mise en œuvre des protocoles de suivi.**

Une partie de ces suivis pourront être sous-traités si les gestionnaires en place n'en ont pas les compétences naturalistes. Ces suivis peuvent également être réalisés en même temps que les missions de surveillance et le suivi photographique (Voir fiches actions associées).
- **Bancarisation et archivage des données au format SINP, analyse et synthèse des résultats issus des suivis.**
- **Rédaction des rapports annuels traduisant de l'évolution des populations, de l'acquisition de nouvelles connaissances écologiques sur les espèces suivis, etc.**

Réalisation de suivis de la faune et de la flore

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-16 Acquisition de connaissances Faune Flore
- ACT-21 Suivi photographique
- ACT-14 Missions de surveillance

Période privilégiée et fréquence

*Propres à chaque taxon.
Plusieurs passages/an par taxon : saison sèche, saison des pluies selon les suivis*

Pour les limicoles, les périodes choisies devront prendre en compte les passages de migrations

Surface concernée

L'ensemble du polder et ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écologique (Code Acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code Acteur : A), Gestionnaire écotouristique (Code Acteur : B), autres cogestionnaires et Brigade Nature (Code Acteur : C),
Partenaires potentiels	ADNG, Experts indépendants et Bureaux d'étude (Code Acteur : D),

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement, collectivités, Etat, Europe, fondations

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	24	5	6	10	48	10	12	20	48	10	12	20	48	10	12	20	48	10	12	20
Total jours/an	45				90				90				90				90			
Total	405																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Arrêt des suivis</i> <i>Non valorisation des données</i> <i>Conditions d'accès plus difficiles en saison des pluies</i>	Les données devront être rentrées dans la base de données locale pour la flore et sur Faune-Guyane (https://www.faune-guyane.fr/)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Efficacité des suivis** / Critère d'efficacité : Nombre de protocoles rédigés, proposés au CSRPN et appliqués
- **Valorisation des données** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports de synthèse de données rédigés et diffusés

ACT-21	Mise en place d'un suivi photographique des paysages du polder	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-09	Suivre l'évolution de la faune, de la flore et du paysage

CONTEXTE

Dans un contexte de changements d'usages sur le polder mais aussi de changements climatiques, la mise en place d'un suivi photographique des paysages permettra d'observer, de quantifier et d'anticiper les modifications de paysage liées à la gestion du site ainsi qu'aux phénomènes naturels.

Cette action sera menée dans le cadre du projet ADAPTO, porté par le Conservatoire du littoral et financé majoritairement via un programme LIFE, dont le polder de Mana fait partie d'un des dix sites pilotes. Ce projet a pour objectif d'effectuer une gestion souple du trait de côte afin d'acquérir des connaissances quant à l'érosion et la submersion marine sur les territoires littoraux.

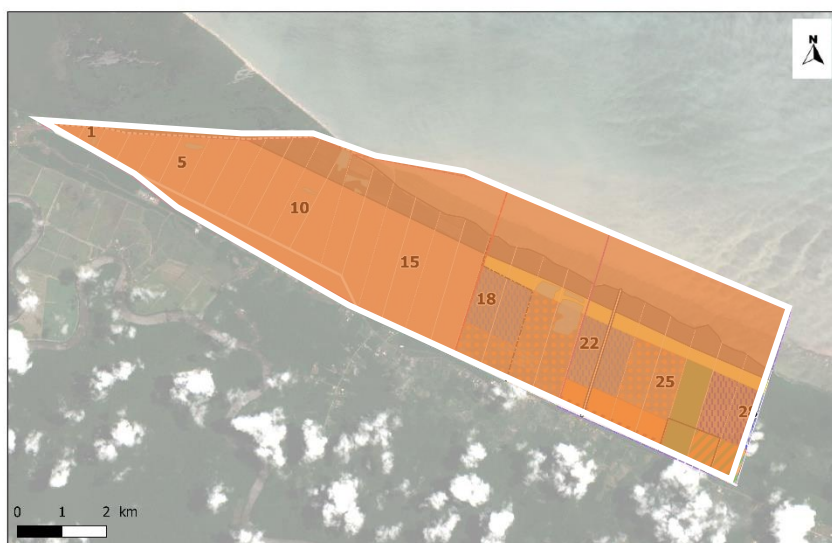
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Définition d'un protocole de suivi photographique des paysages du site.**
Les photos devront être prises à des endroits précis afin d'être des témoins de l'évolution des paysages, à des dates précises ou dans les mêmes conditions (météo, marée, heure, ...). Il pourrait également être envisagé la réalisation de photos aériennes (drone, ULM, ...). A noter que la Réserve Naturelle de l'Amana effectue régulièrement des survols du polder.
- **Application du protocole à intervalle régulier tout au long du plan de gestion.**
Il serait intéressant que cette action fasse intervenir le grand-public ou les scolaires en mettant en place un inventaire participatif. Un exemple tel que « choisissez un point de vue et revenez-y régulièrement » permettrait de laisser un libre choix au grand public.
- **Archivage des photos, synthèse des résultats issus des suivis et rédaction de rapports réguliers, accessibles à tous les usagers et présentés en comités de gestion, traduisant de l'évolution des paysages du polder.**

Mise en place d'un suivi photographique des paysages du polder

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-20 Suivi de la faune et de la flore
- ACT-14 Missions de surveillance
- ACT-45 Comités de Gestion

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année
Fréquence à définir
Suivi à long terme

Surface concernée

L'ensemble du polder
Environ 5 200 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du Littoral (Code Acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code Acteur : B), Gestionnaire écotouristique (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Autres cogestionnaires et MNHN (Code Acteur : D)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, fonctionnement, Etat

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	7	4	6	0	2	4	6	0	0	4	6	0	0	4	6	0	0	4	6	0
Total jours/an	17				12				10				10				10			
Total	59																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Arrêt du suivi Non communication des résultats Les conditions d'accès au polder et aux points d'observations seront plus difficiles en saison des pluies	Le suivi photographique devra démarrer avant tous travaux prévus sur le polder et pourra-être effectué en même temps que d'autres suivis et des missions de surveillance

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Efficacité du suivi** / Critères d'efficacité : Protocole établi et mis en œuvre (oui/non), Nombre de survols du polder effectués par année de gestion, Nombre de sites/points de vue suivis
- **Valorisation des données** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports de synthèse de données rédigés et diffusés

ACT-22	Suivi du trait de côte et de la remontée des eaux salées	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-09	Suivre l'évolution de la faune et la flore

CONTEXTE

Dans un contexte de changement climatique notamment, le trait de côte est amené à évoluer librement et à modifier bon nombre de caractéristiques physiques du littoral. Dans ce contexte, effectuer un suivi de l'évolution du trait de côte et de la remontée des eaux salées s'avère judicieux.

Les polders de Mana constituent un des dix sites pilotes du projet ADAPTO mené par le Conservatoire du littoral. Ce projet, financé majoritairement via un programme LIFE, a pour objectif d'effectuer une gestion souple du trait de côte afin d'acquérir des connaissances quant à l'érosion et la submersion marine sur les territoires littoraux.

Ce suivi sera mis en place dans le cadre de ce programme. Il permettra de recueillir des informations précieuses mais permettra aussi de modifier avec anticipation le plan d'activités (parcelles destinées à l'élevage, parcelles de libre évolution, etc.), pour lui offrir une flexibilité adaptée au mieux à la réalité du contexte littoral.

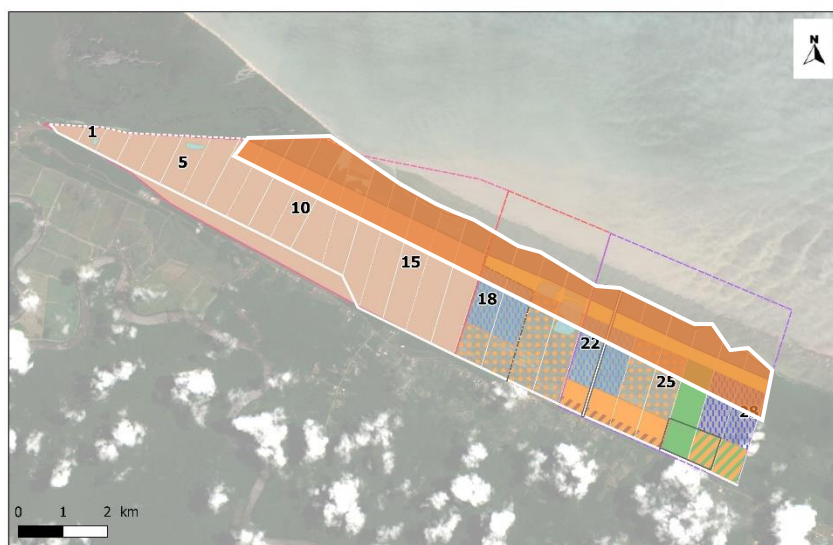
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Conception du protocole et mise en place des suivis (par orthophotographie par exemple) permettant de mesurer et mettre en évidence l'évolution du trait de côte.** Le site pourra également être intégré au sein de l'observatoire de la dynamique côtière.
- **Conception du protocole et mise en place des suivis basés sur l'étude de la salinité de l'eau pour mettre en évidence la remontée des eaux salées.**
- **Synthèse des résultats issus des suivis et communication à l'aide de rapports réguliers, accessibles à tous les usagers et présentés en Comité de gestion.**

Suivi du trait de côte et de la remontée des eaux salées

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- OBJ-02 Adopter une approche par recul stratégique
- ACT-45 Comités de gestion

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année à intervalle régulier

Surface concernée

La frange littorale du polder
+ de 1000 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Bureaux d'études (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Experts externes

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	8	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2	2	5	2
Total jours/an	15			9			9			9			9		
Total	51														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Arrêt des suivis Irrégularité dans la réalisation des suivis Non-communication des résultats des suivis Difficultés pour accéder au site en saison des pluies	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Efficacité des suivis** / Critère d'efficacité : Nombre de protocoles rédigés et appliqués
- **Valorisation des données** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports de synthèse de données rédigés et diffusés

ACT-23	Suivi des activités humaines et de leur impact sur l'environnement	Priorité 3
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-09	Suivre l'évolution de la faune et la flore

CONTEXTE

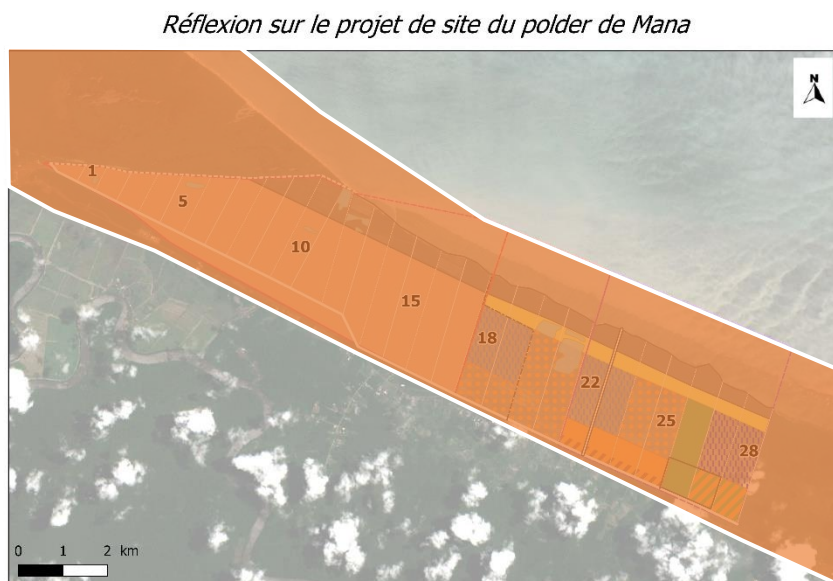
Dans le but de protéger au mieux le patrimoine naturel du site, et d'en comprendre les évolutions et leurs impacts sur la faune et la flore du polder, les gestionnaires doivent être en mesure de connaître et de quantifier les différentes activités humaines ayant lieu sur le site. Pour cela, effectuer des suivis réguliers de ces activités est essentiel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Estimation de la fréquentation humaine du site via un dispositif de comptage passif (éco-compteurs) ou le déploiement d'un agent en période d'affluence touristique.
- Communication avec les différents usagers du site pour connaître les pressions de chasse et de pêche.
Ces échanges peuvent se faire à l'occasion des missions de surveillance et de suivis.
- Recensement des autres activités humaines ayant lieu sur le site ou pouvant impacter le site (pollution, écoulement, dépôts d'ordure, dégradation, ...) et mise en place de protocoles de suivis (canoë, etc.).
- Mise en place d'indicateurs permettant de quantifier ces impacts sur la faune et la flore des différentes zones du site.

Suivi des activités humaines et de leur impact sur l'environnement

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-26 Itinéraires de découverte (éco-compteur)
- ACT-14 Missions de surveillance
- ACT-20 Suivis faune-flore

Période privilégiée et fréquence

Comptage d'affluence au moins 5 jours consécutifs pendant les mois les plus fréquentés

Suivis tout au long du plan de gestion

Surface concernée

L'ensemble du polder et ses alentours

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écologique (Code Acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code Acteur : A), Gestionnaire écotouristique et Responsable de la police de l'environnement (Code Acteur : B)
Partenaires potentiels	Mairie de Mana

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonds propres, fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	8	4			12	6			12	6			12	6			12	6		
Total jours/an	12				18				18				18				18			
Total	84																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Ne pas faire de comptages Faire les comptages aux périodes les moins fréquentées</i>	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Mise en place d'éco-compteurs** / Critères d'efficacité : Nombre de jours de comptage, Nombre de personnes fréquentant le site
- **Mise en place de suivis et protocoles** / Critères d'efficacité : Nombre de protocoles rédigés et appliqués, Nombre de jours de suivis.
- **Quantification de l'impact des activités** / Critère d'efficacité : Nombre d'indicateurs mis en place

ACT-24	Maintien de sous-entités paysagères horizontales uniques	Priorité 1
--------	--	------------

Axe thématique	AT-01	Conversion et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du site
Orientation à long terme	OR-05	Acquérir et valoriser les connaissances sur les paysages, milieux et les espèces présentes sur le site
Objectif du plan d'action	OBJ-10	Maintenir l'horizontalité des paysages

CONTEXTE

Le polder montre des points de vue exceptionnels sur des paysages plats et ouverts, uniques en Guyane. Ainsi, l'horizontalité des paysages de ce site est une de ses caractéristiques premières. De plus, les paysages ouverts et en eaux qui le constituent sont très favorables à la biodiversité (halte migratoire de nombreux limicoles par exemple) justifiant la nécessité de veiller au maintien de ces paysages.

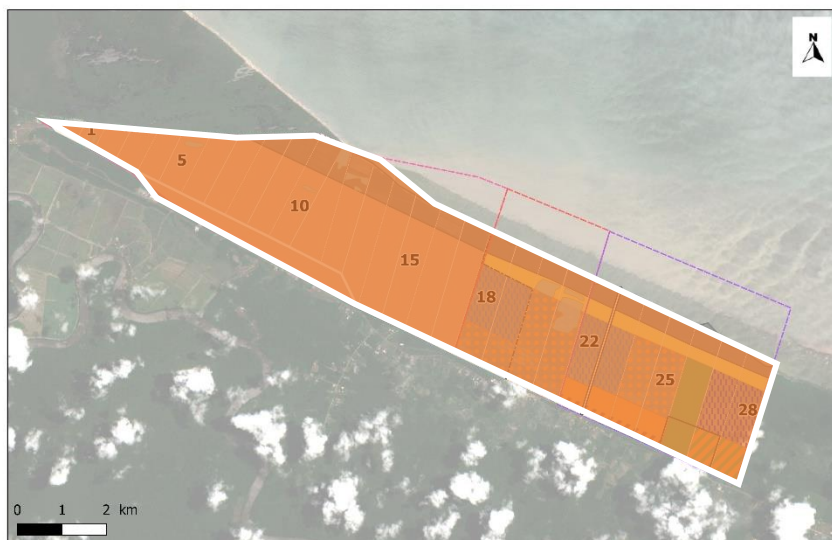
DESCRIPTION DE L'ACTION

- Repérer et cartographier les parcelles à paysage horizontale unique et mettre à jour le zonage du site.
- Veiller à la non-fermeture des parcelles concernées.
- Identifier les méthodes de gestion adaptées
- Entretenir *via* la fauche, le gyrobroyage et/ou le pâturage les parcelles ouvertes afin de limiter l'implantation de strates arbustives et arborées sur ces dernières.
- Mise en place d'un cahier des charges, à destination de tous les porteurs de projet intervenant sur le site sur les plantations pouvant ou pas être réalisées sur le polder afin de conserver l'horizontalité des paysages.
- Informer les différents acteurs du zonage afin d'orienter au mieux les efforts d'entretien.

Maintien de sous-entités paysagères horizontales uniques

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- OR-09 Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux
- OR-03 Conserver une mosaïque de milieux forestiers

Période privilégiée et fréquence

Veille toute l'année

Entretien au cas par cas

Surface concernée

L'ensemble du polder
Environ 4 160 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Porteurs de projets (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Mairie de Mana, experts indépendants et bureaux d'étude

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

CALENDRIER DES ACTEURS															
Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	7	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2
Total jours/an	9			4			4			4			4		
Total	25														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Laisser évoluer librement la végétation dans les parcelles concernées</i>	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Définition des zones d'actions** / Critère d'efficacité : Nombre de cartographies produites et diffusées
- **Entretien du milieu** / Critère d'efficacité : Nombre de protocoles de gestion mis en place, Nombre d'actions de fauche et gyrobroyage réalisées par année de gestion
- **Fermeture du milieu** / Critère d'efficacité : Nombre d'obstacles naturels ou humains altérant l'horizontalité du territoire par unité de surface

ACT-25	Création d'équipements d'accueil à l'entrée du site	Priorité 1
--------	---	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-06	Ouvrir le site au public
Objectif du plan d'action	OBJ-11	Développer des équipements permettant la découverte du site par les visiteurs

CONTEXTE

Pour l'accueil du public sur le site, la découverte en autonomie demeure un mode de visite privilégié. Pour cela, il est nécessaire de définir une zone d'accueil avec une aire de stationnement et des équipements destinés à l'accueil, l'information, l'orientation et l'interprétation.

Ces équipements devront suivre la charte de signalétique du Conservatoire du littoral.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ Construction d'une aire de stationnement.

Cette aire de stationnement actuellement en cours de réalisation par le Conservatoire de littoral, est prévue au bord de la RN1 entre les parcelles 22 et 23. Elle devra être dimensionnée pour accueillir un nombre suffisant de visiteurs. Si la capacité de cette aire de stationnement venait à être dépassé, il faudrait alors envisager de la doubler.

➤ Construction d'un carbet permettant d'accueillir et d'abriter les groupes (scolaires ou visites guidées) se rendant sur le site.

Le lieu le plus approprié pour ce carbet reste à définir en concertation entre le Conservatoire du littoral et l'ensemble des cogestionnaires. Il devra se trouver à proximité de l'aire de stationnement

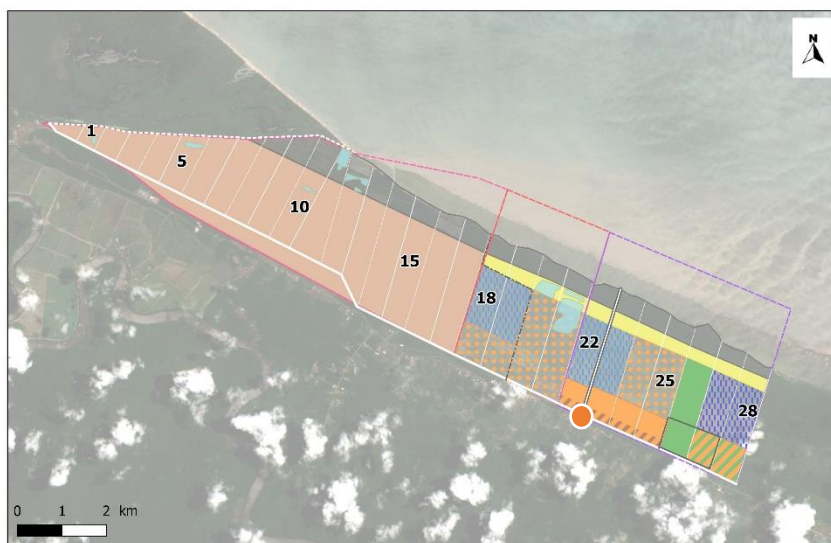
➤ Implantation de panneaux de 2 types au niveau de l'aire de stationnement et du carbet d'accueil :

- des panneaux signalétiques ;
- des panneaux informatifs. Il s'agira de fournir des informations pratiques à l'usage des visiteurs (réglementation, conseils pour la visite du site en toute sécurité, suggestions d'activités, etc.).

Création d'équipements d'accueil à l'entrée du site

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- OBJ-08 Sensibiliser les usagers
- ACT-50 Entretien des aménagements

Période privilégiée et fréquence

Travaux en saison sèche

Entretien régulier des aménagements et des panneaux

Surface concernée

Zone d'accueil

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Cogestionnaires (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Commune de Mana, Entreprises

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Auto-financement, Europe, Etat

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	12	6	24	6	2	6	2	6	2	6
Total jours/an	18		30		8		8		8	
Total	72									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
La saison des pluies n'est pas propice à la réalisation de travaux.	La signalétique sur site subit les dégradations liées au climat (UV, intempéries, développement d'algues en lien avec l'humidité) ou celles liées au vandalisme. Il sera nécessaire de prévoir un renouvellement des panneaux.

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Construction de l'aire de stationnement** / Critère d'efficacité : Construction (oui/non)
- **Construction d'un carbet d'accueil** / Critère d'efficacité : Construction (oui/non)
- **Diffusion d'informations dans les zones d'accueil** / Critère d'efficacité : Nombre de panneaux d'entrée de site et de panneaux informatifs

ACT-26	Création d'itinéraires de découverte	Priorité 1
--------	--------------------------------------	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-06	Ouvrir le site au public
Objectif du plan d'action	OBJ-11	Développer des équipements permettant la découverte du site par les visiteurs

CONTEXTE

Pour l'accueil du public sur le site, la découverte en autonomie demeure un mode de visite privilégié. Pour cela, il est nécessaire de définir des équipements destinés à l'accueil, l'information, l'orientation et l'interprétation ainsi qu'un réseau de randonnées pédestres pertinent.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ **Réflexion et création d'au moins 2 itinéraires.**

Cela permettra de s'adapter aux différents niveaux d'attente des visiteurs (tels qu'on peut les envisager à travers les échanges au sein du groupe de travail) :

- un itinéraire court empruntable par des calèches et reliant l'aire de stationnement aux vasières littorales (l'attente majeure de habitants de Mana étant de pouvoir disposer de nouveau d'un accès à la mer) ;
- un itinéraire long à définir, sous forme de boucle par exemple, traversant un maximum de milieux différents et pouvant être à vocation sportive (vélo, etc., ...) ;

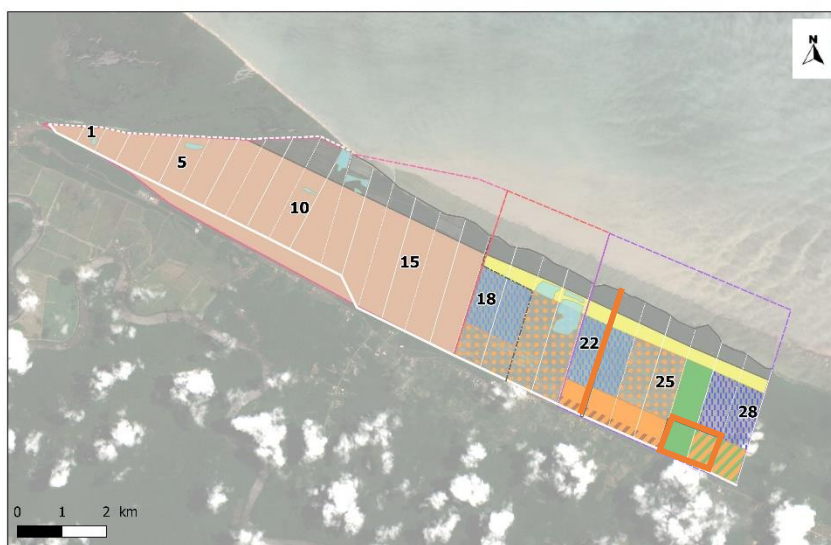
➤ **Mise en place d'un système de comptage automatique de la fréquentation.**

Ainsi, il sera possible d'évaluer la fréquentation mensuelle et annuelle pour adapter les aménagements et les prestations proposées sur le polder.

Création d'itinéraires de découverte

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-27 Mise en place de signalétique
- ACT-50 Entretien des sentiers

Période privilégiée et fréquence

Travaux à réaliser en saison sèche

Surface concernée

Zone ouverte au public
Linéaire estimé d'environ 7 km

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	L'ensemble des cogestionnaires (Code acteur : B), Porteurs de projets agricoles et écotouristiques (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Commune de Mana, Entreprises

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe, collectivités, ...

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	20	6	2	20	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	28			28			0			0			0		
Total	56														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
La saison des pluies n'est pas propice à la réalisation de travaux.	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Création des itinéraires** / Critère d'efficacité : Nombre d'itinéraires créés
- **Qualité des linéaires d'itinéraires créés** / Critère d'efficacité : Linéaire créé/Surface de la zone ouverte au public
- **Estimation de la fréquentation** / Critère d'efficacité : Mise en place d'un éco-compteur (oui/non)
- **Evolution de la fréquentation annuelle** / Critère d'efficacité : Fréquentation année n / Fréquentation année n-1

ACT-27	Mise en place d'une signalétique et de supports d'interprétation	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-06	Ouvrir le site au public
Objectif du plan d'action	OBJ-11	Développer des équipements permettant la découverte du site par les visiteurs

CONTEXTE

Pour l'accueil du public sur le site, la découverte en autonomie demeure un mode de visite privilégié. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des équipements destinés à l'accueil, l'information, l'orientation et l'interprétation.

Ces équipements devront suivre la charte de signalétique du Conservatoire du littoral.

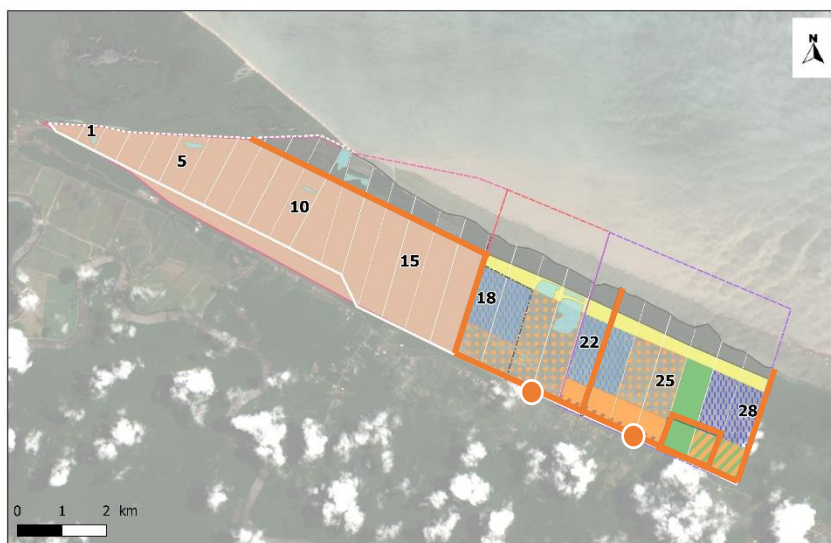
DESCRIPTION DES ACTIONS

- **Mise en place de panneaux directionnels en différents points du site.**
Les lieux de mise en place des panneaux devront être en lien avec les itinéraires de découverte. Il s'agira de disposer une signalétique sur site qui permette aux visiteurs de se repérer par rapport à la géographie du site.
- **Mise en place de supports d'interprétation.**
Ces derniers permettront aux visiteurs de s'appropriier le site, connaître l'histoire du polder, découvrir par eux-mêmes ses richesses, comprendre le paysage et les écosystèmes qui les entourent ainsi que les pratiques agricoles / de gestion appliquées. Ils devront être placés le long des itinéraires de découverte et à des points stratégiques (points de vue au bord de la RN1, etc.). Le contenu des panneaux sera travaillé avec l'ensemble des cogestionnaires.
- **Mise en place de panneaux de limite de site.**
Ils devront être disposés le long des limites des parcelles propriété du Conservatoire du littoral.

Mise en place d'une signalétique et de supports d'interprétation

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-25 Equipements d'accueil
- ACT-48 Signalétique des usages et des restrictions
- ACT-50 Entretien des aménagements

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année
Entretien régulier des panneaux

Surface concernée

Itinéraires de découverte, points de vue, limites de propriété du Cdl

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	L'ensemble des cogestionnaires (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Commune de Mana, DGTM

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonds propres, Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	10	8	10	8	0	2	0	2	0	2
Total jours/an	18		18		2		2		2	
Total	42									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
La signalétique devra être légère de façon à ne pas impacter l'environnement et d'éviter toute pollution visuelle inutile.	La signalétique sur site subit les dégradations liées au climat (UV, intempéries, développement d'algues en lien avec l'humidité) ou celles liées au vandalisme. Il sera nécessaire de prévoir un renouvellement des panneaux. Ces équipements devront suivre la charte de signalétique du Conservatoire du littoral.

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Mise en place de la signalétique** / Critère d'efficacité : Nombre de panneaux / linéaire de sentiers de découverte mis en place
- **Evaluation de la détérioration des panneaux** / Critère d'efficacité : Nombre de panneaux détériorés/ Nombre total de panneaux

ACT-28	Mise en place de dispositifs d'observation de la faune sauvage	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-06	Ouvrir le site au public
Objectif du plan d'action	OBJ-11	Développer des équipements permettant la découverte du site par les visiteurs

CONTEXTE

Parmi les pistes envisagées pour l'accueil du public sur le site, la découverte en autonomie demeure un mode de visite privilégié. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des équipements destinés à l'accueil, l'information, l'orientation et l'interprétation.

Une des vocations majeures du site, et attraction en matière d'écotourisme réside dans l'observation de la faune sauvage, et plus particulièrement des oiseaux migrateurs. Pour permettre l'observation des oiseaux tout en conservant leur quiétude, il est nécessaire de mettre en place un ou plusieurs observatoires.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ Construction d'un ou plusieurs observatoires ornithologiques.

Situé(s) à proximité des zones en eaux qui accueillent un maximum d'oiseaux (en diversité et en effectifs), ces observatoires devront respecter des règles de construction :

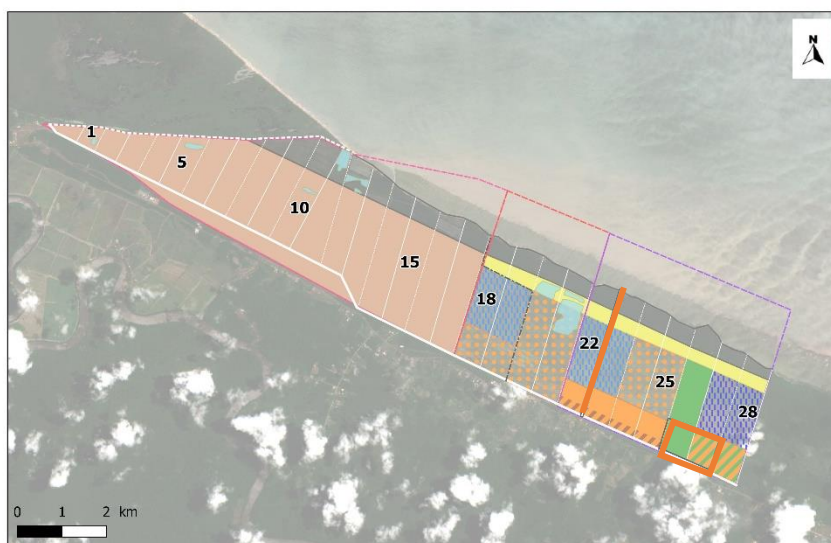
- accès protégés à l'observatoire, les visiteurs ne devront pas être vus lorsqu'ils s'approchent
- construction occultante : les portes d'entrée seront déportées et une paroi continue dissimulera les visiteurs de sorte à ne pas effrayer les animaux
- pas de structure verticale de type tour afin de respecter l'horizontalité du site.

Des règles de discrétion à respecter par les visiteurs seront rappelées à l'entrée des observatoires. Leur emplacement devra être réfléchi en concertation avec le gestionnaire écologique, le gestionnaire écotouristique et l'OFB.

Mise en place de dispositifs d'observation de la faune sauvage

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- OBJ-11 Maintenir l'horizontalité
- ACT-26 Itinéraires de découverte
- ACT-50 Entretien des aménagements

Période privilégiée et fréquence

Travaux en saison sèche

Surface concernée

Emplacement à définir le long des sentiers de découverte

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaires principal et écologique du site (Code acteur : B),
Partenaires potentiels	Porteurs de projets écotouristiques et agricoles

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Européen, Fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	0		14		0		0		0	
Total	14									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
-	Les observatoires devront être régulièrement entretenus. Par expérience, ce sont des lieux propices à l'installation de nids de guêpes, incompatibles avec l'accueil du public.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Mise en place des aménagements / Critère d'efficacité : Nombre d'observatoires mis en place

ACT-29	Organisation d'évènements	Priorité 2
--------	---------------------------	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-07	Faire connaître le site
Objectif du plan d'action	OBJ-12	Organiser et communiquer sur les actions et les évènements

CONTEXTE

L'objectif est ici que la population de la commune de Mana, notamment, se réapproprie le site. L'organisation d'évènements ou de journées à thème comme la journée mondiale pour les zones humides permettront de communiquer auprès de la population et de faire passer des messages de sensibilisation autour des objectifs de gestion du site, des actions mises en œuvre, etc.

DESCRIPTION DES ACTIONS

- **Organisation d'évènements variés, environnementaux ou non, sur site ou non, à destination d'un large public dans un esprit de développement durable.**

Ces évènements devront être élaborés en concertation avec les évènements organisés au sein de la Réserve de l'Amana :

- cross
- journée « portes ouvertes » : découverte de la faune et la flore, des produits de l'agriculture, etc.
- journée mondiale pour les Zones Humides, Fête de la Nature, etc.
- marché hebdomadaire (samedi matin)
- évènements non physiques (ex : concours photo en ligne) en lien direct avec la nature ou non, susceptibles d'intéresser la population locale
- ...

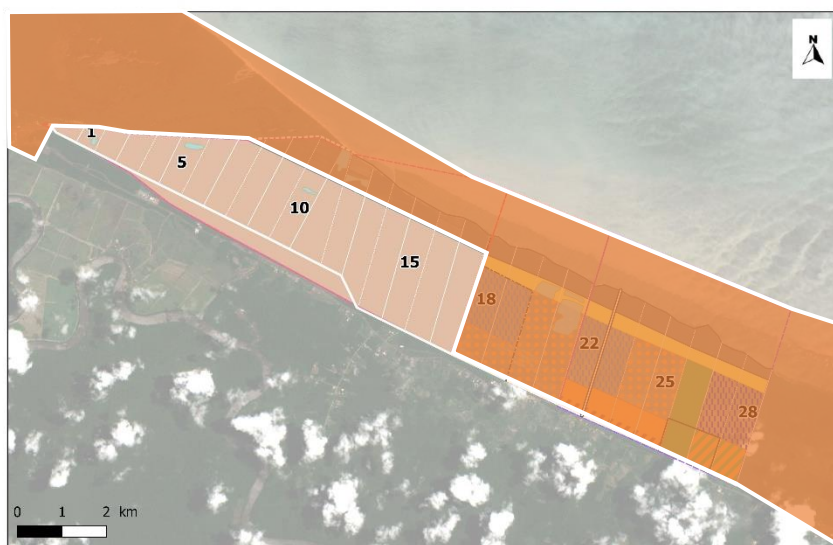
- **Réalisation d'un stand démontable.**

Le stand pourrait être construit en bâche de fond et composé de kakémonos. Il constituerait un espace convivial pour échanger lors des différentes manifestations et évènements. Il pourrait de plus, une fois par mois être tenu au marché de Javouhey et/ou au marché nocturne de Mana (les jeudis), pour toucher la population locale et les visiteurs qui viennent faire leurs courses.

Organisation d'évènements

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-30 Communication sur les évènements

Période privilégiée et fréquence

Week-ends et vacances scolaires

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire du littoral et la Réserve voisine

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : B), Porteurs de projets écotouristiques et agricoles (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Mairie de Mana, associations de protection de l'environnement, ADEME, GRAINE

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement, Europe, collectivité, CTG

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	12	6	6	12	6	6	12	6	6	12	6	6	12	6	6
Total jours/an	28			28			28			28			28		
Total	140														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
En saison des pluies, le site est moins praticable et les moustiques plus abondants.	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Organisation d'évènements** / Critère d'efficacité : Nombre d'évènements organisés par année
- **Attractivité du site et des évènements** / Critère d'efficacité : Nombre de participants et de visiteurs

ACT-30	Communication sur les activités, les évènements et les actions entreprises sur le site	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-07	Faire connaître le site
Objectif du plan d'action	OBJ-12	Organiser et communiquer sur les actions et les évènements

CONTEXTE

Isolé du bourg de Mana, il est important que le site devienne attractif pour la population qui ne pourra se l'approprier que si elle est informée des activités et des actions qui s'y déroulent. Il s'agira ici de communiquer de manière efficace et régulière sur l'actualité du polder.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ **Elaboration d'un livret pédagogique sur les polders de Mana.**

Ce livret destiné aux habitants de Mana, des scolaires, des touristes et de façon générale au grand public, devra présenter l'histoire du polder, sa vulnérabilité face à la dynamique côtière locale, sa richesse ornithologique et mettre en évidence l'interconnexion entre les activités humaines et les zones humides favorables à l'avifaune. Face à ces grands enjeux, le livret présentera ainsi le projet de site et les futures mesures de gestion qui seront mises en œuvre sur le polder.

➤ **Utilisation des médias locaux.**

Afin de tenir informée régulièrement la population sur les actions menées sur le polder, les médias privilégiés qui pourraient être utilisés sont la télévision et les radios locales, sous forme de reportages et d'interviews des représentants, des cogestionnaires et à l'occasion de faits marquants de la gestion du site : inauguration, installation d'équipements, accueil de groupes scolaires, etc. Il s'agira pour les cogestionnaires d'être pro-actifs en proposant des thématiques aux journalistes locaux (proposition d'un communiqué de presse, invitation sur site, etc.).

➤ **Création d'un site internet.**

La création d'un site internet ou d'une page consacrée au polder de la savane Sarcelle de Mana devra relayer les informations concernant les activités proposées et les actions menées sur le site.

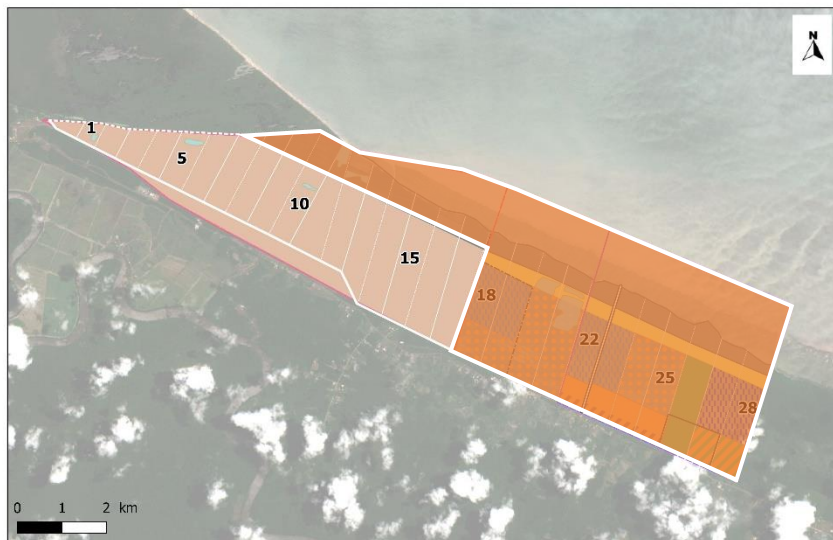
➤ **Relais des informations.**

Notamment concernant les animations proposées sur les sites internet du PNRG, du Conservatoire du littoral, de la Mairie de Mana, ...

Communication sur les activités, les événements et les actions entreprises sur le site

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-29 Organisation d'événements

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année
Fréquence mensuelle

Surface concernée

Sur l'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire du littoral
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : B), Gestionnaires écotouristique et écologique (Code acteur : C),
Partenaires potentiels	Commune de Mana

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, Fonctionnement, collectivité, Office de l'eau

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	12	6	2	12	6	2	12	6	2	12	6	2	12	6	2
Total jours/an	20			20			20			20			20		
Total	100														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
-	Nécessité d'une mise à jour régulière des sites internet et des contacts

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Réalisation d'un livret pédagogique** / Critère d'efficacité : Réalisation (oui/non)
- **Qualité de la communication** / Critère d'efficacité : Nombre de communications dans les médias locaux ; Création d'un site internet (oui/non)
- **Efficience de la communication** / Critère d'efficacité : Evolution du nombre de consultations du site internet et nombre de « like »

ACT-31	Animations de sensibilisation à l'environnement à destination des scolaires	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-07	Faire connaître le site
Objectif du plan d'action	OBJ-13	Sensibiliser et éduquer

CONTEXTE

L'une des vocations du polder de Mana est de servir de site d'accueil pour le public scolaire afin de participer à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement de la jeune génération de Mana et la rendre par la suite actrice dans la protection de son territoire en suscitant, pourquoi pas, des vocations. Cette sensibilisation à destination des scolaires pourra se faire par le biais d'animations sur le polder, en utilisant le site comme un outil pédagogique de sensibilisation à l'environnement, mais également dans les établissements et s'insérer ainsi dans le cadre des projets scolaires.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ Communication auprès des scolaires.

A l'occasion d'événements annuels comme la fête de la Nature ou la journée mondiale pour les Zones Humides, il sera important de communiquer sur la richesse naturelle du site et faire connaître les efforts de protection engagés pour préserver ce patrimoine. Ces actions de sensibilisation seront portées par les cogestionnaires en lien avec la Réserve de l'Amana, les établissements scolaires et les enseignants, sous forme d'interventions en classe, à l'occasion de sorties de terrain, de journées thématiques organisées avec les écoles ou de projets pédagogiques développés sur toute l'année scolaire avec les enseignants.

NB : Pour réaliser cette action, il sera également nécessaire de concevoir un « catalogue » d'animations à destination des scolaires. L'intérêt et l'implication des enseignants sont également nécessaires.

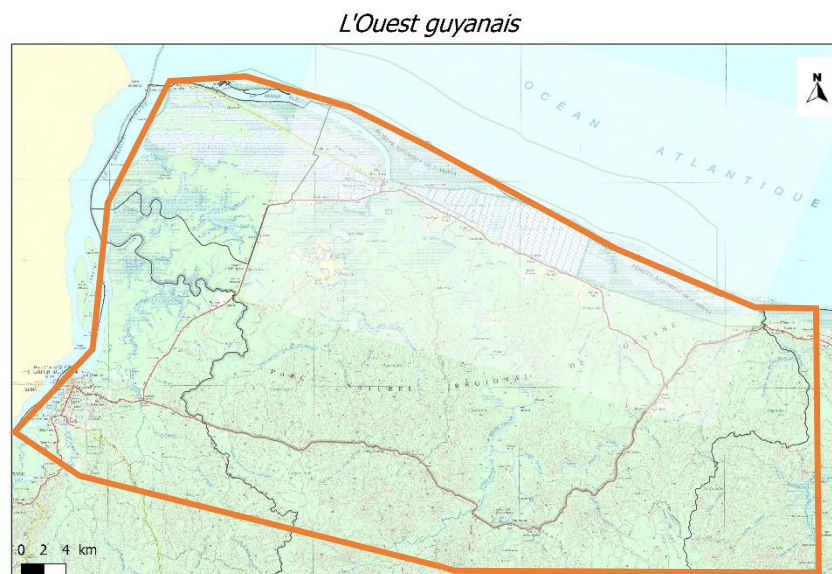
➤ Communication auprès des jeunes adultes.

Auprès des classes du Lycée (notamment la classe de BTS Tourisme) et la Maison Familiale Rurale, il sera important de pouvoir valoriser le site comme support pédagogique, que ce soit à travers des enseignements ou des interventions en classe, des visites sur site.

Il s'agira notamment de leur faire découvrir les métiers en lien avec la gestion du site, leur faire rencontrer les acteurs impliqués, voire pour certains étudiants d'effectuer des stages au sein des structures gestionnaires.

Animations de sensibilisation à l'environnement à destination des scolaires

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-25 Création équipements d'accueil
- ACT-26 Itinéraires de découverte

Période privilégiée et fréquence

Période scolaire pour les animations scolaires

Toute l'année pour les autres actions

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le Cdl, la Réserve voisine et les communes de l'Ouest guyanais

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Porteurs de projets agricoles et touristiques (Code acteur : C), Gestionnaire écologique (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	, Commune de Mana

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement, Europe, Etat, collectivité

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	40	10	?	40	10	?	40	10	?	40	10	?	40	10	?
Total jours/an	50			50			50			50			50		
Total	250														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Les animations des scolaires en classe ou sur le site ne pourront pas être programmées sur le temps des vacances scolaires.</i>	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Offre d'animations** / Critère d'efficacité : Nombre d'animations proposées et inscrites au catalogue
- **Efficacité de la sensibilisation** / Critère d'efficacité : Nombre de classes et d'élèves touchés

ACT-32	Communication auprès des professionnels locaux des filières touristique et agricole	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-02	Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager du site
Orientation à long terme	OR-07	Faire connaître le site
Objectif du plan d'action	OBJ-13	Sensibiliser et éduquer

CONTEXTE

Afin que l'environnement soit pris en compte et respecté dans les activités touristiques et agricoles, par les porteurs de projets qui soit feront découvrir le site au grand public soit qui y travailleront, il est important de pouvoir sensibiliser ces acteurs sur l'environnement et les richesses du polder en échangeant avec eux de façon régulière et convaincante.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ Invitation sur site.

Lorsque les équipements pour l'accueil du public seront installés sur site et que les premières activités seront opérationnelles, il sera nécessaire d'organiser une journée de présentation du site à destination des professionnels (restauration, hôtellerie, gîtes, ...) de Mana et de l'Ouest guyanais. Il s'agira de faire connaître :

- la mission du Conservatoire du littoral en tant qu'opérateur foncier dédié à la préservation du littoral,
- les modalités de gestion du site et les structures gestionnaires,
- les vocations du site et les modalités d'ouverture au public.

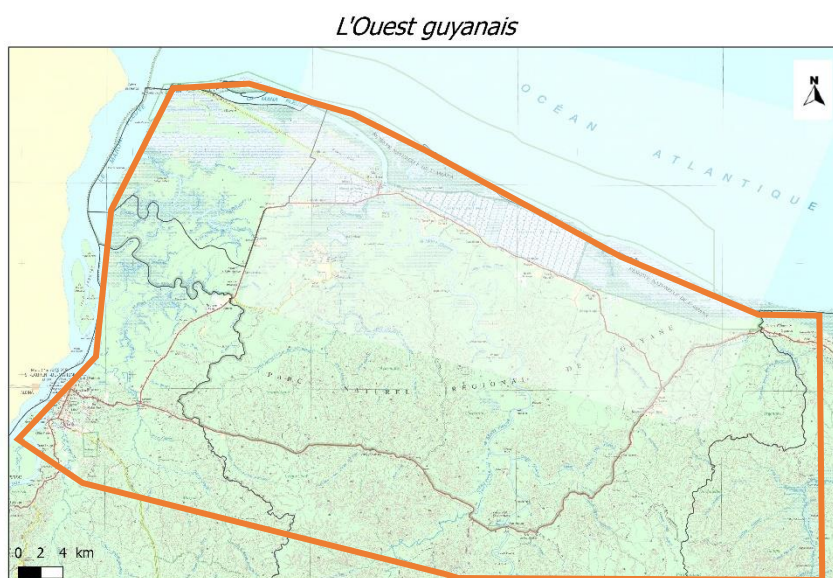
Une visite sur site en immersion devra permettre de convaincre les professionnels du tourisme du potentiel d'attraction du site et les inviter à se positionner vis-à-vis de cette nouvelle offre touristique.

➤ Organisation de journée de sensibilisation des professionnels.

En plus de la charte de bonnes pratiques qui devra être signée lors de l'installation d'un porteur de projets sur le polder, des journées de sensibilisation organisées chaque année destinées à ces professionnels touristiques et agricoles permettront de communiquer efficacement afin de leur présenter et d'échanger avec-eux sur les nombreuses richesses du site, les actions menées et d'effectuer un rappel des bonnes pratiques à avoir, à développer et à transmettre dans le cadre de leurs activités.

Communication auprès des professionnels locaux des filières touristique et agricole

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

OR-06 Ouvrir le site au public

Période privilégiée et fréquence

Annuelle

Surface concernée

L'Ouest guyanais

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique (Code acteur : B), Porteurs de projets agricoles et touristiques (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Professionnels du tourisme de Mana (Code acteur : D)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	2	1	1	1	2	1	1	0	2	1	1	0	2	1	1	0	2	1	1	0
Total jours/an	5				4				4				4				4			
Total	21																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
-	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Efficacité de la communication et attrait du site** / Critère d'efficacité : Nombre de participants à l'invitation sur site des filières touristiques et agricoles
- **Qualité de la sensibilisation** / Critère d'efficacité : Nombre de journée de sensibilisation effectuées auprès des porteurs de projets

ACT-33	Accompagnement des porteurs de projets	Priorité 1
--------	--	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-08	Favoriser le développement d'activités écotouristiques sur le site dans un esprit de développement durable
Objectif du plan d'action	OBJ-14	Accompagner la création d'activités de loisirs

CONTEXTE

Pour organiser une offre touristique sur le site des anciennes rizières et plus largement dans l'Ouest guyanais, il est impératif de pérenniser des activités en lien avec des opérateurs locaux. Pour cela, il apparaît nécessaire de programmer des actions destinées à accompagner ces opérateurs dans la création de leur activité.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ Formation initiale à l'encadrement de groupes.

Selon le niveau d'avancement des projets identifiés, il sera nécessaire d'envisager des formations préalables telles que le BPJEPS Loisirs Tout Public dispensé par la DJSCS, permettant de se former à l'encadrement de groupes et au développement d'animation en lien avec la nature et l'environnement.

Les porteurs de projet pourront également être identifiés parmi les titulaires du BTS Tourisme « écotourisme en milieu amazonien » du Lycée Léopold Elfort de Mana. Idéalement, il serait nécessaire de promouvoir cette activité à travers des stages proposés aux étudiants de ce BTS (encadrement PNRG), afin les mettre en situation et de créer des vocations.

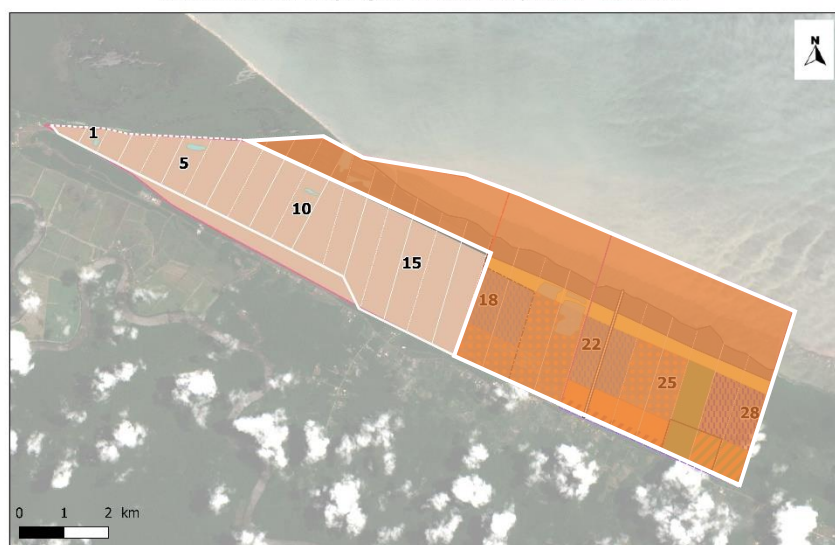
➤ Formation à la création d'entreprise.

Pour accompagner les porteurs de projet, il sera nécessaire de les accompagner afin qu'ils puissent pérenniser leur activité : aide à la création d'entreprise et soutien financier pour la constitution d'un fond de roulement (<http://www.entreprendre-en-guyane.fr>).

Accompagnement des porteurs de projets

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-31 Sensibilisation à destination des scolaires

Période privilégiée et fréquence

-

Surface concernée

L'ensemble des terrains du Cdl
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : A), porteurs de projets (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Organismes de formations / Lycée professionnel (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

La CTG/BPI : dispositif d'aide à la création de TPE/PME à travers le Prêt de Développement Territorial Guyane (de 15 000 à 50 000 euros de prêt bancaire pour la constitution de fond de roulement)

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	7	10	?	10	10	?	5	5	?	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	20			20			10			0			0		
Total	50														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Ne pas former les porteurs de projet	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Communication et attrait des formations** / Critère d'efficacité : Nombre de porteurs de projets formés
- **Qualité de la formation** / Critère d'efficacité : Nombre de formations suivies par porteur de projet

ACT-34	Promotions des activités auprès du public	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-08	Favoriser le développement d'activités écotouristiques sur le site dans un esprit de développement durable
Objectif du plan d'action	OBJ-14	Accompagner la création d'activités de loisirs

CONTEXTE

La pérennité des activités développées sur le site sera étroitement liée à leur viabilité sur le plan économique et donc indirectement à celle de la fréquentation du site ; la fréquentation étant elle-même liée à l'offre touristique existante. L'objectif est ici de créer une offre qui participe à l'attractivité du site en lien avec les offres proposées au sein de la Réserve voisine de l'Amana, sur la commune de Mana et de façon plus générale dans l'Ouest guyanais.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ Informations sur site.

Au niveau de l'accueil des visiteurs (panneau d'accueil au niveau de l'aire de stationnement), les différentes activités existantes seront présentées ainsi que les coordonnées des opérateurs concernés.

➤ Promotion des activités au sein de la filière tourisme.

Pour les offices du tourisme et autres points d'accueil du public, il sera nécessaire de faire imprimer des brochures d'information. De simples flyers au format 10x21 cm recto/verso présentant chaque activité, les informations pratiques (créneaux horaires, jours, lieu de rendez-vous) et les coordonnées auxquelles il est possible de réserver peuvent générer une fréquentation importante.

➤ Communication auprès des relais d'information spécialisés.

Il s'agira de rédiger une présentation du site et de ses différentes attractions dont le contenu soit facilement réutilisable. En plus de la communication qui est faite en interne, il s'agira de le diffuser auprès des différents relais d'information :

- guides touristiques : guide de Philippe Boré : « Guide Guyane, tourisme, culture, nature et randonnées », guide du Routard Guyane, le Petit futé Guyane, etc.
- les sites internet qui présentent l'offre touristique en Guyane : www.guyane-amazonie.fr/les-sites-naturels-dinteret ; <https://www.guyane-amazonie.fr/faune-et-flore>
- des sites d'actualités tels que www.une-saison-en-guyane.com/category/article/ecotourisme/ .

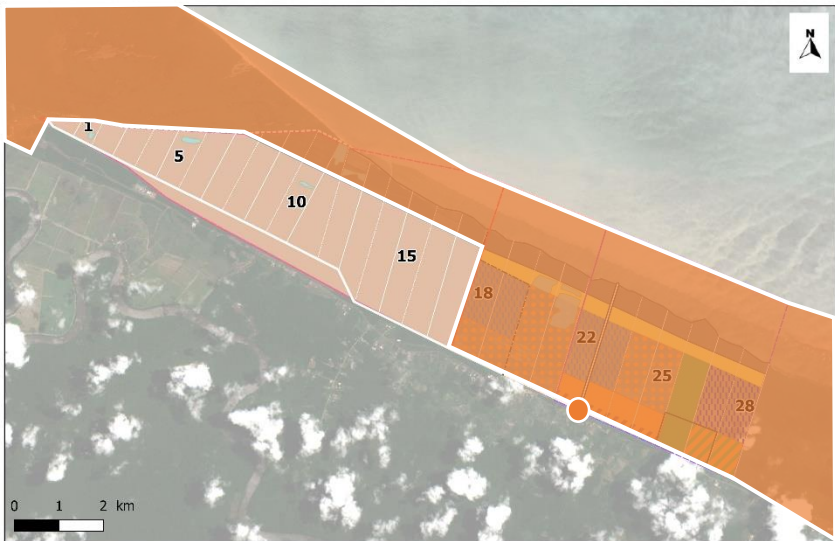
Une fois que l'offre touristique sera structurée, il sera possible de communiquer de façon plus ambitieuse en procédant de la même façon auprès des médias locaux et nationaux. Une diffusion prématurée pourrait être contreproductive.

Enfin, il sera possible d'entrer en contact avec les opérateurs tels que Evaneos qui organisent des circuits touristiques en Guyane pour étudier avec eux la possibilité d'intégrer le site des anciennes rizières dans leurs circuits.

Promotions des activités auprès du public

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-25 Equipements d'accueil à l'entrée du site
- ACT-30 Communication

Période privilégiée et fréquence
Communication à effectuer toute l'année

Surface concernée
L'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire du littoral et Réserve voisine

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Acteurs du tourisme en Guyane (Comité du tourisme de Guyane, guides touristiques, CCOG ...)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	12	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Total jours/an	24			18			18			18			18		
Total	96														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Ne pas remettre l'offre touristique à jour annuellement</i> <i>Ne pas utiliser les différents moyens de communication</i>	<i>La signalétique sur site subit les dégradations liées au climat (UV, intempéries, développement d'algues en lien avec l'humidité) ou celles liées au vandalisme. Il sera nécessaire de prévoir un renouvellement des panneaux tous les 2 ans au minimum.</i>

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Impression de brochures et flyers** / Critère d'efficacité : Impression (oui/non)
- **Qualité de la communication** / Critère d'efficacité : Nombre de structures contactées (guides, sites internet)

ACT-35	Développement d'une offre de visites guidées et de promenades équestres ou en calèches	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-08	Favoriser le développement d'activités écotouristiques sur le site dans un esprit de développement durable
Objectif du plan d'action	OBJ-15	Organiser les activités de loisirs sur le site en favorisant l'implication des acteurs du territoire

CONTEXTE

Lorsque le polder aura été aménagé de sentiers, il sera souhaitable, parallèlement à la possibilité de découvrir le site en autonomie, de pouvoir enrichir l'offre de découverte à travers des activités écotouristiques qui s'appuient sur les opérateurs locaux.

Des visites guidées sont actuellement proposées par le PNRG sur les sites de pontes de Tortues des plages d'Awala-Yalimapo, le sentier Kanawa et l'APB des Sables blancs. L'offre devra être complétée en proposant aux éco-guides qui exercent actuellement ou qui souhaitent se développer, d'intégrer le site des anciennes rizières dans leur offre de découverte.

De plus, par sa taille, le site présente des caractéristiques favorables pour permettre la création d'itinéraires de découverte à cheval. Des navettes en calèche entre l'aire de stationnement à l'entrée du site et le front de mer permettront à un plus large public de pouvoir accéder au front de mer.

DESCRIPTION DES ACTIONS

- **Plusieurs thématiques pourraient être abordées lors des visites guidées :**
 - La découverte de la faune et en particulier des oiseaux migrateurs ;
 - La découverte des milieux et paysages du polder ;
 - L'historique du site et la gestion actuelle mise en œuvre (restauration écologiques, gestion par le maintien d'activité agricole, gestion des niveaux d'eau, adaptation au risque d'érosion) ;
- **Recensement et prise de contact avec les porteurs de projets et les guides intéressés pour effectuer des visites guidées, des balades équestres ou en calèches sur le polder.**
- **Rédaction et signature d'une charte de bonne conduite par chaque prestataire intervenant sur le polder.**
- **Accompagnement des prestataires identifiés et retenus par le biais de formations.**

Ces formations leur permettront de s'approprier les spécificités du site et de sa réglementation, de monter en capacité sur le plan linguistique (maîtrise de l'anglais pour l'accueil de visiteurs étrangers) et également sur la connaissance des oiseaux qui constitue l'attraction principale du site (identification des espèces, éléments de biologie, calendrier des migrations, etc.).
- **Définition d'un programme des activités (visites guidées et balades) proposées par l'ensemble des prestataires intervenant sur le site, en début de chaque saison touristique.**

Ce programme devra être transmis à l'office du tourisme qui se chargera de sa diffusion et sur lequel les opérateurs touristiques pourront s'appuyer.

Développement d'une offre de visites guidées et de promenades équestres ou en calèches

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-26 Itinéraires de découverte

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Programme des activités à définir annuellement

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le CdI et plus particulièrement les sentiers de découverte

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C), Porteurs de projets touristiques
Partenaires potentiels	Autres acteurs du tourisme, association des guides de Guyane, le CTG, la CCOG

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonds propres, fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	10	6	6	6	6	6	2	0	0	2	0	0	2	0	0
Total jours/an	22			18			2			2			2		
Total	46														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Pour les visites guidées, en saison des pluies le site est moins praticable et les moustiques plus abondants.	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Développement de l'offre touristique** / Critère d'efficacité : Nombre de professionnels du tourisme effectuant des visites guidées ou des balades équestres sur le site
- **Qualité de l'accompagnement des prestataires** / Critère d'efficacité : Nombre de formations effectuées
- **Elaboration du programme d'activités** / Critère d'efficacité : Définition annuelle du programme (oui/non)
- **Qualité de l'offre touristique** / Critère d'efficacité : Nombre d'activités proposées dans le programme

ACT-36	Implication dans les initiatives de développement touristique portée par la CCOG et le CTG	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-08	Favoriser le développement d'activités écotouristiques sur le site dans un esprit de développement durable
Objectif du plan d'action	OBJ-16	Implication dans les initiatives de développement touristique portée par la CCOG et le CTG

CONTEXTE

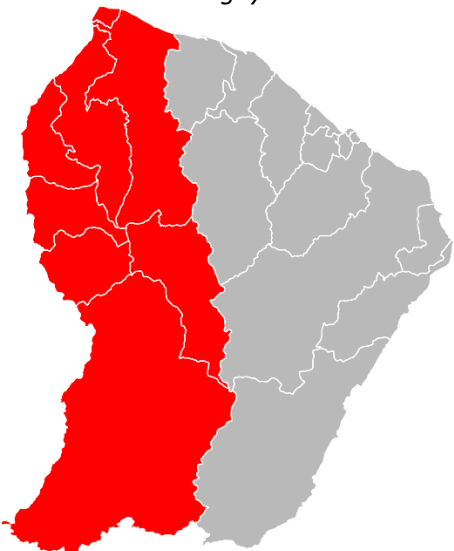
Le polder de Mana, à vocation écotouristique, fait partie de l'ouest guyanais où sont déjà proposées d'autres activités touristiques et de loisirs à destination des locaux et des étrangers. Il est donc primordial d'intégrer le site dans le schéma de développement touristique de l'ouest de la Guyane en faisant du polder une étape incontournable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Organisation de réunions/ateliers de concertation pour établir les grandes lignes du projet avec le Comité du Tourisme de Guyane (CTG) et la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG).
- Réalisation de supports de communication (Voir fiche action associée).

Implication dans les initiatives de développement touristique portée par la CCOG et le CTG

LOCALISATION

<i>L'ouest guyanais</i> 	Objectifs/Actions associés ➤ OBJ-13 Organiser et communiquer sur les actions et les évènements ➤ ACT-34 Promotion des activités sur le site Période privilégiée et fréquence <i>Toute l'année</i> <i>A minima 1 fois par an</i> Surface concernée <i>L'ouest guyanais</i>
--	--

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire écotouristique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	CCOG et le CTG (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Conservatoire du littoral et autres cogestionnaires (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Fonctionnement, fonds propres, Comité du tourisme

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	2	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1	1	4	1	1
Total jours/an	4			6			6			6			6		
Total	28														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Ne pas se réunir</i> <i>Ne pas communiquer</i>	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Implication du site dans le développement touristique** / Critère d'efficacité : Nombre de réunions/ateliers effectués

ACT-37	Elaboration d'un référentiel technique d'installation des éleveurs en élevage extensif sur le polder	Priorité 1
--------	--	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-09	Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux sur une partie du polder
Objectif du plan d'action	OBJ-17	Mettre en place un système pilote d'élevage extensif itinérant qui préserve les milieux ouverts

CONTEXTE

Le Polder Sarcelle, ancienne rizière, a périclité en raison du contexte économique de la culture du riz et des difficultés financières et sociales des entreprises gestionnaires à quoi s'ajoutent les aléas climatiques qui ont mis en péril les casiers de culture avec des entrées d'eau marines dues à une forte érosion des casiers côtiers. L'ambition des acteurs sur le polder est de conserver une activité agricole qui devra être compatible avec les enjeux environnementaux. Le défi à relever est donc de trouver des systèmes de productions agricoles rentables dans un contexte d'érosion et sur un profil de polder (casiers). Le modèle agricole recherché se veut adaptatif, résilient (parcelles en sursis) et ayant de faibles contraintes en termes d'irrigation et de drainage naturel (sols peu perméables et résilience du trait de côté). Par ailleurs, l'agriculture est un moyen de conserver des milieux ouverts favorables à l'avifaune (objectif écologique prioritaire et majeur du polder). C'est pourquoi un système d'élevage extensif itinérant maîtrisé est un modèle qui a retenu l'attention des acteurs. Les modèles développés seront innovants par l'ambition écologique à laquelle ils devront répondre. L'objectif est donc de mettre en place un système pilote d'élevage extensif qui préserve les milieux ouverts et leur attractivité pour l'avifaune. Cet objectif fera l'objet de trois actions :

- **Elaborer un référentiel technique d'installation des éleveurs en élevage extensif sur les polders de la savane Sarcelle**
- Accompagner l'installation des éleveurs
- Réaliser un suivi de la qualité environnementale des pratiques d'élevage au moyen d'indicateurs pertinents

DESCRIPTION DE L'ACTION

Vu le caractère atypique de l'élevage sur les casiers du polder, il est important de comprendre l'ensemble des contraintes du milieu pour une activité d'élevage extensif itinérant, afin d'éviter toute déconvenue en voulant réinstaurer une activité agricole différente de celle prévue initialement. Le référentiel technique vise à lancer les études préalables afin de coconstruire avec les agriculteurs et les différentes parties prenantes, des solutions permettant de mieux appréhender l'installation de l'élevage sur le polder (bovin ou bubalin) et notamment sa rentabilité en maintenant l'intérêt environnemental, écologique et paysager du site. Les modèles développés seront innovants pour la Guyane et nécessitent un accompagnement des agriculteurs pour permettre une mise en œuvre dans de bonnes conditions. Cette action devra passer par la réalisation de certaines études et dont l'ensemble des résultats fera l'objet d'un référentiel technique à destination des agriculteurs et acteurs associés.

➤ Analyse des sols et conditions hydriques/ hydrauliques des parcelles.

L'analyse de la structure du sol, la description de sa texture et de sa composition, l'analyse de la circulation d'eau (porosité du sol et dans les canaux/draines) permettront de valider la

Elaboration d'un référentiel technique d'installation des éleveurs en élevage extensif sur le polder

compatibilité de l'élevage sur ces parcelles et/ou de réaliser des aménagements pré-installation agricole afin de le rendre possible.

➤ **Définition d'une palette végétale des essences prairiales adaptées.**

La gestion du pâturage est un point clé qui conditionne la réussite de l'élevage extensif tant du point de vue de la viabilité de l'exploitation que de la pérennisation d'un milieu ouvert favorable à l'avifaune (réponse aux enjeux écologiques majeurs). Il est nécessaire, en effet, de rechercher un maximum de naturalité dans la construction du panel d'essences locales répondant aux exigences du sol, à l'appétence animale et donnant des conditions favorables à l'avifaune (sites de nidification post-pâturage, sites d'alimentation...). Cette analyse, menée en concertation avec les cogestionnaires agricoles et écologiques, devra prendre en compte la capacité d'implantation de ce type de prairie de manière opérationnelle et des modalités d'implantation (semis, boutures, gestion orientée semi-naturelle). Les techniciens de la Chambre d'agriculture seront mobilisés dans cette démarche.

➤ **Gestion des infrastructures, clôtures et des passages.**

La gestion du troupeau nécessite des infrastructures de type bâti, corral, abreuvoir, ... Ces éléments cruciaux pour la viabilité et le contrôle du troupeau doivent être abordés en amont de l'installation des agriculteurs afin de leur assurer de bonnes conditions d'exploitation. Une réflexion sera donc menée par le Cdl avec les partenaires adéquats et l'exploitant. Ce dernier devra notamment prendre en considération ces éléments lors de sa candidature pour le bon fonctionnement de son exploitation et le respect des règles sanitaires.

Afin d'éviter toute divagation préjudiciable à l'avifaune et aux autres activités du polder, et de permettre une rotation entre les parcelles, il est nécessaire de concevoir des clôtures et des passages inter-parcellaires. Elles devront être conçues dans l'intérêt économique et pratique de l'agriculteur, mais aussi dans l'intérêt écologique et paysager (horizontalité maintenue). Les passages des animaux entre plusieurs casiers devront aussi être réfléchis afin de proposer une circulation pour la mise en place d'éventuelles rotations dans le cas d'élevage extensif itinérant.

Les clôtures électriques avec panneau solaire peuvent être une bonne solution de démarrage à court ou moyen terme. Une réflexion devra être menée sur la recherche de l'optimum en coût/efficacité/bénéfice agricoles et environnementaux des clôtures. Les clôtures végétales pourraient être envisagées et faire l'objet de cette analyse avec les partenaires adéquats. Les clôtures peuvent remplir plusieurs fonctions (brise vue, brise vent, fourrage...) et pourront être conçues dans un souci de mise en œuvre de techniques de génie végétal (haies vives, plessières, haies fourragères) ou être conventionnelles (barbelés, fil électrique...).

➤ **Gestion du troupeau.**

La conduite de troupeau peut se faire en pâturage tournant (lien avec le projet Guyapatur') ou « au fil » afin de rechercher une valorisation optimale de la pâture par les animaux. La réflexion menée sur la gestion de troupeau consiste à estimer la charge maximale des parcelles (UGB/ha) vu la constitution des essences prairiales (différentes du système conventionnel) et de schématiser un sens de circulation dans le cas d'élevage itinérant et de complément alimentaire si nécessaire. La chambre d'agriculture sera mobilisée dans le cadre de cette démarche.

Elaboration d'un référentiel technique d'installation des éleveurs en élevage extensif sur le polder

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-38 Accompagnement installation des éleveurs
- ACT-39 Suivi des pratiques d'élevage

Période privilégiée et fréquence

Début du PdG – durée 6 mois

Surface concernée
750 ha environ

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A),
Opérateurs concernés	Gestionnaire à compétence agricole et gestionnaire écologique (code acteur : B)
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, SCEBOG, GDA, CCOG, Agriculteurs (Code acteur : C)
Prestataires potentiels	Sous-traitance : Bureaux d'étude et conseil (agricole, environnement) ou prestation payant partenaire (Code acteur : D)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	15	10	21	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	106				0				0				0				0			
Total	106																			

Pratique et saison indiquée	Autre information technique
Dans l'idéal saison des pluies pour le régime hydrique et saison sèche pour l'assèchement des casiers. A réaliser au commencement du plan de gestion	Démarche concertée avec les acteurs, étude réalisable en 4-5 mois. Prévoir une enveloppe en sous-traitance.

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Réalisation du référentiel technique** / Critère d'efficacité : Réalisation (oui/non)
- **Collaboration** / Critère d'efficacité : Nombre de partenaires impliqués

ACT-38	Accompagnement à l'installation des éleveurs et suivi administratif	Priorité 1
--------	---	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-09	Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux sur une partie du polder
Objectif du plan d'action	OBJ-17	Mettre en place un système pilote d'élevage extensif itinérant qui préserve les milieux ouverts

CONTEXTE

L'ambition des acteurs sur le polder est de conserver une activité agricole qui devra être compatible avec les enjeux environnementaux. Le modèle agricole recherché se veut adaptatif, résilient (parcelles en sursis) et ayant de faibles contraintes en termes d'irrigation et de drainage naturel (sols peu perméables et résilience du trait de côté). Par ailleurs l'agriculture est un moyen de conserver des milieux ouverts favorables à l'avifaune (objectif écologique prioritaire et majeur des rizières). C'est pourquoi un système d'élevage extensif itinérant maîtrisé est un modèle qui a retenu l'attention des acteurs. Les modèles développés seront innovants par l'ambition écologique à laquelle ils devront répondre. L'objectif est donc de mettre en place un système pilote d'élevage extensif qui préserve les milieux ouverts. Cet objectif fera l'objet de trois actions :

- *Elaborer un référentiel technique d'installation des éleveurs en élevage extensif sur les polders Sarcelles*
- **Accompagner l'installation des éleveurs**
- *Réaliser un suivi de la qualité environnementale des pratiques élevage au moyen d'indicateurs pertinents*

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'activité agricole doit répondre à des critères de durabilité et montrer une démarche environnementale exemplaire. Elle doit pour cela être encadrée par des règles dont l'agriculteur aura connaissance dès son positionnement en tant que candidat pour l'exploitation du polder. L'installation des agriculteurs doit donc être accompagnée pour une mise en œuvre opérationnelle rapide et environnementalement responsable.

➤ Rédaction d'un cahier des charges d'élevage extensif durable en contexte de polder.

L'agriculteur devra respecter un certain nombre de modalités dans le cadre de l'application de pratiques agricoles respectueuses des objectifs écologiques ambitieux spécifiques du polder (notamment envers l'avifaune). Ces éléments devront être rédigés dans une démarche gagnant-gagnant en respectant aussi les contraintes de production agricole, le cas échéant, il faudra mettre en place un dispositif de compensation pour les « pertes de rendement ». Ce cahier des charges évaluera aussi la possibilité de valorisation des bonnes pratiques via divers outils (AB, marque Parc, MAEC ...). Ce processus est itératif et le cahier des charges conclut entre l'exploitant et le Conservatoire peut donc être amélioré en continu.

➤ AMI, sélection des candidats, conventionnement.

À la suite de la première opération, un appel à manifestation d'intérêt ou un appel à candidature sera lancé et les candidats seront auditionnés et sélectionnés selon les critères définis dans le cahier des charges. Pour la sélection des candidats, il est recommandé que le CdI s'entoure de la Chambre d'agriculture de Guyane (CAG) ou d'Organisations professionnelles agricoles (OPA) compétentes afin d'évaluer les projets présentés (viabilité technique et économique). Un conventionnement sera effectué entre le(s) candidat(s) sélectionné(s) et le Conservatoire du littoral sous forme de convention d'occupation.

Accompagnement à l'installation des éleveurs et suivi administratif

➤ **Mise en place d'un suivi administratif.**

Le suivi administratif de la convention d'occupation sera réalisé par le Conservatoire du littoral. Il s'agira de vérifier les échéances de renouvellement, le bon respect du cahier des charges et gérer les éventuels litiges.

➤ **Travaux pré-installation.**

Si nécessaire, des travaux préalables à l'installation des agriculteurs devront être réalisés (nivellement/planage des casiers, passerelles à bétail, passages busés, installation des clôtures vives...)

Accompagnement à l'installation des éleveurs et suivi administratif

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-37 Référentiel technique élevage extensif
- ACT-39 Suivi des pratiques d'élevage

Période privilégiée et fréquence

Travaux pré-installation
octobre-novembre
Installation des agriculteurs toute l'année

Surface concernée
750 ha environ

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral et autres cogestionnaires (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Autofinancement, Europe (travaux pré-installation)

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	23	7	3	3	0	0	3	0	0	3	0	0	3	0	0
Total jours/an	33			3			3			3			3		
Total	45														

Estimation hors travaux pré-installation

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Les travaux envisagés doivent se faire en saison sèche pour ce qui concerne le génie civil et le reprofilage des casiers, en période pluvieuse ou semi-pluvieuse pour l'implantation végétale (prairie et haies vives).	Prévoir une enveloppe dédiée pour financer les travaux de pré-exploitation.

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Elaboration du cahier des charges « élevage »** / Critère d'efficacité : Réalisation (oui/non)
- **Conventions** / Critère d'efficacité : Nombre d'éleveurs conventionnés ou nombre d'hectares conventionnés

ACT-39	Réaliser un suivi de la qualité environnementale des pratiques d'élevage	Priorité 1
--------	--	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-09	Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux sur une partie du polder
Objectif du plan d'action	OBJ-17	Mettre en place un système pilote d'élevage extensif itinérant qui préserve les milieux ouverts

CONTEXTE

L'ambition des acteurs sur le polder est de conserver une activité agricole qui devra être compatible avec les enjeux environnementaux. Le modèle agricole recherché se veut adaptatif, résilient (parcelles en sursis) et ayant de faibles contraintes en termes d'irrigation et de drainage naturel (sols peu perméables et résilience du trait de côté). Par ailleurs l'agriculture est un moyen de conserver des milieux ouverts favorables à l'avifaune (objectif écologique prioritaire et majeur des rizières). C'est pourquoi un système d'élevage extensif itinérant maîtrisé est un modèle qui a retenu l'attention des acteurs. Les modèles développés seront innovants par l'ambition écologique à laquelle ils devront répondre. L'objectif est donc de mettre en place un système pilote d'élevage extensif qui préserve les milieux ouverts. Cet objectif fera l'objet de trois actions :

- *Elaborer un référentiel technique d'installation des éleveurs en élevage extensif sur les polders Sarcelles*
- *Accompagner l'installation des éleveurs*
- ***Réaliser un suivi de la qualité environnementale des pratiques élevage au moyen d'indicateurs pertinents***

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le suivi technique vise, d'une part, à évaluer si les pratiques agricoles mises en place ont un impact positif sur les objectifs écologiques mais aussi à évaluer la viabilité de l'exploitation pour assurer la pérennité du système. Il s'agit de mettre en place des indicateurs environnementaux et agricoles. Ces indicateurs pourront permettre de réviser si besoin le cahier des charges (démarche itérative dans le cadre d'une amélioration continue), mais aussi de valoriser les expériences.

➤ Identification des indicateurs.

Les deux objectifs recherchés sont dans un premier temps de conserver le milieu ouvert, dans un but paysager et de services rendus à l'avifaune, et dans un deuxième temps de maintenir une activité agricole lucrative. Aussi, il est nécessaire de développer des indicateurs permettant d'évaluer le niveau d'atteinte de ces objectifs et de démontrer leur compatibilité dans le contexte des polders. Des indicateurs de gestion du pâturage pourront être développés (biodiversité, ouverture, service rendus, niveau de charge, érosion/dégradation...). La rentabilité agricole doit aussi être évaluée afin de vérifier la viabilité du système envisagé et si nécessaire d'instaurer un système de compensation à la perte de rendement pour services écosystémiques rendus.

➤ Mesures et analyse.

Des campagnes de mesures des indicateurs seront effectuées à des fréquences régulières. L'ensemble des indicateurs et leurs résultats pourront être consignés dans un tableau de bord

➤ Diffusion des résultats et valorisation des expériences.

Les résultats seront communiqués en premier lieu aux agriculteurs conventionnés. Un échange de pratiques entre agriculteurs permettrait de mutualiser les expériences (plateforme d'échange). Enfin, le caractère démonstratif et innovant des pratiques mises en place pourrait être diffusé à plus grande échelle pour inciter à initier ces bonnes pratiques sur d'autres sites. Les résultats de ces actions pourront figurer sur les sites web/newsletter des partenaires ou gestionnaires.

Réaliser un suivi de la qualité environnementale des pratiques d'élevage

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- OBJ-10 : Suivre l'évolution de la faune et de la flore

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Surface concernée

750 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire écologique et porteurs de projets agricoles (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

AFB, MAEC

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	10	3	3	5	3	3	5	3	3	5	3	3	5	3	3
Total jours/an	16			11			11			11			11		
Total	60														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
-	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Qualité du suivi** / Critère d'efficacité : Mise en place d'un tableau de bord renseigné (oui/non)
- **Communication et valorisation des résultats** / Critère d'efficacité : Nombre d'outils mobilisés par année de gestion

ACT-40	Etudes techniques préparatoires à l'activité agricole en productions végétales du polder et diversification	Priorité 3
--------	---	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-09	Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux sur une partie du polder
Objectif du plan d'action	OBJ-18	Si identification d'une demande, étudier la faisabilité de l'implantation d'autres activités agricoles

CONTEXTE

Sur le polder Sarcelle, l'agriculture doit être un moyen de conserver des usages favorables la biodiversité sans nuire au paysage tout en maintenant une activité économique essentielle au développement social de la commune.

Dans le contexte agricole de Mana, la mise en culture de terres agricole pour répondre à la demande alimentaire de l'ouest guyanais est une priorité. L'arboriculture et le maraîchage sont deux productions en plein essor et font l'objet de recherche foncière active de la part des agriculteurs. Le polder, identifié comme zone agricole dans les documents d'urbanisme, est très convoité. Toutefois, ayant un passé très spécifique quant au travail du sol (parcelles inondées, tassement, adventices, sols acides...) il est primordial au préalable de réaliser une étude de potentialité technico-économique selon les productions envisagées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Vu le caractère atypique des casiers du polder, il est important de comprendre les contraintes du milieu pour une activité d'arboriculture, de maraîchage, de cultures fourragères ou autres afin d'éviter toute déconvenue en voulant réinstaurer une activité agricole différente de celle prévue initialement. Les études techniques préparatoires, visent à lancer les études préalables avec notamment une analyse du sol et des travaux préalables qui permettront de mieux appréhender l'installation de l'activité agricole sur le polder ainsi que sa rentabilité en maintenant l'intérêt environnemental, écologique et paysager du site. Ces études menées en concertation avec les agriculteurs, afin de tenir compte de leurs modes de production, permettront de définir dans quelles conditions la diversification agricole peut se faire.

➤ Analyse des sols et des conditions hydriques/ hydrauliques et besoin de préparation des parcelles.

L'analyse de la structure du sol, la description de sa texture et de sa composition, l'analyse de la circulation d'eau (porosité du sol et dans les canaux/draines) permettront de valider la compatibilité de l'arboriculture et maraîchage sur ces parcelles. La gestion de l'eau pour des cultures végétales est primordiale : il est nécessaire d'évaluer les besoins d'irrigation et de drainage de l'eau. Ces études préparatoires se feront en concertation avec les acteurs intéressés et les secteurs seront définis en fonction des productions végétales envisagées et leur compatibilité avec les enjeux écologiques et paysagers.

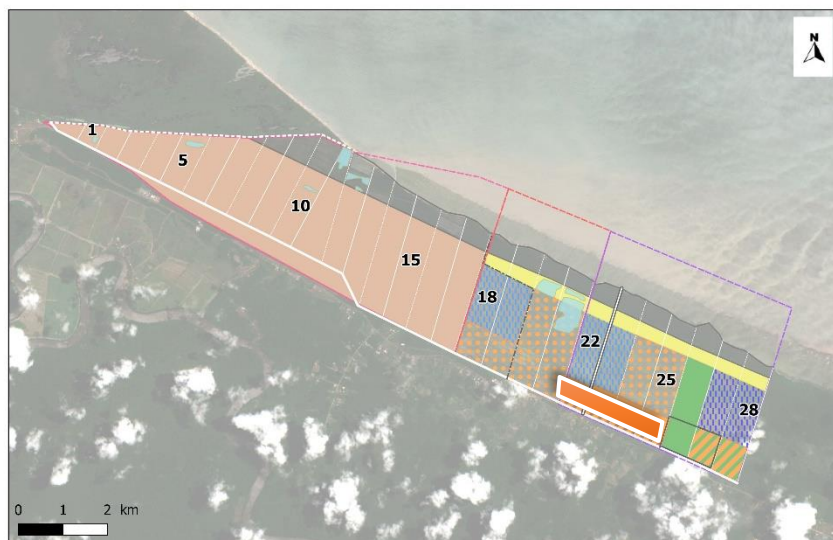
➤ Aménagements pré-installation.

L'aménagement pré-installation des parcelles permettra d'envisager la préparation du sol (nivellement et planage, apport de matière organique, restructuration du sol) ainsi que les infrastructures logistiques (pistes pour petit engins mécanisés afin de faciliter la récolte et l'entretien) nécessaires à l'activité agricole et aux productions envisagées. Cette étape est importante dans l'évaluation de la rentabilité de l'exploitation agricole (retour sur investissement) dans un contexte de « parcelle en sursis ».

Etudes techniques préparatoires à l'activité agricole en productions végétales du polder et diversification

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-42 Accompagnement administratif

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Surface concernée

150 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral / Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A)
Partenaires potentiels	Agriculteurs (Code acteur : B), Chambre d'agriculture (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Europe, Etat

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	3	3	0	0	0
Total jours/an	0			0			0			16			0		
Total	16														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Ne pas réaliser d'études techniques préparatoires	Prévoir une sous-traitance éventuelle Prévoir une enveloppe financière spécifique pour les travaux d'aménagement pré-installation Ajuster le nombre de jours en fonction du nombre d'agriculteurs concernés

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Réalisation de l'étude (si demande préexistante)** / Critère d'efficacité : Réalisation (oui/non)
- **Qualité de la concertation** / Critère d'efficacité : Nombre de réunions de concertation

ACT-41	Accompagnement de l'installation d'autres activités agricoles	Priorité 3
--------	---	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-09	Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux sur une partie du polder
Objectif du plan d'action	OBJ-18	Si identification d'une demande, étudier la faisabilité de l'implantation d'autres activités agricoles

CONTEXTE

Sur le polder Sarcelle, l'agriculture doit être un moyen de conserver des usages favorables la biodiversité sans nuire au paysage tout en maintenant une activité économique essentielle au développement social de la commune.

Le diagnostic a montré l'usage du polder ou de ses environs pour des activités dites agricoles et alimentaires nécessitant très peu d'aménagement et tirant parti de la biodiversité actuellement présente sur le site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les activités agricoles dites douces identifiées sont essentiellement l'apiculture et la cueillette de PAPAM¹ et PANC². Les produits issus de cette exploitation douce pourraient par ailleurs être labélisés.

➤ **Accompagnement de l'installation de l'apiculture.**

L'apiculture est une activité agricole un peu à part des autres productions végétales ou animales. Elle demande en effet très peu d'aménagements. Par ailleurs, les ruches peuvent être installées dans différents milieux présents sur le polder (mangrove, forêt d'arrière-plage, forêt secondaire, haies et bordures). Il s'agit toutefois de conventionner les apiculteurs et de définir avec eux les places d'installation des ruches et les périodes afin de gérer les différents usages (notamment touristiques).

➤ **Gestion de la cueillette de PAPAM¹ et PANC².**

Le polder est connu des usagers et habitants de Mana pour la multitude d'espèces à caractère médicinal, aromatique (PAPAM) ou pour les plantes alimentaires oubliées (marigouja, icaque, tibaum, pourpier...). L'objet de cette opération consiste tout d'abord à identifier, avec les potentiels acteurs intéressés, les linéaires et secteurs de collectes afin de les préserver ou d'améliorer leur gestion. Il s'agira ensuite d'élaborer, de manière concertée, un cahier des charges de la collecte afin de garantir une gestion durable de la ressource présente et identifiée.

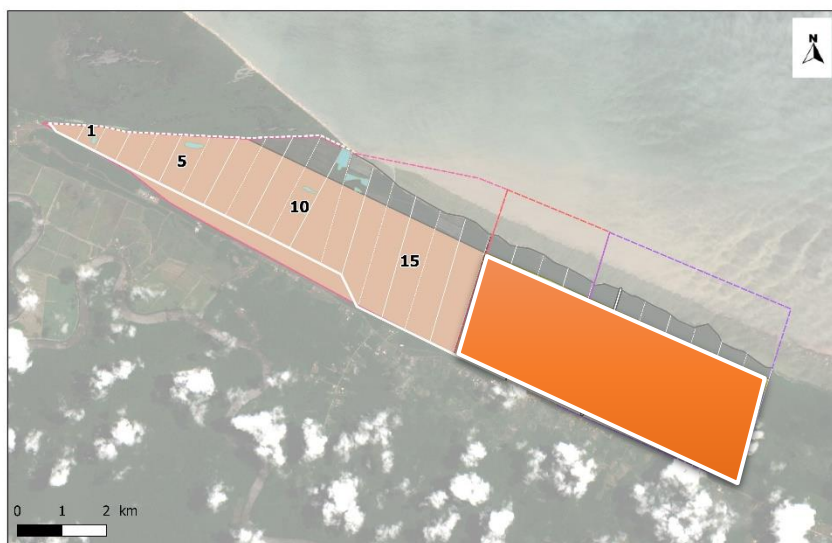
¹ Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM)

² Plantes alimentaires non conventionnelles (PANC)

Accompagnement de l'installation d'autres activités agricoles

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-42 Accompagnement administratif

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Surface concernée

1650 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral / Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A) Gestionnaire écologique
Partenaires potentiels	Agriculteurs (Code acteur : B), Chambre d'agriculture (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Etat, Europe

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Total jours/an	0			0			4			3			3		
Total	10														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Ne pas accompagner l'installation d'autres activités agricoles	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Accompagnement des agriculteurs** / Critère d'efficacité : Nombre d'agriculteurs conventionnés ou nombre d'hectares conventionnés

ACT-42	Accompagnement administratif en prévision d'une éventuelle installation et suivi de l'activité	Priorité 3
--------	--	------------

Axe thématique	AT-03	Accompagnement et développement des activités économiques
Orientation à long terme	OR-09	Développer une activité agricole compatible avec les enjeux environnementaux sur une partie du polder
Objectif du plan d'action	OBJ-18	Si identification d'une demande, étudier la faisabilité de l'implantation d'autres activités agricoles

CONTEXTE

Le polder de la savane Sarcelle, ancienne rizière, a périclité en raison du contexte économique de la culture du riz et des difficultés financières et sociales des entreprises gestionnaires à quoi s'ajoutent les aléas climatiques qui ont mis en péril les casiers de culture avec des entrées d'eau marines dues à une forte érosion des casiers côtiers. L'ambition des acteurs sur le polder est de conserver une activité agricole qui devra être compatible avec les enjeux environnementaux. Le défis à relever est donc de trouver des systèmes de production agricoles rentables dans un contexte d'érosion et sur un profil de polder (casiers). Le modèle agricole recherché se veut adaptatif, résilient (parcelles en sursis) et ayant de faibles contraintes en termes d'irrigation et de drainage naturel (sols peu perméables et résilience du trait de côté). Par ailleurs l'agriculture doit être un moyen de conserver des usages favorables la biodiversité sans nuire au paysage tout en maintenant une activité économique essentielle au développement social de la commune.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le suivi des conventions mises en place avec les agriculteurs est essentiel dans le cadre d'une démarche en amélioration continue. Elle permet par ailleurs d'identifier les potentiels conflits ou points de blocage et de les désamorcer dès que possible. De même, le suivi de l'activité agricole permettra de renseigner les indicateurs de l'activité socio-économique du polder.

➤ **Accompagnement en prévision d'une éventuelle installation.**

Selon la demande, il est envisagé de mettre en place un cahier des charges pour encadrer l'activité agricole sur des productions végétales et de l'agriculture diversifiée. Le choix des agriculteurs pourra se faire par sélection de candidatures.

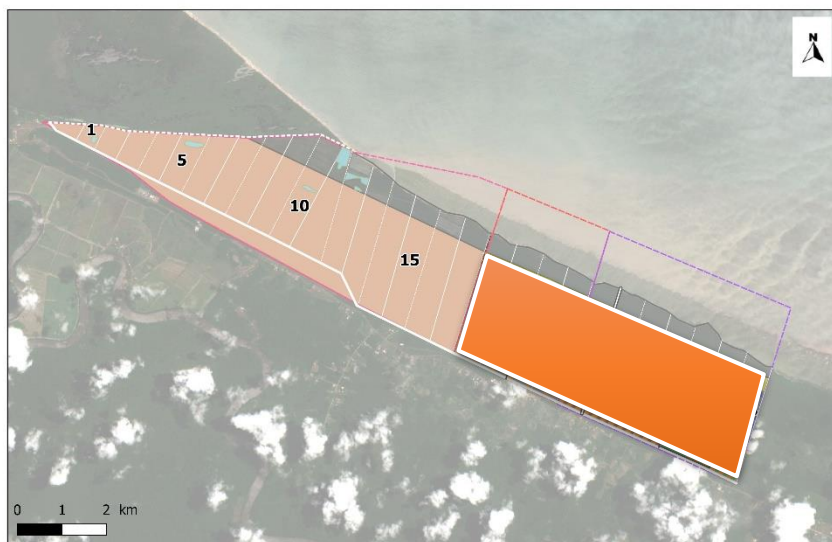
➤ **Mise en place d'un suivi.**

Le suivi administratif de la convention d'occupation sera réalisé par le Conservatoire du littoral. Il s'agira de vérifier les échéances de renouvellement, le bon respect du cahier des charges et gérer les éventuels litiges.

Accompagnement administratif en prévision d'une éventuelle installation et suivi de l'activité

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-41 Installation d'autres activités agricoles

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Surface concernée

1 650 Ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral / Gestionnaire à compétence agricole (Code acteur : A)
Partenaires potentiels	Agriculteurs (Code acteur : B), Chambre d'agriculture (Code acteur : C)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	0	0	0	0	0	0	5	1	1	2	1	1	2	1	1
Total jours/an	0			0			7			3			3		
Total	13														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Ne pas réaliser de cahier des charges et de suivi	Ajuster le nombre de jour en fonction du nombre d'agriculteurs conventionnés.

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Élaboration du cahier des charges « activités agricoles »** / Critère d'efficacité : Réalisation (oui/non)
- **Accompagnement des agriculteurs** / Critère d'efficacité : Nombre d'agriculteurs conventionnés ou nombre d'hectares conventionnés

ACT-43	Signature d'une convention de gestion	Priorité 1
---------------	--	-------------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-10	Réaliser la Gouvernance du site
Objectif du plan d'action	OBJ-19	Organiser la gestion du site de façon concertée et participative

CONTEXTE

Afin de rendre la gestion du site efficace et durable, définir une convention de gestion rendant compte des missions de chacun est indispensable. Elle permettra à chaque partie de connaître précisément ses propres missions et celles des autres signataires.

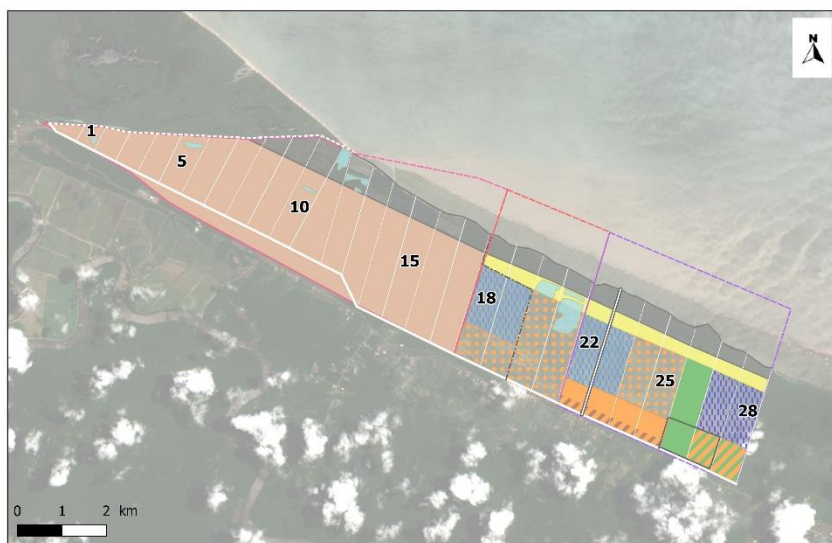
DESCRIPTION DE L'ACTION

- Définition d'une convention rendant compte d'une organisation claire et partagée et des rôles de tous les acteurs.
- Signature de la convention par toutes les parties prenantes.
- Communication sur la convention de gestion et sur les rôles des cogestionnaires : sites internet, panneaux d'affichages de la commune, bulletin municipaux, articles dans les journaux locaux, etc.).

Signature d'une convention de gestion

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-45 Mise en place des comités

Période privilégiée et fréquence

Signature au début de la première année de gestion

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	L'ensemble des cogestionnaires (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Commune de Mana, CCOG, DGTM, Chambre d'agriculture, etc.

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	6		0		0		0		0	
Total	6									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non définition des missions de chaque partie Non signature de la convention	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Qualité de la gestion concertée** / Critères d'efficacité : Signature de la convention (oui/non),
Nombre de partenaires signataires de la convention

ACT-44	Association de la population au projet	Priorité 1
--------	--	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-10	Réaliser la Gouvernance du site
Objectif du plan d'action	OBJ-19	Organiser la gestion du site de façon concertée et participative

CONTEXTE

Afin d'intégrer le site dans le territoire et d'en faire un endroit apprécié de la population locale, il est important de proposer aux habitants de pouvoir s'investir dans la gestion et le développement du site. Pour cela, de nombreux moyens existent et ne doivent pas être sous-employés.

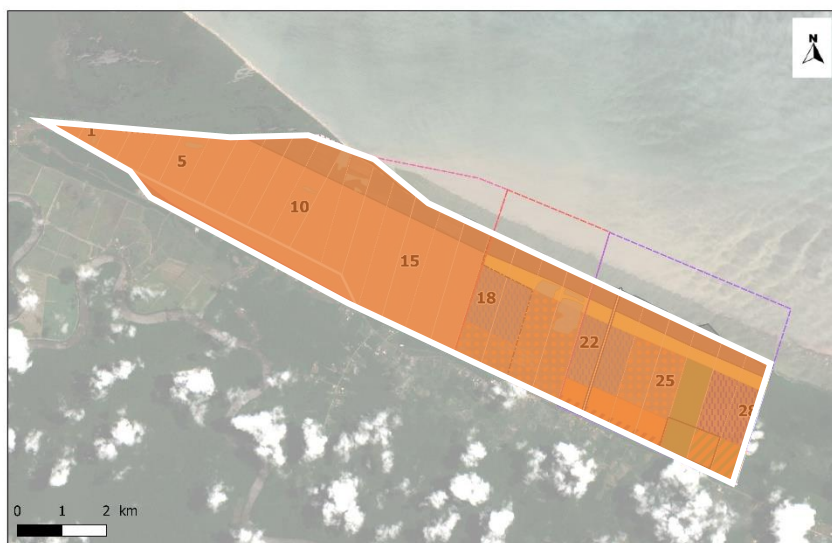
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Réalisation de conférences, réunions publiques ou ateliers participatifs par thématique à destination des habitants de Mana et du grand public.**
Les réunions publiques devront être organisées dès le début du plan de gestion puis maintenues de façon régulière chaque année.
- **Réalisation de conférences à destination des scolaires : BTS Tourisme du lycée de Mana.**
- **Communication régulière par des moyens divers (réseaux sociaux, radio, site internet de la mairie, associations, panneau d'actualités à l'entrée du site) pour tenir informés les locaux des activités et de l'évolution du site.**
- **Proposition de visites à destination des mananais afin de découvrir le site et son patrimoine naturel.**
- **Mise en place de chantiers participatifs pour améliorer les divers aménagements du site, favoriser la reproduction et le gîte de certaines espèces, nettoyer des espaces communs.**
- **Mise en place d'enquêtes participatives pour compléter certains suivis.**

Association de la population au projet

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-34 Promotion des activités sur le site
- OBJ-13 Communication

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Communication et conférences régulières

Surface concernée

L'ensemble du polder
≈ 4 160 Ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : A), Commune de Mana (Code acteur : B), Gestionnaire écologique (Code acteur : C), autres cogestionnaires (Code acteur : D)
Partenaires potentiels	MFR, ADNG, Lycée de Mana, Association de chasse locale, CCOG, etc.

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonds propres, fonctionnement, collectivité, région

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	8	8	6	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total jours/an	26				12				8				8				8			
Total	64																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Ne pas communiquer Ne pas organiser de conférences/réunions publiques et visites régulières	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Communication avec les locaux** / Critère d'efficacité : Nombre de supports de communication produits et diffusés
- **Valorisation du site** / Critère d'efficacité : Nombre de sorties et d'événements organisés
- **Implication des locaux** / Critère d'efficacité : Nombre d'enquêtes participatives et de chantiers participatifs tenus
- **Intérêt des locaux** / Critère d'efficacité : Nombre de personnes présentes à chaque sorties, réunions, événements, etc.

ACT-45	Mise en place des différents comités de gestion et de suivi	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-10	Réaliser la Gouvernance du site
Objectif du plan d'action	OBJ-19	Organiser la gestion du site de façon concertée et participative

CONTEXTE

La cogestion multipartite envisagée sur le site rend indispensable la définition des rôles de chacun et la mise en place de comités de gestion et de suivi nécessaires à la bonne gestion du site. Il est également important que le comité de gestion se réunisse régulièrement afin d'évaluer les résultats des actions engagées et de planifier la réalisation des prochaines actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

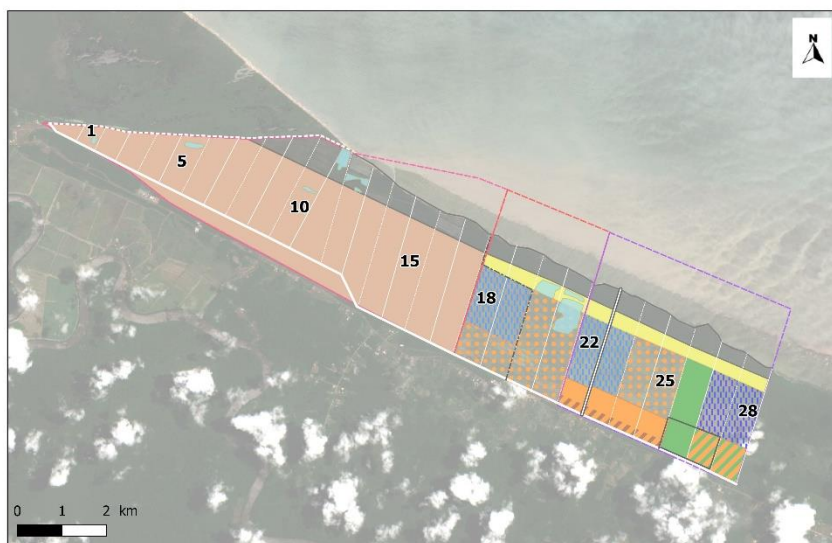
- **Définition des acteurs prenant part aux comités de gestion et de suivi (comité technique), ce dernier comité étant plus restreint (souvent entre cogestionnaires).**
- **Définition d'un calendrier annuel de réunions des différents comités.**
 - 1 réunion annuelle du comité de gestion (séance plénière et ateliers de travail)
 - réunions trimestrielles du comité de suivi
 - réunions mensuelles entre les gestionnaires
- **Rendre compte des réunions dans un rapport à destination de tous les acteurs et partenaires du site.**

Lors de ces réunions, les indicateurs associés à chaque action devront être relevés, évalués au fur et à mesure être inclus dans les reporting et la préparation des différentes réunions. Un bilan annuel de l'ensemble des actions devra être réalisé afin d'adapter le programme des actions au fil des années.

Mise en place des différents comités de gestion et de suivi

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-43 Signature convention de gestion

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année
Fréquence annuelle, trimestrielle ou mensuelle selon les réunions

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Autres cogestionnaires (Code acteur : B) Autres membres des comités de suivi (Conservatoire du littoral, Mairie de Mana, etc.) (Code acteur : C) et de gestion (DGTM, le CTG, Chambre d'agriculture, CCOG, ...) (Code acteur : D)
Partenaires potentiels	MFR, lycée de Mana, etc.

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	6	6	2	1	12	12	3	1	12	12	3	1	12	12	3	1	12	12	3	1
Total jours/an	15				28				28				28				28			
Total	127																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non organisation de réunions régulières Non diffusion de rapports	Les réunions pourront être réalisées sur site ou être décentralisées en fonction des partenaires présents.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Collaboration et dialogue entre les gestionnaires** / Critère d'efficacité : Nombre de réunions / comités effectués
- **Communication avec l'ensemble des acteurs** / Critère d'efficacité : Nombre comptes-rendus rédigés et diffusés
- **Évaluation de l'avancement du plan de gestion** / Critère d'efficacité : Proportion des indicateurs évalués (%)

ACT-46	Définition et mise à jour du zonage	Priorité 1
--------	-------------------------------------	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-11	Gérer les usages
Objectif du plan d'action	OBJ-20	Ajuster un zonage du site en concertation

CONTEXTE

Afin de pouvoir mener des actions de gestion efficaces et coordonnées, il est essentiel que le comité de gestion définisse un zonage précis du site qui sera amené à changer dès les premières années de gestion en lien avec les résultats des études de faisabilité hydrauliques notamment, aux choix de gestion qui seront faits ou encore due à l'érosion marine auquel le site est confronté.

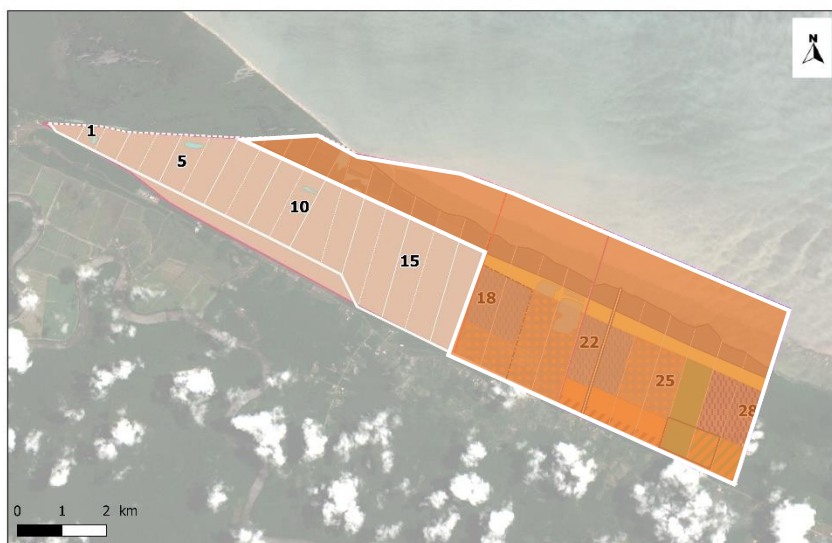
DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réunion de concertation avec les futures cogestionnaires et porteurs de projet du site afin de préciser le zonage proposé dans le cadre du présent plan de gestion (zones en eau, zones de quiétude, zones de chasse, zones agricoles, zones de pêches, ...) et de définir des réglementations qui s'appliqueront sur chacune d'entre elles.
- Cartographie de ce zonage.
- Validation par le Comité de gestion.
- Mentionner le zonage dans la convention afin que chaque partie l'approuve lors de sa signature.
- Communication sur le zonage à l'ensemble des usagers du site (sites internet, communication de la commune de Mana) et affichage à l'entrée du site.
- Convocation et validation par le comité de gestion en cas de modification de l'usage d'une zone.

Définition et mise à jour du zonage

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-47 Analyse de l'évolution des milieux et des usages

Période privilégiée et fréquence

Avant la signature de la première convention

Surface concernée

L'ensemble des terrain acquis par le CdI
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Tous les membres du comité de gestion (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	-

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	10		0		0		0		0	
Total	10									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non définition du zonage Non précision des réglementations en vigueur sur chaque zone	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Définition du zonage et mise à jour du zonage** / Critères d'efficacité : Définition (oui/non) et fréquence de l'actualisation du zonage
- **Communication sur le zonage** / Critère d'efficacité : Nombre de supports produits et diffusés à l'ensemble des usagers du site

ACT-47	Analyse de l'évolution des usages et des enjeux sur et en périphérie du polder	Priorité 3
--------	--	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-11	Gérer les usages
Objectif du plan d'action	OBJ-20	Ajuster un zonage du site en concertation

CONTEXTE

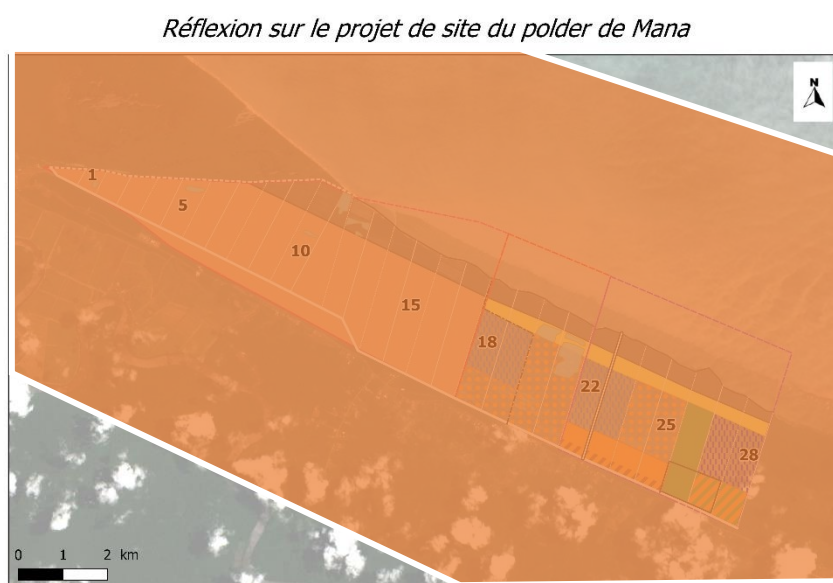
Afin d'opérer une gestion optimale du site et de ses environs, il est primordial d'analyser l'évolution des milieux et des usages sur le site mais aussi en périphérie. Pour cela, des suivis écologiques et sociologiques doivent être mis en place afin de connaître l'état du site à chaque instant. Connaître les usages des sites périphériques pouvant impacter directement ou indirectement le site permet, en plus, d'adopter une vision globale et d'appréhender de manière plus juste les enjeux écologiques des polders de Mana. Seule une étude plus étendue permet de prendre en compte les réservoirs écologiques, les corridors et les effets cumulés des activités humaines à proximité du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Réalisation d'enquêtes auprès des différents usagers et représentants d'usagers pour connaître l'évolution des pratiques sur le site.**
- **Dénomination, quantification et cartographie des usages sur le site et sur les zones périphériques.**
- **Repérage des zones périphériques à forts enjeux écologiques sur la base des données existantes.**
 - Définition des zones sur le site pouvant accueillir les espèces alentours à fort enjeu de conservation et si le site abrite des habitats favorables pour ces dernières.
- **Analyse croisée permettant de voir quelles zones peuvent être impactées positivement ou négativement par les usages sur le site et dans les zones périphériques.**
- **Synthèse des résultats issus des enquêtes dans des rapports réguliers, accessibles à tous les usagers et présentés en Comités de gestion.**
 - Prendre en compte les usages et les enjeux sur le polder et en périphérie et dans la gestion du site en définissant un protocole d'actions adaptées.

Analyse de l'évolution des usages et des enjeux sur et en périphérie du polder

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

- ACT-17 Suivi de l'état de conservation des habitats
- ACT-23 Suivi et impacts des activités humaines
- ACT-46 Mise à jour du zonage

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année
Evaluation des usages 1 fois /an

Surface concernée

Plusieurs km autour du site et bassins versants

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Cogestionnaires (Code acteur : B), porteurs de projets agricoles et écotouristiques (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Bureaux d'étude, RNA, Mairie de Mana

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Etat, collectivité

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	8	3	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0	5	0	0
Total jours/an	11			5			5			5			5		
Total	31														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Non réalisation des enquêtes</i> <i>Non actualisation de la cartographie</i> <i>Non communication des résultats</i>	Les enquêtes peuvent être réalisées en même temps que des actions de sensibilisation.

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Suivi des usages sur le site et sa périphérie** / Critère d'efficacité : Nombre d'enquêtes réalisées, Cartographie tenue à jour (oui/non)
- **Prise en compte du zonage** / Critères d'efficacité : Prise en compte des enjeux et activités en périphérie (oui/non), Production d'un protocole de gestion adapté (oui/non), Nombre d'actions mise en œuvre
- **Communication** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports rédigés et diffusés

ACT-48	Mise en place d'une signalétique pour informer des usages et des restrictions sur le site	Priorité 2
--------	---	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-11	Gérer les usages
Objectif du plan d'action	OBJ-20	Ajuster un zonage du site en concertation

CONTEXTE

En plus des panneaux d'entrée de site et d'interprétation permettant de valoriser le patrimoine naturel, il s'avère nécessaire de mettre en place une signalétique simple et dissuasive ainsi que des aménagements en périphérie et à l'intérieur du site afin d'informer les visiteurs sur les usages, faire respecter les réglementations afin de préserver la quiétude de l'avifaune notamment. Cela constituera de plus, une aide à la brigade Nature dans l'exercice de ses fonctions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Choix de la localisation de la signalétique et planification.**
- **Conception et mise en place de la signalétique :**

Cette signalétique doit permettre de rappeler la réglementation en vigueur sur chacune des zones du polder. Les pictogrammes doivent être simples et compris de tous. Il est préférable d'éviter les zones de texte car tous les usagers du site ne parleront pas le français

Elle pourra prendre la forme de panneaux et panonceaux qui seront à disposer à l'entrée de site en complément des panneaux d'informations et en limite de zonage (zone interdite à la chasse, zone de chasse réglementée, zone interdite ou autorisée à la pêche, zone interdite d'accès au public, ...).
- **Construction d'aménagements.**

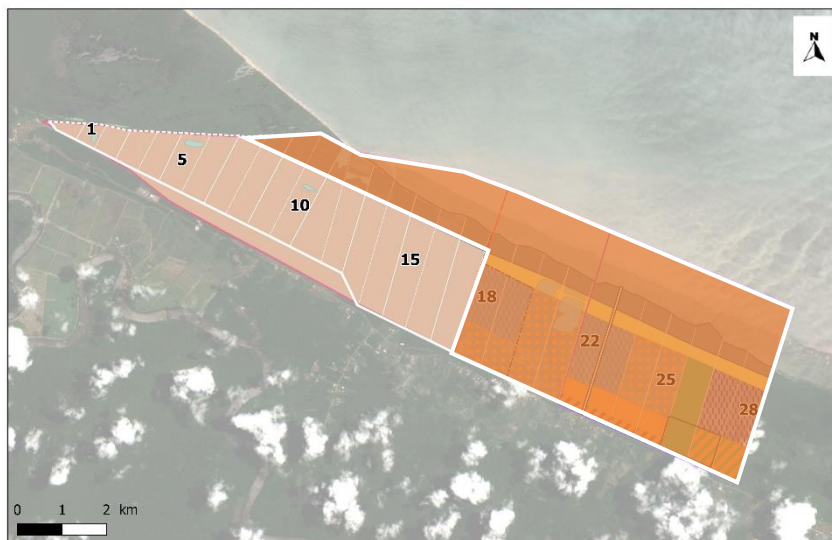
Ces aménagements serviront à faire respecter la réglementation sur le site. Par exemple : la mise en place de barrière en bois à l'entrée des sentiers permettrait d'interdire l'accès sur le site aux véhicules motorisés.
- **Communication sur la signalétique et les restrictions d'usages propres à chaque zone.**
- **Mise à jour ou déplacement de la signalétique en fonction de l'évolution des usages et du zonage sur le site.**

Cette signalétique et ces aménagements seront des outils supplémentaires à disposition de la brigade nature mais aussi des opérateurs écotouristiques pour faire de la sensibilisation auprès des visiteurs et des usagers du site.

Mise en place d'une signalétique pour informer des usages et des restrictions sur le site

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-25 Signalétique d'accueil
- ACT-50 Entretien des aménagements
- ACT-15 Sensibilisation des usagers

Période privilégiée et fréquence

Si possible dès la première année

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le CdI
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : A), Cogestionnaires du site (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	Mairie de Mana, Ecoles et collèges

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	8	0	3	0	3	0	3	0	3	0
Total jours/an	8		3		3		3		3	
Total	20									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Signalétique confuse, écrite en une seule langue Non-entretien de la signalétique	L'utilisation de pictogrammes est préférable La communication sur la signalétique se fera pendant les missions de sensibilisation.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Mise en place de la signalétique / Critère d'efficacité : Nombre de panneaux et d'aménagements conçus et installés

ACT-49	Etablissement de conventions au cas par cas	Priorité 1
--------	---	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-11	Gérer les usages
Objectif du plan d'action	OBJ-21	Analyser les situations d'occupations illégales

CONTEXTE

Dans le but de régulariser les occupations du site et de connaître parfaitement les usages de chaque casier, des conventions au cas par cas doivent être signées. Elles permettent par exemple d'octroyer une autorisation d'utilisation temporaire aux éleveurs conventionnés aidant à rouvrir ou à maintenir ouverts certains casiers. Elles permettent également de lutter contre la construction d'abattis ou l'occupation illégale des lieux. Ces conventions doivent être analysées au cas par cas par le comité de gestion et doivent être référencées dans un document accessible à tous.

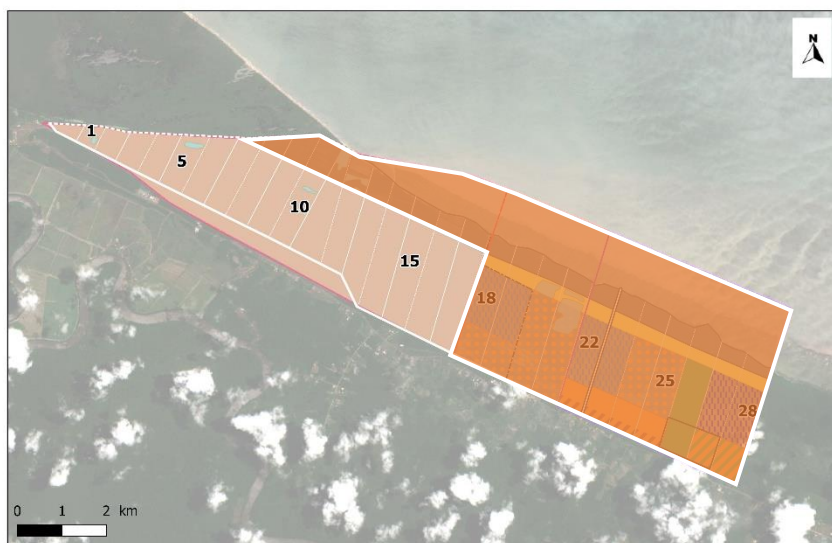
DESCRIPTION DE L'ACTION

- Cartographie des zones d'occupation sur le site, identification et échanges avec les personnes concernées par la signature de conventions au cas par cas.
- Rédaction des conventions en précisant les obligations et les restrictions de chacune des parties.
- Signature des conventions par chacune des parties.
- Création d'un recueil des conventions et des usagers bénéficiant de conventions au cas par cas.

Etablissement de conventions au cas par cas

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-47 Analyse usages et enjeux

Période privilégiée et fréquence

Signature dès le début de la gestion du site et dès lors qu'il y aura besoin

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le Cdl
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : A), éleveurs et usagers nécessitant une convention au cas par cas (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	-

SOURCES POTENTIELLES DE FONCTIONNEMENT

Fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	10	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours/an	11		0		0		0		0	
Total	10									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non signature des conventions	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- Régularisation des usages / Critère d'efficacité : Nombre de conventions signées

ACT-50	Entretien des aménagements et des sentiers	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-12	Assurer l'entretien du site
Objectif du plan d'action	OBJ-22	Réaliser les petits travaux d'entretien et la maintenance des équipements

CONTEXTE

En vue de faire du Polder de Mana un endroit entretenu propice à la venue des visiteurs locaux et des touristes, l'entretien des sentiers et des aménagements doit être planifié en amont du développement touristique du site.

La responsabilité de la maintenance et de l'entretien des aménagements et des sentiers du site devra être confiée à une même personne qui coordonnera les actions nécessaires avec les différents partenaires et prestataires concernés.

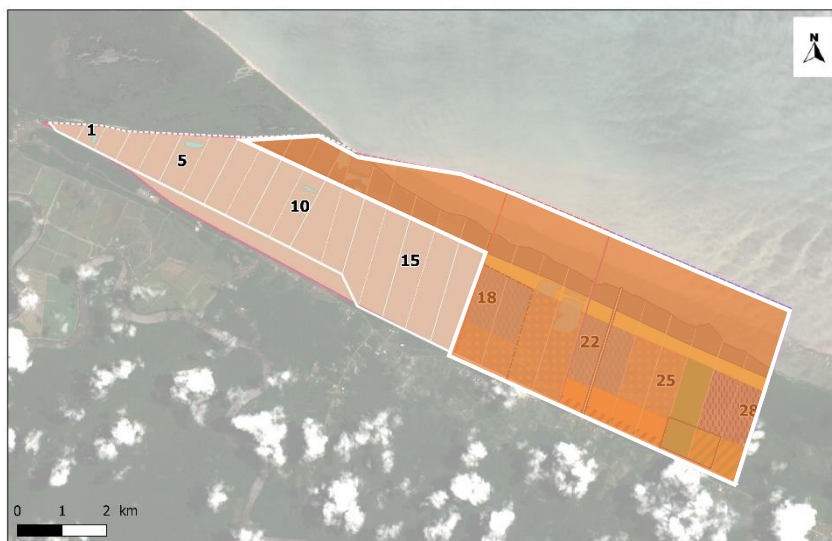
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Planification de l'entretien régulier des aménagements (carbets, barrières, observatoires, panneaux, ...) et des sentiers qui devront être maintenus ouverts.**
- **Identification de la personne qui coordonnera l'entretien du site, de ses aménagements et la maintenance des sentiers et des partenaires/prestataires qui auront la charge de le réaliser.**
- **Acquisition ou emprunt de matériel d'entretien nécessaire à la maintenance du site.**

Entretien des aménagements et des sentiers

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- OBJ-12 Développer des équipements
- ACT-48 Mise en place d'une signalétique

Période privilégiée et fréquence

Entretien annuel des aménagements

Entretien trimestriel des sentiers

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le CdI
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire principal (Code acteur : A), Conservatoire du littoral (Code acteur : B), Service technique de la Mairie de Mana (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Entreprises d'entretien d'espaces verts (Code acteur : D)

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Collectivité, fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	6	0	12	?	12	0	24	0	12	0	24	0	12	0	24	0	12	0	24	0
Total jours/an	18				36				36				36				36			
Total	162																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non entretien ou entretien irrégulier des aménagements et des sentiers L'accès sera plus facile en saison sèche pour entretenir les sentiers	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Qualité de l'entretien global du site** / Critère d'efficacité : Nombre d'interventions/de journées d'entretien réalisées par an
- **Maintenance du site** / Critère d'efficacité : Etat des aménagements (Bon/Mauvais)
- **Entretien des sentiers** / Critère d'efficacité : Accessibilité des sentiers (Bon/Mauvais)

ACT-51	Ramassage des déchets	Priorité 2
--------	-----------------------	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-12	Assurer l'entretien du site
Objectif du plan d'action	OBJ-22	Réaliser les petits travaux d'entretien et la maintenance des équipements

CONTEXTE

Afin de faire du site un lieu agréable et salubre, propice à la biodiversité et aux promenades dominicales, la gestion des déchets doit être organisée bien en amont du développement touristique du site. L'emplacement des aménagements destinés à la propreté du site doit être consciencieusement choisi et l'entretien/le ramassage de ces derniers doit être planifié.

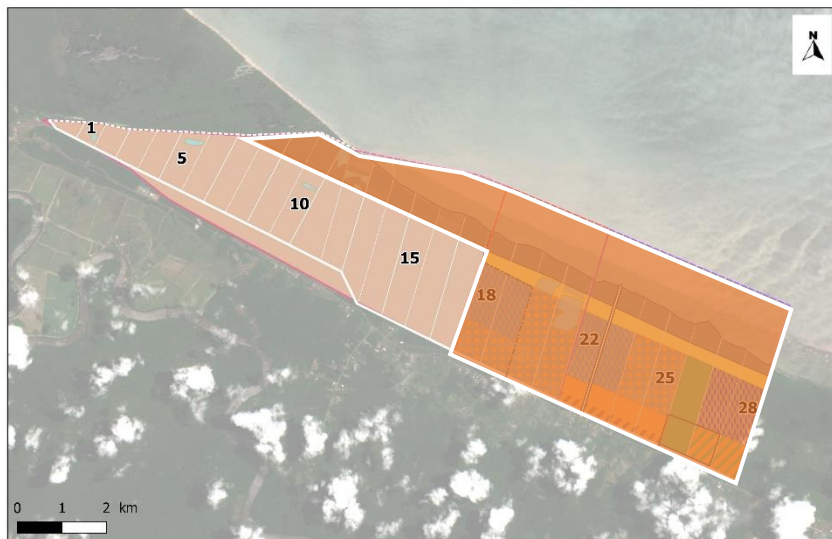
DESCRIPTION DE L'ACTION

- Choix stratégique et mise en place d'aménagements destinés à la propreté du site (parking, zone/carbet d'accueil, le long des sentiers, ...).
- Planification du ramassage régulier des déchets (en favorisant les ramassages collectifs) et l'entretien des aménagements destinés à accueillir les déchets.
- Identification d'une personne responsable de l'entretien du site et du ramassage des poubelles.
- Sensibilisation des usagers du site *via* une signalétique claire et propre au site et *via* des interventions auprès des visiteurs.
- Rappels à l'ordre à effectuer et verbalisation des infractions constatées.
- Organisation de journées participatives de ramassage des déchets.

Ramassage des déchets

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-50 Entretien aménagements et sentiers
- OR-06 Ouvrir le site au public

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

Ramassage des déchets mensuel voire quotidien suivant la fréquentation

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le CdI
3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral (Code acteur : B), Service technique de la Mairie de Mana (Code acteur : C)
Partenaires potentiels	Prestataire extérieur, Cogestionnaires, Ecoles et collège, Association Guyane Plages Propres,

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Collectivité, CCOG, CTG, ADEME, fonctionnement, fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	2	6	6	0	6	0	12	0	6	0	12	0	6	12	0	0	6	0	12	0
Total jours/an	14				18				18				18				18			
Total	84																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Laisser les dépôts sauvages en place Collectes des déchets trop espacées	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Propreté du site** / Critère d'efficacité : Nombre d'opérations de ramassage des déchets
- **Efficacité des ramassages** / Critère d'efficacité : Quantité de déchets ramassés (poids, volume)

ACT-52	Adhésion au réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés et participation aux échanges	Priorité 3
--------	--	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-13	Intégrer le polder dans le tissu guyanais et international
Objectif du plan d'action	OBJ-23	Intégrer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels

CONTEXTE

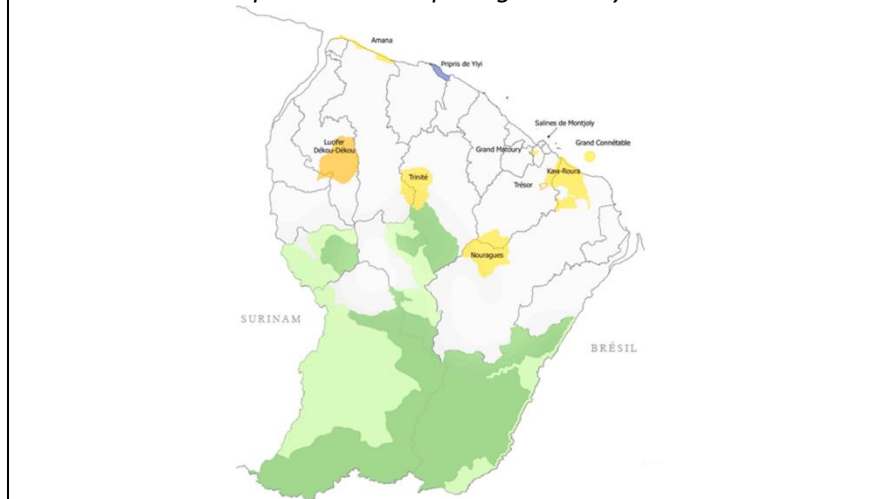
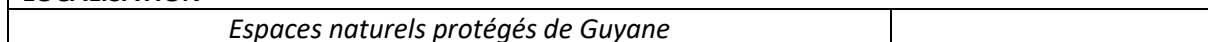
En vue d'intégrer le Polder de Mana dans le territoire guyanais et international, il est important que le site intègre le réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés (ENP) afin d'échanger, partager des connaissances et bénéficier de l'expérience des autres espaces pour améliorer la gestion du site. Cela contribuera de plus, à l'intégration et à la valorisation du polder de Mana sur le territoire guyanais.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane (CENG) qui a pour rôle d'organiser et d'animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés, d'aider à la gouvernance, de gérer des données environnementales et d'améliorer les conditions d'emploi dans les espaces protégés.**
- **Participation annuelle à la journée d'échanges techniques (JET), à des séminaires ou colloques traitant de la gestion de sites ayant des problématiques proches de celles du site.**

Adhésion au réseau des gestionnaires d'espaces naturels et participation aux échanges

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

1 rencontre par année de gestion

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES	
----------------------------	--

Responsable	Gestionnaire écologique (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral et autres cogestionnaires (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	CENG, Gestionnaires d'espaces naturels

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT	
-------------------------------------	--

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS	
------------------------	--

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	2	2	0	2	0	2	0	2	0	2
Total jours/an	4		2		2		2		2	
Total	12									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Non-participation aux événements	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Intégration du réseau des gestionnaires d'espaces naturels** / Critère d'efficacité : Adhésion au CENG (oui/non)
- **Participation aux évènements** / Critère d'efficacité : Nombre de participation annuelle à des colloques, séminaires et congrès

ACT-53	Intégration du site à la RNA et harmonisation de la réglementation de la zone	Priorité 3
--------	---	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-13	Intégrer le polder dans le tissu guyanais et international
Objectif du plan d'action	OBJ-23	Intégrer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels

CONTEXTE

Afin d'harmoniser la réglementation à l'échelle de la région, de faciliter la compréhension de la réglementation du site pour les locaux et d'intégrer le réseau local de gestionnaires d'espaces naturels, intégrer la Réserve Naturelle de l'Amana paraît être une option satisfaisante. Pour effectuer cette intégration de manière optimale, de nombreux facteurs tels que la faisabilité matérielle et technique, la réglementation et les problématiques propres à chacun des sites doivent être étudiés.

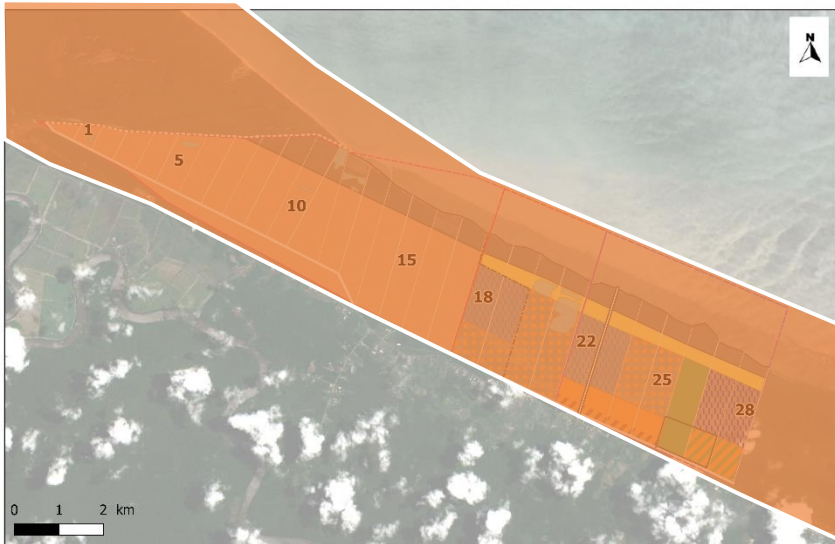
DESCRIPTION DE L'ACTION

- Etude de la faisabilité matérielle et technique d'intégration de la RNA.
- Etablissement d'une convention définissant les limites de l'intégration, les missions de chaque partie et les financements propres à cette intégration.
- Signature de la convention.
- Actualisation de la carte des zones et des usages.
- Réunion des différents comités de gestion et harmonisation de la réglementation.
- Adaptation de la signalétique.
- Communication de ce changement aux différents usagers.

Intégration à la RNA et harmonisation de la réglementation de la zone

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés
-

Période privilégiée et fréquence
Toute l'année

Surface concernée
Terrains acquis par le Cdl et Réserve de l'Amana

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	RNF (Code acteur : B), PNRG (Code acteur : C), cogestionnaires et comités de gestion des deux sites
Partenaires potentiels	

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Etat, Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total jours/an	0			3			3			3			3		
Total	12														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Ne pas intégrer la RNA</i> <i>Ne pas harmoniser la réglementation</i> <i>Ne pas communiquer aux usagers</i>	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Intégration de la RNA** / Critère d'efficacité : Rédaction et signature de la convention (oui/non)
- **Communication du changement** / Critère d'efficacité : Nombre de supports de communication produits et diffusés

ACT-54	Organisation de visites "institutionnelles" du site pour les décideurs politiques et acteurs du territoire	Priorité 2
--------	--	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-13	Intégrer le polder dans le tissu guyanais et international
Objectif du plan d'action	OBJ-24	Appropriation du site par les acteurs institutionnels et socio-économiques

CONTEXTE

Afin d'intégrer le site dans le tissu économique et dans les politiques locales, il est important que les élus et les acteurs du territoire soient investis dans la gestion et le développement du site.

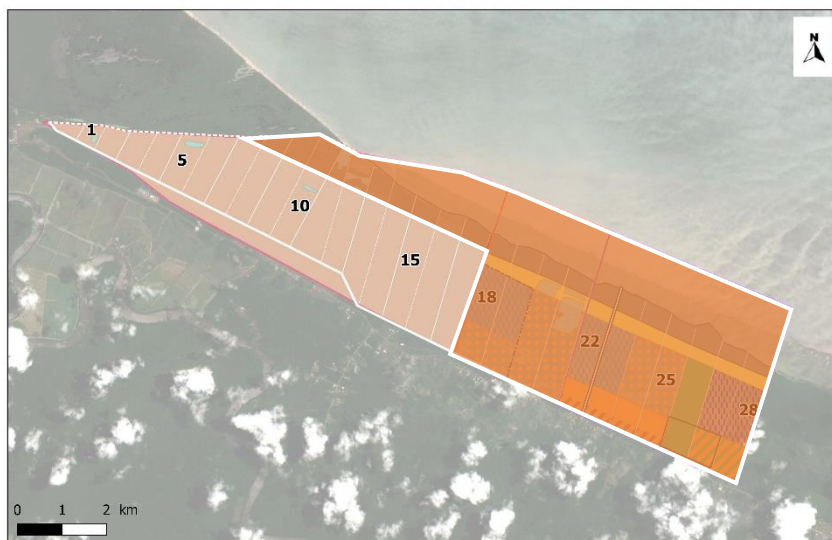
DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Proposition de visites du polder à destination des élus et des acteurs du territoire.**
Ces visites ont pour but de présenter le site, l'importance de son patrimoine naturel et ses opportunités économiques.
- **Invitation des élus de la commune et de la CCOG aux comités de gestion du site.**
Cette présence permettra de tenir informés les élus des actions menées sur le polder et de les associer aux prises de décision
- **Echanges et communication régulière avec les élus et la Mairie de Mana.**

Organisation de visites "institutionnelles" du site pour les décideurs politiques et chefs d'entreprises

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

- ACT-44 Implication de la population
- ACT-45 Mise en place des comités de gestion

Période privilégiée et fréquence

Toute l'année

1 fois par an

Surface concernée

L'ensemble des terrains acquis par le Cdl

A terme 3 360 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Conservatoire du littoral (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Cogestionnaires (Code acteur : B), Mairie de Mana, CCOG, Acteurs économiques locaux, ...
Partenaires potentiels	

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Fonctionnement, fonds propres

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
Nbr de jours	4	2	0	0	4	2	0	0	4	2	0	0	4	2	0	0	4	2	0	0
Total jours/an	6				6				6				6				6			
Total	30																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Ne pas réaliser de visites de site Ne pas communiquer de façon régulière et ne pas convier les élus au Comités de gestion	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Appropriation du site par les élus et les acteurs économiques locaux** / Critères d'efficacité : Nombre de visites « institutionnelles » effectuées, Nombre d'élus présents aux visites et aux Comités

ACT-55	Recherche de Mécénat local	Priorité 3
--------	----------------------------	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-13	Intégrer le polder dans le tissu guyanais et international
Objectif du plan d'action	OBJ-24	Appropriation du site par les acteurs institutionnels et socio-économiques

CONTEXTE

La recherche de mécènes locaux permettrait d'apporter un soutien matériel et financier au site. De plus, ce serait aussi l'occasion d'accroître l'intégration territoriale du site en s'associant avec des acteurs socio-économiques guyanais.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Communication sur les actions et les objectifs de gestion du site.
- Intégration du site dans les réseaux nationaux et régionaux de mécénat.
- Rédaction et signature d'un contrat de mécénat.
- Rendre compte des actions effectuées dans le cadre du mécénat sous la forme d'un rapport annuel.

Recherche de Mécénat local

LOCALISATION

Guyane française



Objectifs/Actions associés
-

Période privilégiée et fréquence

Durant toute la gestion

1 rapport annuel

Surface concernée
Recherche de Mécénat sur l'ensemble du territoire

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral et autres cogestionnaires (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	-

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020		2021		2022		2023		2024	
Acteurs	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Nbr de jours	1	1	0	3	0	3	0	3	0	3
Total jours/an	2		3		3		3		3	
Total	14									

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Ne pas communiquer Ne pas rédiger de contrat</i>	-

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- **Mise en place de mécénat** / Critère d'efficacité : Nombre de contrats rédigés et signés
- **Communication avec les mécènes** / Critère d'efficacité : Nombre de rapports annuels rédigés et diffusés

ACT-56	Intégration du polder à l'agropole de l'ouest guyanais et valorisation des initiatives	Priorité 3
--------	--	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-13	Intégrer le polder dans le tissu guyanais et international
Objectif du plan d'action	OBJ-23	Appropriation du site par les acteurs institutionnels et socio-économiques

CONTEXTE

La commune de Mana redevient depuis quelques années la première commune de Guyane en termes de surface de production agricole. La dynamique agricole de Mana est historique mais a connu des aléas et déboires notamment sur la production de riz sur le polder. Une nouvelle aire agricole voit le jour avec la production importante en maraichage et verger de Javouhey, la pérennisation et consolidation de la filière bovine qui comprends aussi l'installation de nouveaux porteurs de projets et l'ouverture de nouvelles zones agricoles sur le bassin Mine d'Or ou le long du CD9. Il faut aussi noter la structuration de l'aval de la filière avec le pôle d'agro-transformation de l'Ouest Guyanais (PAOG) et l'abattoir de Mana qui sont des organismes clé de voute pour développer la transformation des produits et permettre leur écoulement sur les marchés des consommateurs. Par ailleurs, la Maison Familiale Rural (MFR) est un centre de formation en plein essor qui assure la formation de jeunes dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural. La proximité avec le polder est une opportunité à saisir en tant que support de formation. Ainsi la reconversion du polder et le maintien de son activité agricole s'intègrent entièrement dans ce contexte et cette dynamique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Être un site-support à l'innovation et au transfert d'expérience.

En raison des enjeux écologiques présents, l'agriculture qui se développera sur le polder sera précurseur dans la prise en compte de l'environnement et le développement de modèles alternatifs et productifs. La mise en valeur de ces modèles au moyen de sites démonstratifs, d'échange d'expérience sera une plus-value importante pour le territoire. Le gestionnaire fera intervenir les organismes compétents (notamment la chambre d'agriculture) pour diffuser cette expérience.

➤ Être un site support de formation.

La proximité du polder et de la MFR est une aubaine. Le polder peut ainsi jouer pleinement son rôle de support de formation au travers de la mise en place de parcelles dédiées aux jeunes en formation (cultures à cycle court) mais aussi pour les visites (Travaux pratiques et mises en situation réelle) ou encore pour l'accueil de stagiaire.

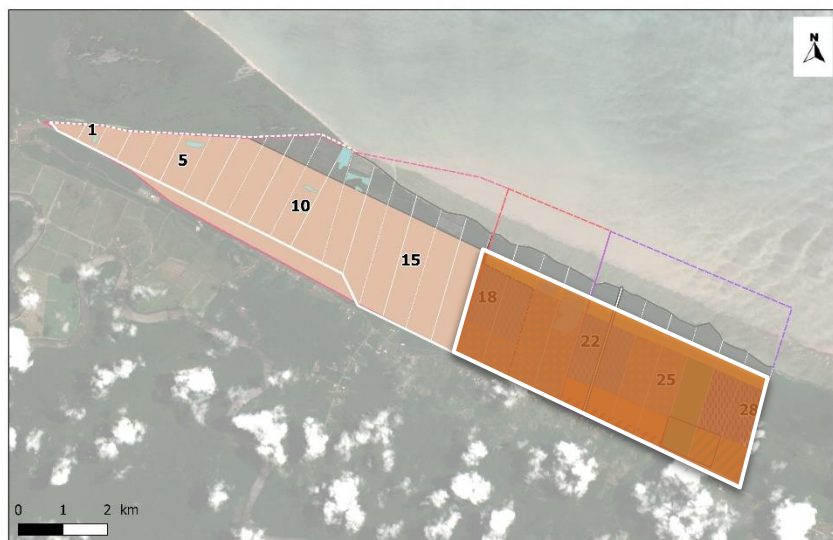
➤ Optimiser les synergies avec les structures et organisations agricoles de l'Ouest Guyanais.

Afin d'assurer la bonne coordination entre la gestion du polder et les enjeux agricoles de l'ensemble de la commune et de l'Ouest guyanais, le gestionnaire participera aux réunions d'information et réunions stratégiques faisant intervenir les acteurs du monde agricole (PAOG, stratégie du plan de développement-CCOG, Abattoir...) afin de concilier sa reconversion avec les enjeux agricoles du territoire et de s'intégrer parfaitement au tissu socio-économique alentour.

Intégration du polder à l'agropole de l'ouest guyanais et valorisation des initiatives

LOCALISATION

Réflexion sur le projet de site du polder de Mana



Objectifs/Actions associés

OR-09 Développer une activité agricole

Période privilégiée et fréquence

A minima une fois dans l'année

Surface concernée
1600 ha

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire agricole (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Conservatoire du littoral et autres cogestionnaires (Code acteur : B)
Partenaires potentiels	MFR (Code acteur : C), PAOG (Code acteur : D), Chambre d'agriculture (Code acteur : E).

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Europe, Etat, fonds d'innovation,

CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020				2021				2022				2023				2024			
Acteurs	A	B	C	D & E	A	B	C	D & E	A	B	C	D & E	A	B	C	D & E	A	B	C	D & E
Nbr de jours	1	2	10	0	1	2	10	0	1	2	10	3	1	2	10	3	1	2	10	3
Total jours/an	13				13				16				16				16			
Total	74																			

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
Se caler sur les cycles de cultures, les programmes opérationnels et le cycle de formation scolaire	Favoriser l'accès aux parcelles par une convention avec la MFR

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Surface agricole** / Critère d'efficacité : Surface mise en culture dans le cadre d'un cycle scolaire
- **Communication** / Critère d'efficacité : Nombre de réunion d'information pour diffusion de résultats auprès de structures agricoles 1 par an
- **Collaboration** / Critère d'efficacité : Nombre de conventions de partenariat

ACT-57	Etablissement de partenariats	Priorité 3
--------	-------------------------------	------------

Axe thématique	AT-04	Gestion du site
Orientation à long terme	OR-13	Intégrer le polder dans le tissu guyanais et international
Objectif du plan d'action	OBJ-25	Faire connaître le site à l'international

CONTEXTE

Du fait de sa fonction de site exceptionnel d'halte migratoire de limicoles en provenance d'Amérique du Nord, de ses paysages uniques mais aussi de sa participation au projet ADAPTO, le site des polders de Mana revêt une importance à valoriser jusqu'à l'international. L'établissement de partenariats nationales ou internationales permettra, notamment, de pouvoir financer des études d'envergure pour acquérir des connaissances écologiques, pour restaurer des milieux favorables aux limicoles ou encore pour mettre en place une gestion basée sur l'évolution libre du trait de côté.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Communications sur les études, actions et résultats (dont ceux issus du projet ADAPTO ou financés par des fonds étrangers).**
- **Intégration des réseaux nationaux et internationaux pour favoriser les échanges (connaissances, partenariats, voyages, etc.).**
- **Participation, *a minima*, annuelle à un congrès technique, colloque scientifique ou séminaire à visée nationale ou internationale.**
- **Accessibilité du site aux équipes de recherches intéressées tout en veillant à la communication des données produites sur le site.**
- **Etablissement et signature des conventions de partenariat au cas par cas.**

Etablissement de partenariats

LOCALISATION



Objectifs/Actions associés

-

Période privilégiée et fréquence

Communication tout au long de la gestion

Surface concernée
Recherche de partenariat au niveau international

ACTEURS CONCERNÉS ET RÔLES

Responsable	Gestionnaire principal (Code acteur : A)
Opérateurs concernés	Gestionnaire principal et autres cogestionnaires (Code acteur : A), Conservatoire du littoral (Code acteur : B),
Partenaires potentiels	-

SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Europe, Etat

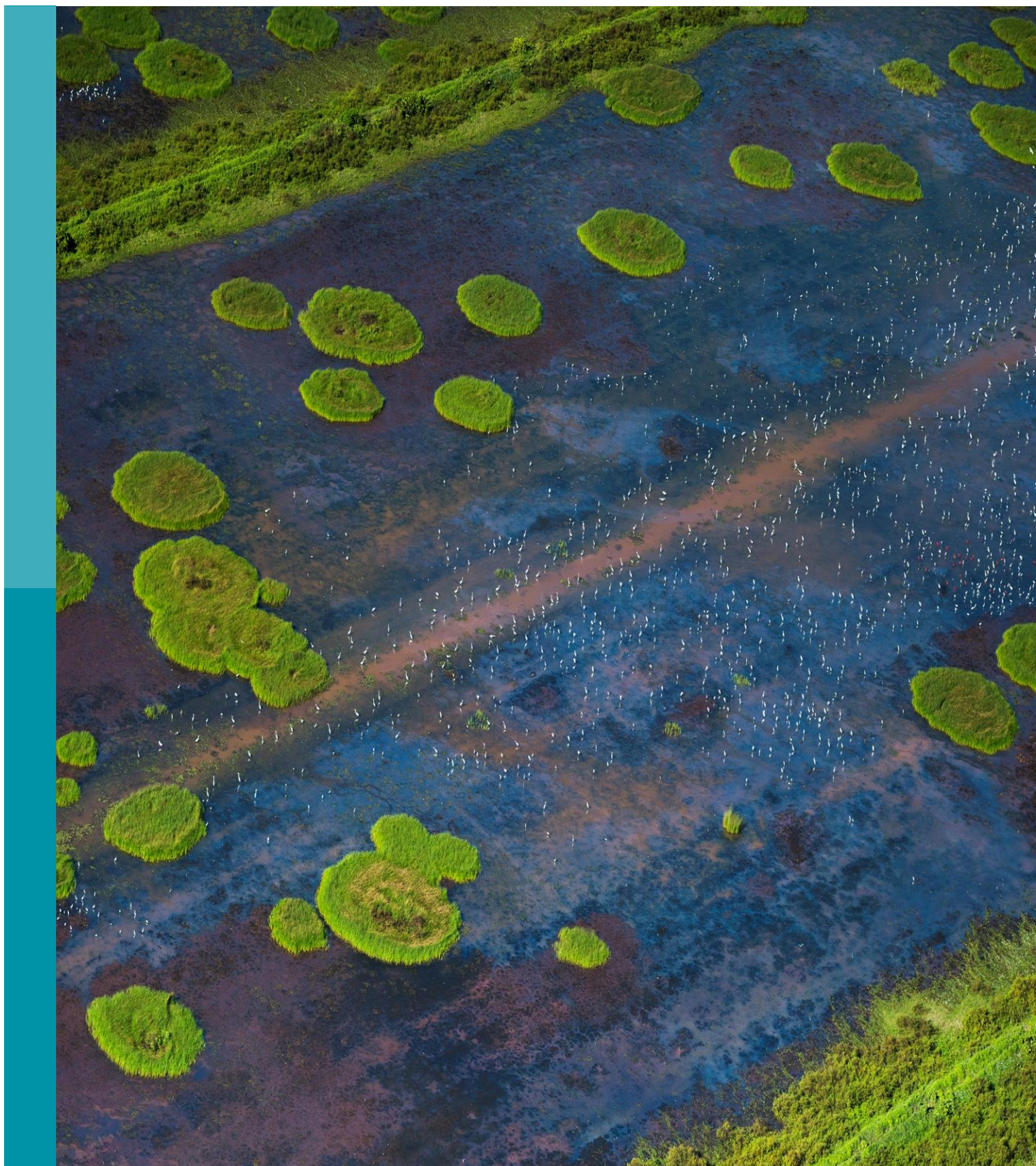
CALENDRIER DES ACTIONS

Année	2020			2021			2022			2023			2024		
Acteurs	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nbr de jours	2	0	0	4	1	0	4	1	0	4	1	0	4	1	0
Total jours/an	2			5			5			5			5		
Total	22														

Pratique et saison contre-indiquée	Autre information technique
<i>Non-participation à des événements d'envergure nationale et internationale</i> <i>Non communication</i>	-

INDICATEURS D'EVALUATION

- **Echange internationaux** / Critère d'efficacité : Nombre de participations à des événements internationaux
- **Accueil de partenaires et visiteurs internationaux** / Critère d'efficacité : Nombre de personnes accueillies, nombre de jours avec visiteurs internationaux
- **Qualité du partenariat** / Critère d'efficacité : Nombre de conventions de partenariat rédigées et signées



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr